



HAL
open science

Identification et dynamiques des espaces périurbains : étude rétrospective et comparative sur le peuplement des communes françaises : espaces sous influence urbaine

François Moriconi-Ebrard

► To cite this version:

François Moriconi-Ebrard. Identification et dynamiques des espaces périurbains : étude rétrospective et comparative sur le peuplement des communes françaises : espaces sous influence urbaine. [Rapport de recherche] Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU). 2008, 72 p., cartes, graphiques, bibliographie. hal-02150538

HAL Id: hal-02150538

<https://hal-lara.archives-ouvertes.fr/hal-02150538v1>

Submitted on 7 Jun 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Identification et dynamiques des espaces périurbains

Etude rétrospective et comparative sur
le peuplement des communes françaises

Espaces sous influence urbaine



Identification et dynamiques des espaces périurbains

Etude retrospective et comparative sur le
peuplement des communes françaises

Espaces sous influence urbaine

Certu

centre d'Études sur les réseaux,
les transports, l'urbanisme
et les constructions publiques
9, rue Juliette Récamier
69456 Lyon Cedex 06
téléphone: 04 72 74 58 00
télécopie: 04 72 74 59 00
www.certu.fr

Avis aux lecteurs

La collection Rapports d'étude du Certu se compose de publications proposant des informations inédites, analysant et explorant de nouveaux champs d'investigation. Cependant l'évolution des idées est susceptible de remettre en cause le contenu de ces rapports.

Le Certu publie aussi les collections :

Dossiers : Ouvrages faisant le point sur un sujet précis assez limité, correspondant soit à une technique nouvelle, soit à un problème nouveau non traité dans la littérature courante. Le sujet de l'ouvrage s'adresse plutôt aux professionnels confirmés. Ils pourront y trouver des repères qui les aideront dans leur démarche. Mais le contenu présenté ne doit pas être considéré comme une recommandation à appliquer sans discernement, et des solutions différentes pourront être adoptées selon les circonstances.

Références: Cette collection comporte les guides techniques, les ouvrages méthodologiques et les autres ouvrages qui, sur un champ donné, présentent de manière pédagogique ce que le professionnel doit savoir. Le Certu a suivi une démarche de validation du contenu et atteste que celui-ci reflète l'état de l'art. Il recommande au professionnel de ne pas s'écarter des solutions préconisées dans le document sans avoir pris l'avis d'experts reconnus.

Débats : Publications recueillant des contributions d'experts d'origines diverses, autour d'un thème spécifique. Les contributions présentées n'engagent que leurs auteurs.

Catalogue des publications disponible sur : <http://www.certu.fr>

Organisme commanditaire : CERTU			
Titre : Identification et dynamiques des espaces périurbains			
Sous-titre : Etude rétrospective et comparative sur le peuplement des communes françaises Espaces sous influence urbaine	Date d'achèvement : Mai 2008	Langue : Français	
Organisme auteur : SEDET, UMR 7135, CNRS/HDR 2, Place Jussieu 75251 Paris Cedex 05	Rédacteur : François Moriconi-Ebrard UMR 7135, SEDET	Relecteurs assurance qualité : Monique Gadais & Gilles Quéré Certu, Département Urbanisme	
<p>Résumé :</p> <p>Considérant la périurbanisation comme un processus de desserrement du peuplement des agglomérations né dans les pays riches, la plupart des auteurs s'accordent sur le fait qu'il a vocation à devenir universel et qu'il n'a pas de limite prévisible dans le temps et dans l'espace. L'auteur de cette étude en déduit alors la proposition suivante : « La périurbanisation ne peut être approchée par un modèle de raisonnement qui repose sur les définitions officielles nationales des zonages statistiques, puisque celles-ci s'appliquent à un Etat et à un seul ».</p> <p>Cette présente approche, caractérisée par l'utilisation d'une grille de lecture originale, ne repose pas sur l'exploitation de zonages statistiques prédéfinis mais vise au contraire à les définir. Pour comprendre l'intérêt de cette démarche, il est nécessaire dans un premier temps d'examiner la position particulière qu'occupe la statistique dans la structure du discours institutionnel. La critique classique relative à l'objectivité de ce type d'information soulève le problème de sa scientificité, et implique diverses conséquences qui éclairent la problématique de la périurbanisation.</p> <p>La « périurbanisation » est identifiée en écartant d'emblée toute définition nationale opposant les catégories urbain/rural ou urbain/périurbain au profit d'une grille de lecture applicable dans tous les pays. L'auteur propose différentes méthodes : analyse de la population médiane, méthode du maximum de population, dynamique des centres... Ces analyses permettent, en particulier, de « périodiser » l'évolution de la population des communes en précisant les trois grandes phases historiques du peuplement de la France, et de révéler l'entrée dans l'ère de la périurbanisation.</p> <p>Toutefois la compréhension des dynamiques de peuplement ne peut se résumer à un changement superficiel de formes cartographiques. L'hypothèse forte qui sous-tend que la France est entrée dans une phase nouvelle de son histoire conduit l'auteur à ne pas isoler son analyse des processus de déqualification et de requalification des différents espaces. Aussi, complète-t-il son analyse par un certain nombre de données complémentaires.</p>			
<p>Remarques complémentaires :</p> <p>Ce rapport d'études a été produit avec la participation financière de la DGUHC et de la DRAST. Il est réalisé dans le cadre des travaux du groupe multipartenarial Etudes sur les espaces sous influence urbaine (ESIU) qui regroupe des professionnels de l'analyse des territoires du MEDAD, de laboratoires de recherche (CNRS, INRA) ou de bureaux de Consultants.</p>			
<p>Ouvrages sur le même thème :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Le périurbain – Quelle connaissance ? Quelles approches ? Analyse bibliographique » (ESIU1) - « Analyse critique de la pertinence de l'aire urbaine pour étudier l'étalement urbain » (ESIU3) - « Le périurbain à Toulouse, Montauban, Lyon et Epinal » (ESIU4) 			
<p>Thème et sous-thème : Aménagement et urbanisme - Connaissance des territoires</p> <p>Mots clés : extension urbaine, étalement urbain, périurbain, périurbanisation, dynamiques spatiales, peuplement, évolution démographique</p>		<p>Diffusion : Libre</p>	<p>Web : www.observation-urbaine.certu. equipement.gouv.fr</p> <p><i>Critère de recherche :</i> ESIU</p>
Nombre de pages : 72	Tirage : 50 exemplaires	Confidentialité : non	Bibliographie : oui

Sommaire

1. Comprendre la démarche	9
1.1 Les antécédents	9
1.2 L'originalité de la démarche	9
1.3 L'apport théorique	10
2. Définitions et méthode	12
2.1 Constitution d'une base de données homogène transnationale	12
2.2 L'identification de morphologies non prévues par l'institution	12
2.3 La découverte de processus non pris en compte par l'institution	12
2.4 Les références structurelles des processus	13
3. Analyse des données statistiques	14
3.1 La collecte des données	14
3.2 La comparaison des données dans le temps	15
4. Les grands mouvements de population en France	17
4.1 Le mouvement de référentiel national	17
4.2 Les grands trends de l'évolution par commune	18
4.3 Variation de la population des communes : une cartographie de la métropole	23
Conclusion sur les grands mouvements de population en France	34

5. Structures administratives et dynamiques de peuplement : de la croissance à la crise des centres	36
5.1 La dynamique des préfectures et des sous-préfectures	36
5.2 La dynamique des chefs-lieux de canton français : la polarisation s'inverse vers 1975	39
5.3 Cartographie de l'évolution de la concentration de la population dans la commune chef-lieu de canton	41
Conclusion sur la crise des chefs-lieux	45
 Synthèse	 48
 Bibliographie	 51
 ANNEXES	 54

1. Comprendre la démarche

1.1 Les antécédents

Le présent rapport reprend et prolonge les résultats d'une étude commandée par le PUCA et qui s'insérait dans un travail collectif dirigé par Jacques Lévy : «*Les échelles de l'habiter*» (2002-2004, rapport remis au PUCA en 2004). Ce programme avait permis de commencer à constituer une base de données originale concernant l'évolution de la population des communes françaises sur la longue durée. Cette démarche d'accumulation raisonnée de statistiques s'insérait elle-même dans un projet de plus longue haleine, visant à archiver des données similaires sur l'ensemble des pays d'Europe, et dont une partie a également été réalisée grâce à l'aide d'une autre étude financée par le PUCA et la DATAR dans le cadre d'un programme Interreg IIC (1999-2001). Cette entreprise avait permis notamment de couvrir l'histoire statistique de l'Espagne (8 100 communes), l'Italie (8 100 communes), la Suisse (2 850 communes) et une partie de celle de la Grèce (6 500 communes). Elle avait fait l'objet d'une publication imprimée (*Les Cahiers de la Métropolisation n°1 et n°2*) et d'une mise en ligne sur internet. Si les résultats présentés ici constituent en soi une étude à part entière, il est cependant important de les situer dans ce projet collectif et transdisciplinaire beaucoup plus ambitieux, et dont l'horizon des recherches ne peut s'inscrire que sur la longue durée. Pour saisir la portée de la présente étude, il est donc nécessaire de situer rapidement le contexte dans lequel ils s'inscrivent.

1.2 L'originalité de la démarche

Les résultats de cette étude partent de l'exploitation d'une base de données systématique qui permet, d'une part, de restituer l'évolution du peuplement des 36 565 communes de France au cours des deux derniers siècles, d'autre part, de la comparer à des données similaires rassemblées sur les autres pays d'Europe.

Ces deux siècles correspondent à une période précise dans l'histoire du pays : celle de la mise en place des institutions modernes, issues du triomphe de la pensée rationnelle des Lumières et qui fit école en Europe continentale et dans une grande partie du reste du Monde.

Considérant la périurbanisation comme un processus de desserrement du peuplement des agglomérations né dans les pays riches de la Planète, la plupart des auteurs s'accordent sur le fait qu'il a vocation (1) à devenir universel et (2) qu'il n'a pas de limite prévisible dans le temps et dans l'espace. On déduit de la proposition (1) que la péri-urbanisation ne peut être approchée par un modèle de raisonnement qui repose sur les définitions officielles nationales des zonages statistiques, puisque celles-ci s'appliquent à un Etat et à un seul. C'est pourquoi la **présente approche ne repose pas sur l'exploitation de zonages statistiques prédéfinis mais vise au contraire à les définir**. Pour comprendre l'intérêt de cette démarche, il est nécessaire d'examiner la position particulière qu'occupe la statistique dans la structure du discours institutionnel. La statistique énonce les catégories (du grec : *Kategorein* = énoncer) désirées par l'institution. Ainsi, du point de vue de l'Etat Français, les zonages statistiques des ZPIU, des aires urbaines, des bassins d'emploi, des bassins de vie, des pôles urbains représentent les « véritables » catégories spatiales, constituant le noyau dogmatique des représentations de l'institution étatique.

La statistique, on le sait, n'est qu'une représentation de la réalité : elle informe, c'est-à-dire « met dans la forme ». Rappelons ici l'étymologie du mot « statistique », qui vient de l'Italien *statistico* : « qui concerne l'Etat ». Dans ce dispositif, ce qui confère de l'autorité à l'institution, c'est précisément le fait qu'elle se réfère à un langage scientifi-

que, c'est-à-dire objectif. Se posent alors les problèmes d'arbitrage des informations statistiques et de référence du langage statistique.

1.3 L'apport théorique

1.3.1 Réflexion sur l'objectivité des statistiques

La question de l'arbitrage de l'information, donc de son caractère objectif, est classique. Du point de vue de la structure du pouvoir, on peut la résumer ainsi : les statistiques sont ce par quoi l'Etat met en scène sa propre action sur le territoire et ce au nom de quoi il sécularise son action. A ce titre, on pourrait dire que les statistiques publiques ne sont pas objectives puisque l'instance qui la contrôle est à la fois juge et partie.

Cette remarque implique diverses conséquences dont certaines éclairent la problématique de la périurbanisation.

En premier lieu, on notera que les montages des catégories statistiques ne sont valables qu'à l'échelle d'un Etat et d'un seul. Ainsi, les catégories énoncées précédemment (ZPIU, aire urbaine, etc.) sont exclusivement des catégories franco-françaises, inapplicables dans un autre pays et d'ailleurs inappliquées. Il en résulte que les définitions françaises, tout comme leurs homologues allemandes, belges ou espagnoles ne renvoient pas à des concepts scientifiques universels, mais à des catégories de pensée nationales.

Conséquence technique : l'étude d'un fait tel que la périurbanisation ne peut être envisagée qu'à l'échelle d'un Etat, puisqu'on ne trouvera pas les mêmes catégories statistiques dans les autres Etats. Ceci coupe radicalement court à toute possibilité de comparaison internationale (Moriconi-Ebrard, 1994). On saisira l'ampleur de ce problème à l'heure même où l'on évoque comme causes possibles de l'étalement urbain des phénomènes qui seraient contrôlés par des échelles spatiales supra nationales : construction de l'Europe, mondialisation, migrations, délocalisations, etc.

Conséquence théorique : si la périurbanisation ne peut techniquement être envisagée que comme un processus franco-français, comment saisir la singularité sociopolitique de ce phénomène ? Autrement dit, comment évaluer le rôle des acteurs, si l'on ne sait pas saisir le concept de périurbanisation dans un cadre de référence indépendant de la position arbitraire de l'institution ?

Conséquence épistémologique : si aucun Etat n'est capable de s'entendre avec son voisin pour élaborer une grille de lecture commune des dynamiques spatiales de son territoire, mais qu'en même temps chacun d'eux présente la statistique comme le résultat d'une mesure « objective », comment situer l'intérêt heuristique de la statistique ?

Cette dernière contradiction constitue en réalité le nœud du problème : tenter de la résoudre permettra de régler toutes les autres.

1.3.2 Question de la référence statistique

La *statistique* (au singulier) est une science. C'est une « branche des mathématiques appliquées qui a pour objet le regroupement de faits ou de données numériques et dont les principes découlent de la théorie des *probabilités*. » (Larousse de la Langue Française). Du point de vue de la structure anthropologique, en tant que langage de l'institution suprême, la *statistique* s'établit comme l'instance normative garante des métaphores fondatrices de l'Etat moderne issu du triomphe de la rationalité des Lumières (Legendre, 1992).

Dans le vocabulaire statistique, le « sujet » est appelé *individu*, et un ensemble d'individus forme l'*univers* statistique. Construit sur un privatif (in-), *individu* signifie littéralement : « ne (in-) se sépare (di-) à la vue (vidu) ». L'individu statistique, qu'il soit un homme, une ville ou un pays est un objet de dimension 1, un point réduit à son centre de gravité. Dépouillé de sa subjectivité, il n'a donc pas de forme propre.

C'est précisément cette absence de forme propre des sujets qui autorise l'institution à «mettre en forme» (in-former) l'univers qu'elle gouverne. Une fois réduits à un point, tous les individus peuvent en effet être considérés comme égaux, conformément à l'esprit de la tradition démocratique : c'est à cette condition qu'ils peuvent être additionnés, soustraits, mis en logarithmes, etc. Les statistiques de population n'échappent pas à la règle. Hervé Le Bras note que la démographie (science des populations) n'a pu voir le jour que lorsque les idéaux démocratiques furent institués. Ainsi de même que les Grecs anciens ne recensaient pas les Météques et les Barbares, les institutions de l'Ancien Régime étaient réticentes à additionner des ecclésiastiques, des nobles et des sujets du Tiers-Etats. Les premiers recensements modernes, dits aussi « scientifiques », furent donc réalisés en 1790 aux Etats-Unis et en France. Cependant, jusqu'au recensement de 1840, les Américains hésitèrent à compter les esclaves noirs à part égale avec les blancs.

La référence aux idéaux des Lumières ayant finalement triomphé définitivement dans le discours normatif des institutions, le comportement des individus peut alors être considéré comme un continuum d'objets au sein desquels les modèles statistiques vont identifier des discontinuités qualitatives à partir de seuils qualitatifs. Ainsi, en France, une commune est « urbaine » à partir de 2 000 habitants agglomérés. L'appartenance d'une commune française à une « aire urbaine » est déterminée selon un certain pourcentage d'actifs migrant quotidiennement vers un pôle d'emploi. Or, lorsqu'on classe l'ensemble des communes, ce pourcentage se distribue selon un continuum quantitatif parfaitement lisse, de sorte que le choix du seuil qualitatif reste fondamentalement arbitraire.

Les services statistiques ont donc la faculté de fabriquer, pour le compte de l'institution, du qualitatif à partir de la mesure quantitative. Cette faculté s'appuie non pas sur une réalité donnée *a priori*, mais sur des présupposés liés à des choix de représentation :

- a) l'individu n'a pas de forme propre (point de dimension 1),
- b) l'ensemble des individus forme un substrat continu,
- c) l'individu étant « indivisible », il appartient ou non en totalité à une catégorie statistique selon la logique binaire du « ou bien ».

En assumant ces présupposés, l'institution s'arroge le monopole de la forme : dans chaque univers, elle énonce des instances de distanciation entre les individus appelées catégories. Ainsi, concernant la statistique publique, l'Etat s'installe comme instance d'organisation de la « forme » légale de la nation.

Ces discontinuités qualitatives fondées sur des seuils numériques découpant une série présumée continue d'individus prennent valeur de référence, de norme, voire d'*épistémé*. Les montagnes s'opposent aux collines, les villes aux villages, les pauvres aux riches. Chaque catégorie statistique apparaît dès lors comme un tout homogène, jusqu'à ce que l'ensemble de l'univers soit « informé », ou littéralement : « mis dans la forme » statistique.

Enfin, en se référant aux probabilités, la statistique se réfère explicitement aux Lois de la Nature, évacuant la dimension anthropologique des dynamiques du substrat.

2. Définitions et méthode

L'objet de l'étude étant d'identifier la « périurbanisation », on écartera d'emblée toute définition nationale relative à l'opposition des catégories urbain/rural ou urbain/périurbain au profit d'une grille commune de lecture applicable dans tous les pays. Compte tenu des critiques antérieures, notre démarche a suivi les quatre étapes qui suivent.

2.1 Constitution d'une base de données homogène transnationale

Cette grille commune repose sur les objets géographiques suivants :

- les **villes**, qui sont des objets politiques (communes),
- les **agglomérations** urbaines, qui sont des espaces édifiés (200 mètres au maximum entre les constructions) où vivent au minimum 10 000 habitants (Moriconi-Ebrard, 1994).

On remarquera que certaines villes sont plus étendues que leur agglomération (Arles). D'autres, au contraire ne couvrent qu'une partie de l'agglomération (Lyon, Paris) : elles sont appelées villes éponymes.

- les **aires métropolitaines**, qui sont des objets définis dans le champ de la connexité et de la connectivité. Dans toutes les définitions légales, les critères de délimitation sont fondés sur la mobilité, et le plus souvent la mobilité pendulaire (exemple : « aires urbaines » françaises).

2.2 L'identification de morphologies non prévues par l'institution

L'application de cette grille de lecture permet de retrouver fort heureusement la plupart des fondamentaux de l'organisation du territoire (hiérarchie des villes, zones attractives, zones en crise, etc.).

Cependant son intérêt majeur réside dans le fait qu'elle permet aussi de faire apparaître des phénomènes qui ne sont justement pas « prévus » par les statistiques nationales. A l'échelle de l'Europe, l'exemple le plus connu est celui de l'agglomération urbaine Rhin-Ruhr, qui, identifiée en appliquant les critères de définition de l'« unité urbaine » de l'INSEE, arrive au premier rang européen par la population (10 millions d'habitants environ) et la production industrielle. Cette « unité urbaine » n'a cependant pas d'existence officielle en Allemagne, puisque les services statistiques de ce pays ne reconnaissent pas la définition française de l'« unité urbaine ». A la place, les Allemands distinguent 84 municipalités, dont la plus peuplée atteint à peine 800 000 habitants. La conséquence, entre autres, est que cette agglomération n'a pas de nom.

2.3 La découverte de processus non pris en compte par l'institution

Au delà des états morphologiques identifiés précédemment, la base de données que nous avons constituée permet de découvrir des processus qui étaient inconnus, puisque la mesure opérée à partir de la statistique officielle ne permettait pas de les instruire. Ces découvertes conduisent à un niveau de réflexion théorique dont l'intérêt est double : tout d'abord, elles apportent tout simplement des éléments inédits à la connaissance des dynamiques spatiales. Ensuite, elles conduisent à s'intéresser à la question de l'enveloppe dogmatique des institutions en posant finalement la problématique en ces termes : si tel processus est révélé et que sa représentation statistique n'est pas prise en charge par l'institution, alors comment expliquer son origine et ses causes ?

2.4 Les références structurelles des processus

La mise en valeur de ces processus, qu'ils soient pris ou non en compte par l'institution, appelle dans tous les cas à affiner le volet interprétatif de la recherche. Il faut donc concentrer l'effort de la recherche sur les « références communes » de ces processus, qui se logent à un autre niveau que celui de l'analyse des faits immédiats. Ainsi, était-il nécessaire de proposer, parallèlement à l'utilisation massive de statistiques, une grille de lecture théorique originale.

La grille de lecture que nous proposons s'inscrit dans un renouveau épistémologique transdisciplinaire, dont l'éventail des disciplines couvre aussi bien la sémiotique et les mathématiques (René Thom, Jean Petitot), la psychanalyse et l'anthropologie dogmatique (Pierre Legendre), que l'histoire et la géographie (Gilles Ritchot, Gaétan Desmarais, Thierry Rebour). Ces travaux théoriques ont également été développés par deux des auteurs de la présente étude : François Moriconi-Ebrard (*L'analyse spatiale au regard de l'anthropologie du dogme*, HDR soutenue en 2003) et Jean-Paul Hubert (*La discontinuité critique*, Presses Universitaires de la Sorbonne, 1993).

Les questions que soulève cette étude, nous l'avons vu, renvoient à des problèmes qui dépassent de loin l'enjeu d'une étude sur la péri-urbanisation. Cependant, bien que dans un premier temps certains développements risquent d'apparaître pour le lecteur quelque peu éloignés de la problématique de la péri-urbanisation, il en comprendra peu à peu l'intérêt.

3. Analyse des données statistiques

3.1 La collecte des données¹

3.1.1 Les travaux de l'INSEE

Jusqu'en 2001, l'INSEE ne semble pas s'être beaucoup préoccupé de la question des fichiers historiques au niveau national. Certaines Directions régionales de l'INSEE ont toutefois entrepris de publier des chiffres rétrospectifs sur la population des communes (cf. Bibliographie). On peut cependant constater qu'il s'agit d'une activité marginale pour l'INSEE :

- les dates de départ sont très hétérogènes (de 1790 à 1901). Notons que la publication la plus complète du point de vue historique (Franche-Comté) a été dirigée par Jean Bardet lui-même ;
- les publications sont rarement remises à jour après 50 ans (exemple : Pays-de-la-Loire, Centre...) ;
- les collections sont parfois incomplètes, même au niveau régional : les chiffres de certains départements n'ont jamais été publiés ;
- enfin, notons l'absence complète d'information pour la moitié des régions, représentant la majorité de la population française (PACA, Lorraine, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas de Calais).

De plus, l'INSEE n'a pas facilité l'accès à cette information exploitable pour l'analyse statistique ou spatiale :

- les publications sont éditées sur papier et non sur support électronique (sauf Bretagne et Basse-Normandie, mais les données ne remontent que jusqu'à 1901) ;
- les publications disponibles sur cédérom sont d'un coût relativement élevé.

Pour toutes ces raisons, dès 2000, nous avons entrepris de notre côté de réaliser ce travail, dont nous exposons ici la méthodologie.

3.1.2 L'Association Terrae Statisticae (ATS).

Association scientifique à but non lucratif, ATS a entrepris depuis 2000 de rassembler systématiquement les informations de nombreux pays de la Planète, et de manière exhaustive d'un point de vue historique, au format papier et électronique (base de données et système d'information géographique). ATS détient actuellement un fonds rassemblant les résultats des recensements de la population au niveau de 2,1 millions d'« unités locales ». Les séries couvrent une période de 1 à 240 ans selon les pays.

La constitution du fonds ATS est basée sur la coopération internationale, le bénévolat et l'échange non monétaire, mais paradoxalement pour une association française, elle ne dispose pas des données exhaustives sur son propre pays de domiciliation.

Ainsi, ATS est en mesure de traiter une étude portant sur la Suisse, la Belgique, l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne, le Portugal, l'Irlande, les pays scandinaves, aussi bien que l'Egypte, les Philippines ou l'Argentine, mais pas sur la France.

En ce qui concerne la France, c'est donc un travail en miroir des projets « officiels » qui a dû être entrepris pour la présente étude :

- a) saisie des chiffres des volumes édités de la collection PCF ;
- b) saisie des publications de l'INSEE existantes (voire Annexe) ;
- c) saisie à partir des ouvrages des recensements de 1876, 1881, 1886, 1891, 1896, 1901, 1906, 1911, 1921, 1931 et 1946 ;

¹ Voir Informations complémentaires en Annexe A

d) saisie des chiffres du recensement de 1866 à partir du *Dictionnaire géographique (administratif, postal, statistique, archéologique, etc.) de la France (de l'Algérie et des Colonies)*, 2551 p. Deuxième Edition, Paris, Hachette, 1869, pp.CLXXXVII-CLXXXVIII ;

e) relevés aux archives départementales ([1799-1806]-1821, 1831, 1836, 1841, 1846, 1851, 1856, 1861, 1872).

3.1.3 Remarques sur les sources

Le premier recensement considéré comme « fiable » est incontestablement celui de 1831, du fait des problèmes d'organisation, de la méthodologie encore incertaine des expériences antérieures. Il faut aussi prendre en compte le fait que, entre la Révolution, qui occasionna de vastes mouvements de population, et les guerres napoléoniennes qui mobilisèrent des millions d'hommes hors de leur région, le peuplement de la France moderne ne se stabilisa réellement qu'au milieu des années 1820. Il est cependant dommage de se priver de l'existence de sources antérieures souvent de 35 à 40 ans à 1831. En dépit de leurs lacunes, elles constituent des sources d'information qui permettent de saisir dans ses grandes lignes l'histoire du peuplement de la France au lendemain de la chute de l'Ancien régime.

D'un point de vue technique, la construction de la base de données pose peu de problèmes majeurs. En revanche l'accès aux sources primaires et la saisie des données est, paradoxalement, une opération fastidieuse. Les chiffres de population des recensements de 1936, 1954, 1962, 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999, existent au format électronique pour chacune des 36 564 communes et ont pu être mobilisés dans la présente étude (292 000 entrées). Ils ont été corrigés par l'INSEE de manière à prendre en compte, à chaque recensement, la population réelle vivant sur le territoire actuel de chaque commune, en dépit des modifications qu'il a pu subir.

3.2 La comparaison des données dans le temps²

Pour obtenir une base de données homogène, il était nécessaire de tenir compte des changements de délimitation des territoires intervenus au cours de la période. Trois types de modifications ont été traités.

- Dans le cas de la fusion entre communes, les chiffres des communes fusionnées ont été additionnés comme si la nouvelle entité avait toujours existé ;

- Dans le cas des communes créées, le problème est plus délicat. Deux cas se présentent. Le premier, assez rare en France, correspond à une commune fondée sur un territoire où personne n'habitait. Tel est le cas de la Grande-Motte, dont le territoire a été détaché de la commune de Mauguio. Plus couramment, les nouvelles communes ont été érigées à partir d'un hameau ou d'un ensemble de hameaux, d'écartes et de fermes existants, dont les habitants demandaient à devenir autonomes sur le plan municipal. Dans l'analyse statistique, on a considéré que le découpage actuel avait toujours existé. La population des nouvelles entités a été calculée rétrospectivement au prorata de son poids dans l'ancienne entité à l'époque du démembrement.

- Reste le cas des échanges de parcelles. Ce type de modifications, innombrables, a donc été ignoré, considérant que le biais qui est en résulte est probablement inférieur à la marge d'erreur habituelle des recensements de population et au statut parfois contestable de « résident » des habitants d'une commune.

En France 7 842 communes ont été impliquées dans une fusion, 1 803 dans une séparation, et 327 dans ces deux types d'opération. Mais lorsqu'on considère l'échantillon des 36 562 communes actuelles, plus de 31 000 d'entre elles n'ont jamais subi de modification. C'est dire si la maille des communes françaises est stable.

² Voir Informations complémentaires en Annexe A

Les rattachements administratifs ont également peu évolué, à l'exception de la réforme des arrondissements qui avait conduit à la suppression de 106 sous-préfectures en 1926. Au niveau des cantons, hormis le transfert de quelques communes d'un canton à l'autre, la stabilité n'a été rompue qu'aux environs des principales villes, qui sont désormais systématiquement divisées en plusieurs cantons découpant l'intérieur même de la commune chef-lieu. Pour pouvoir effectuer les mesures mobilisant cette maille, nous avons agrégé dans chaque cas tous les cantons relevant d'une même ville en une seule entité (exemple : Saintes-Est et Saintes-Sud, ou les cantons de Tours, etc.), de la même façon que l'INSEE, qui nomme ces entités « cantons statistiques ».

4. Les grands mouvements de population en France

4.1 Le mouvement de référentiel national

Les statistiques de recensement de la population se référant à un Etat et à un seul, le référentiel est nécessairement le niveau national.

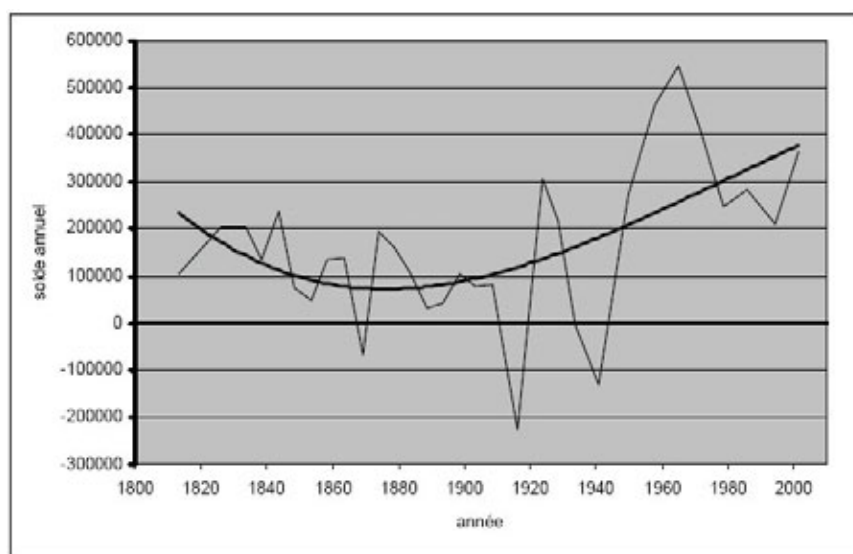
Les mouvements de référentiel sont extrêmement différents d'un pays à l'autre. Par exemple, pendant que la population de la France dans ses frontières actuelles n'augmentait que de 24% entre 1861 et 1962, celle de la population de l'Italie doublait (+100%). De même, pendant que la France perdait 1,3 millions d'habitants pendant la Deuxième guerre mondiale, la RFA en gagnait 13 millions, etc.

Du point de vue de la structure des dynamiques spatiales, il est donc indispensable de séparer le mouvement de référentiel de la dynamique propre des communes. Une commune dont la population stagne pendant que celle du mouvement de référentiel baisse peut être considérée comme relativement attractive : soit que sa population, plus jeune, se soit reproduit plus vite ; soit que le bilan des soldes migratoires y a été positif. Inversement la même stagnation, observée pendant une période de croissance du référentiel sera interprétée de manière opposée.

4.1.1 L' évolution démographique globale : de fortes irrégularités

L'évolution de la population de la France a été très irrégulière sur l'ensemble des deux derniers siècles écoulés. La description de ce mouvement, calculé sur un territoire constant (somme des populations de toutes les communes actuelles, même si elles ne faisaient pas partie de la France), donne d'abord à voir les impacts négatifs des trois guerres : 1870, 1914-1918 et 1939-1945. Chacune de ces guerres a été suivie d'une période de forte croissance. Abstraction faite de ces irrégularités, la courbe de tendance indique que l'accroissement de la population française a diminué continûment pendant tout le XIX^{ème} siècle, ou plus exactement de la fin des guerres napoléoniennes à la veille de la Première guerre mondiale. Ainsi, dans les années 1820-1830, la population de la France s'accroissait de quelques 200 000 habitants par an. Un siècle plus tard, le solde atteignait à peine 100 000. A l'orée du XXI^{ème} siècle il est de 350 000 habitants environ.

Graphique 4.1. Evolution de la population de la France : soldes annuels



Source : Recensements de la population

4.1.2 Les stocks de population : trois grandes phases

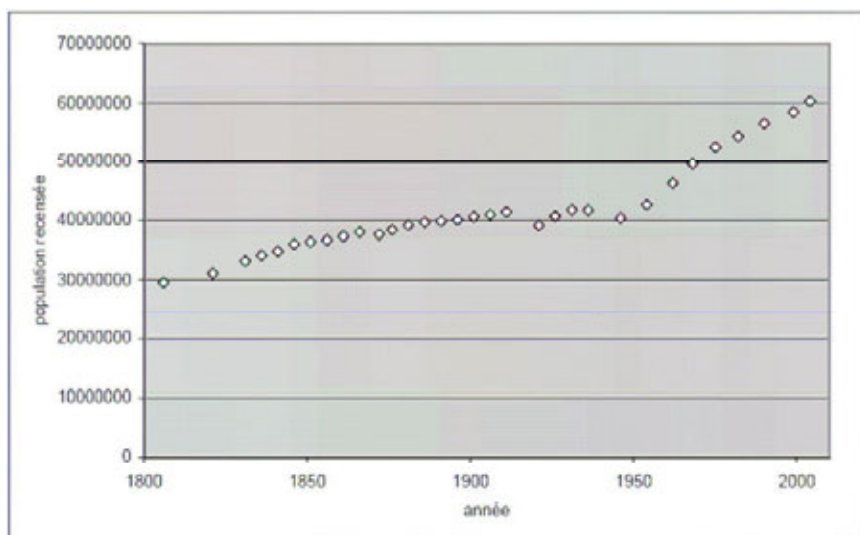
Compte tenu de ces tendances et des irrégularités dues aux guerres et à leurs conséquences, quelles sont les grandes périodes qui ont marqué la croissance de la population française ?

Le cumul des soldes permet de décomposer les deux siècles écoulés en trois phases.

- quoique assez lentement en comparaison avec d'autres pays d'Europe, la population de la France a augmenté régulièrement jusqu'au recensement de 1866 : environ 8,5 millions d'habitants ont été gagnés entre 1806 et 1866.
- suit une phase de relative stagnation jusqu'en 1946 : en 80 années, la population n'a augmenté finalement que de 2,4 millions d'habitants.
- après 1946, elle augmente de 20 millions d'habitants en 38 ans, dont 12 millions pendant la seule période 1946-1975.

Incontestablement, c'est la période des « Trente Glorieuses » qui a le plus façonné le peuplement actuel de la France. Cependant, contrairement à ce que l'on observe dans les autres pays européens, cette croissance se poursuit jusqu'à nos jours : après 1982, la population a augmenté de 6 millions d'habitants. Au contraire, celle des pays voisins a fortement ralenti : elle est quasi nulle en Allemagne, au Portugal et en Italie, et ne repose plus que sur l'immigration en Espagne, en Suisse ou en Autriche.

Graphique 4.2. Evolution de la population de la France : stocks finaux à chaque recensement



Source : Recensements de la population

4.2 Les grands trends de l'évolution par commune

Les indicateurs autres que la population « moyenne » permettent de mesurer les disparités dans la croissance des communes et d'affiner la chronologie de l'évolution et de la répartition de la population en France.

4.2.1 Trois grandes phases de croissance

La base de données dont nous disposons a permis de calculer pour la première fois l'évolution de la population médiane des communes françaises. Rappelons que cet indicateur implique de connaître la population de chacune des communes. Jusqu'à présent, le seul indicateur disponible était la « population moyenne », or :

- La population moyenne des communes est toujours très supérieure à celle de la médiane (milieu de la distribution). Cette forte dissymétrie révèle la fréquence considérable des communes rurales. Statistiquement parlant, « la » commune française est une com-

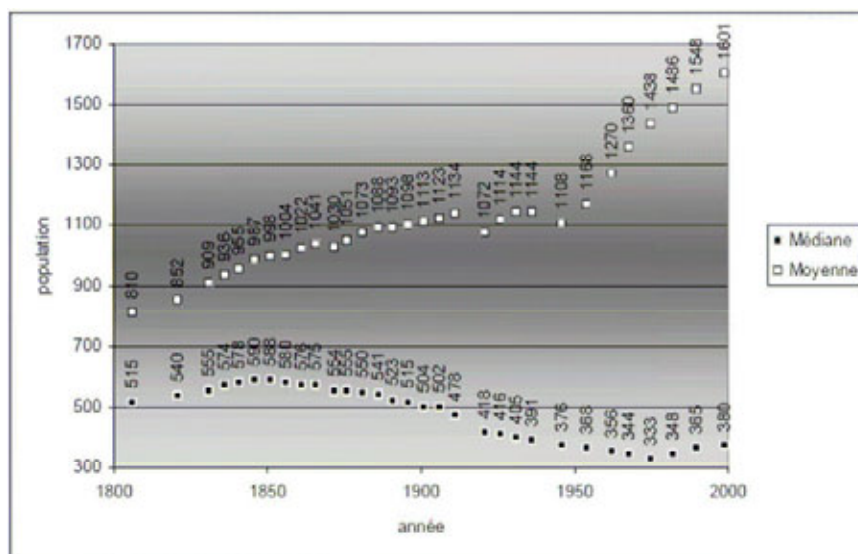
mune rurale. Dès 1806, la valeur de la moyenne (810 habitants) représentait 157% de celle la médiane ; en 1999 elle était passée à 421%.

2) Jusqu'en 1846, moyenne et médiane ont augmenté de concert. Mais en 1846, la médiane s'est mise à baisser pour atteindre son point le plus bas 129 ans plus tard, au recensement de 1975. Depuis lors elle remonte rapidement et les résultats des nouveaux recensements rénovés de 2004 et 2005, bien que partiels (40% des communes), permettent de confirmer cette tendance.

Les données révèlent trois principales phases d'évolution du monde rural

- la première s'achève vers 1848 et voit l'ensemble des communes, rurales ou urbaines, se densifier ;
- la seconde s'achève en 1975 et s'exprime par une érosion lente mais continue de la population des communes rurales ;
- la troisième est en cours : elle se caractérise par le déclin des agglomérations et par une reprise marquée de la croissance démographique d'un nombre toujours plus grand de communes rurales.

Graphique 4.3. Population médiane et population moyenne des communes françaises



Source : Recensements de la population

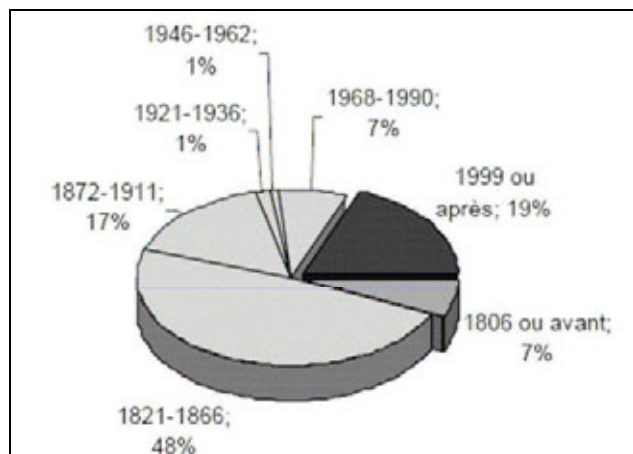
4.2.2 Le maximum de population par commune

Les données disponibles par commune permettent de saisir un échantillon borné entre deux années : 1806 (premiers chiffres fiables connus) et 1999 (derniers chiffres connus). Selon de nombreux historiens, il est probable qu'un grand nombre de communes ont vu leur population culminer bien avant 1806 : le problème est que les données dont nous disposons ne permettent pas de le prouver expérimentalement. A l'inverse, un grand nombre de communes continueront certainement de croître après 1999 et rattraperont leur « pic » historique dans les années à venir. On doit donc se rappeler que les résultats que nous donnons ici sont limités par ce cadre méthodologique.

Si les tableaux précédents ont montré que le nombre d'habitants de la France bat chaque jour un record historique, et que l'essentiel de la croissance a été réalisé après 1946, on constate au contraire que les deux tiers des communes ont vu leur population culminer avant 1914. La chronologie de l'évolution démographique de la France par commune est donc radicalement différente de celle de l'évolution de la population globale du pays.

Si l'on analyse plus attentivement la première moitié de la période, on constate même que 55 % des communes ont atteint leur maximum historique de population avant la fin du Second Empire. Le record est atteint vers 1850.

Graphique 2.4. Les communes françaises réparties selon l'année au cours de laquelle elles ont atteint leur maximum historique de population



Source : Recensements de la population

Cette première « découverte » permet de discuter une idée fort répandue dans les manuels d'Histoire, selon laquelle le monde rural aurait atteint son apogée à la fin du XIX^{ème} siècle, voire, pour certains auteurs, à la veille de la guerre de 1914-1918. C'est désormais un demi siècle plus tôt qu'il faut situer ce tournant. La correction de cette erreur montre déjà l'intérêt de l'utilisation d'une nouvelle base de données systématique.

La première cause possible de cette erreur est que, jusqu'à présent, les données systématiques sur la population des communes à l'échelle de la France n'étaient accessibles qu'à partir de 1876 (cf. supra). Or, lorsqu'on observe l'évolution de la population des communes depuis ce recensement, l'on constate que la majorité d'entre elles baisse continûment. D'où l'on en déduit que la baisse date de la fin du XIX^{ème} siècle. En réalité, pour la majorité d'entre elles, cette baisse est cependant antérieure.

La seconde cause possible de cette erreur est que les chiffres de population les plus détaillés géographiquement que l'on connaissait jusqu'à présent concernaient le niveau des départements. En effet, 13 départements (sur 90) ont vu leur population culminer entre les recensements de 1881 et 1906. Cependant, même les départements les plus ruraux ne comprennent pas que des villages. Ainsi, lorsque la population de la majorité des villages a commencé à baisser vers 1846-1851, celle des villes – et surtout, comme nous allons le voir plus loin les chefs-lieux – ont pour leur part continué à croître, ce qui a eu pour effet de retarder la crise démographique du département entier. De même, bien que la population de la France ait doublé en deux siècles, et qu'elle soit depuis un demi siècle en augmentation constante, 20% seulement des communes atteignent leur maximum historique de densité au recensement de 1999, contre 55% des départements. A l'échelle des communes, les maxima de 1846 se rencontrent partout en France : aussi bien dans le sud-ouest, que dans la vallée de la Loire, le Bassin parisien, l'Est, le Massif Central, les Alpes, les Pyrénées, la Normandie ou la vallée du Rhône.

La troisième cause est peut-être liée à la nature des espaces qui ont été étudiés, et dont on a souvent tiré des généralités à partir d'études de cas. En effet, après le pic « historique » de 1846-1851, l'on observe effectivement un « pic secondaire » autour des années 1881-1906. Celui-ci concerne toutefois un monde rural particulier : celui des bassins de l'industrie disséminée qui furent frappés par la grande crise économique des années 1880. C'est le cas par exemple de la Haute-Loire, de la Nièvre, de l'Aveyron, de l'Indre, de la Saône-et-Loire. Cette crise se cumule avec celle de la vigne dans le Languedoc. On retrouve par ailleurs ce second « pic » dans nombre de communes, même si leur

maximum de population date de 1846-1851 ou est actuel. De même, le département de l'Hérault, qui est actuellement l'un de ceux où la croissance est la plus rapide, a vu sa population diminuer de 9 000 habitants entre 1901 et 1911 (-5%). La combinaison de ces deux « pics » et le dosage inégal entre populations urbaines et rurales du département, expliquent que les maximums enregistrés à cette échelle du découpage territorial s'étalent de 1836 à 1891 dans 37 départements.

Ainsi, il y a bien eu un pic de la population des communes, et donc de la densité rurale en France à la fin du XIX^{ème} siècle, mais il ne s'agit que d'un pic secondaire : le grand retournement a en réalité eu lieu un demi siècle plus tôt, à l'époque du « Printemps des Peuples », qui secoua toute l'Europe.

4.2.3 Typologie sommaire des communes : l'ère de la périurbanisation

A l'échelle des 36 565 communes de France, la diversité des profils d'évolution de la population est évidemment de mise, de sorte que les maximums de populations ne sauraient se résumer à un pic « historique » et à un pic secondaire.

De fait, si l'on répartit l'ensemble des communes selon cet indicateur statistique, l'on constate que toutes les années sont remplies. Certaines communes atteignent même leur maximum de population au recensement de 1921, au terme d'une période intercensitaire où la baisse de la population nationale atteint un record !

Il est donc intéressant, en complément des analyses précédentes, de tenter de caractériser des types de communes selon la ou les périodes significatives de leur évolution. Pour cela, conservons le classement de l'ensemble des communes selon l'année de leur maximum, et observons leur taille démographique, leur superficie et leur densité.

De 1806 à 1866, le nombre de communes qui atteignent leur maximum historique de population représentait, à chaque recensement, un pourcentage plus élevé que le pourcentage de population qu'elles représentaient dans la population française. Les premières communes frappées par l'exode rural tendent donc à se caractériser par le faible effectif de leur population. Deux hypothèses se présentent alors.

- La faible superficie et la faible population conféraient un stock de population insuffisant pour assurer la rentabilité de services ou d'activités non agricoles : la raison du déclin proviendrait d'une « masse critique » d'habitants insuffisante des communautés.
- Toutefois, ces différences expriment aussi des discriminations régionales importantes, qui ne sont pas visibles sur un graphique mais seulement sur une carte. En effet, en France, la taille moyenne des communes est très disparate d'une région à l'autre. Ainsi le déclin précoce des campagnes normandes et picardes, où les communes sont très petites, explique une grande partie de la variance de cet indicateur.

Il est donc difficile de savoir si le déclin de ces régions provient, justement, d'une inadaptation de la taille des communes aux impératifs de la modernité, ou si le déclin des petites communes est un artifice statistique dû à des spécificités régionales, en l'occurrence les petites dimensions des communes du Bassin parisien, situées en première ligne face à l'attraction qu'exerçait la capitale sur le territoire français. Il n'est pas interdit de concevoir que les deux facteurs se conjuguent. Le discours politique international actuel pèse cependant en faveur de la première hypothèse, soutenu par les instances internationales qui tentent d'imposer la « décentralisation » des Etats. Il consiste à affirmer que les « petites communes » doivent disparaître et propose deux solutions :

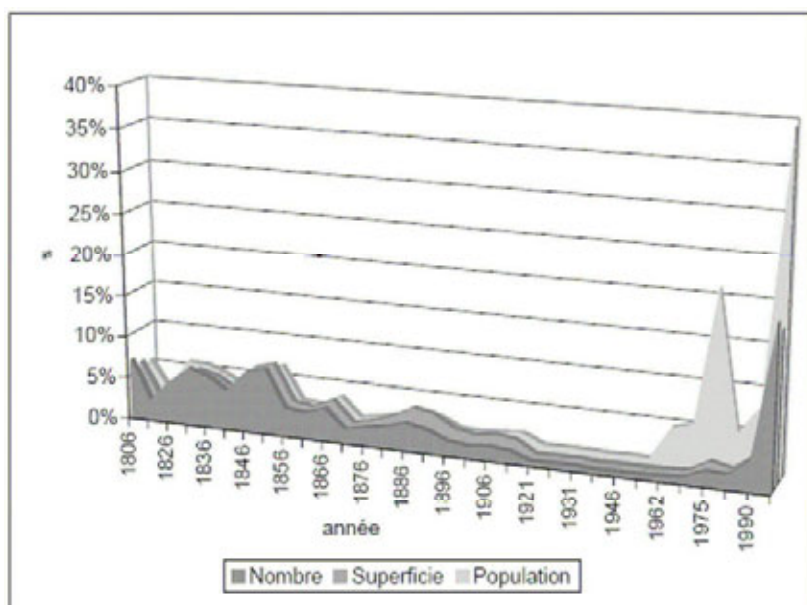
- soit réformer radicalement le système d'encadrement territorial. Ceci a été mis en œuvre au Royaume-Uni, au Danemark, en Suède, en Bolivie, en Zambie ;
- soit encourager des politiques de fusions massives entre unités locales existantes (Belgique, Allemagne, Pays-Bas, Japon...).

Entre 1866 et 1911, le pourcentage des communes atteignant leur maximum de population et celui des effectifs de population concernée deviennent à peu près équivalents. En

revanche, c'est une densité démographique plus faible que la moyenne nationale qui caractérise les communes atteignant au cours de cette période leur maximum historique de population. C'est donc cette fois une faible densité rurale qui est le facteur principal de déclin, et non plus l'effectif absolu de population des communes. En effet, à densité égale, on peut rencontrer de vastes communes (Bretagne, Landes, Sud et Ouest du Massif Central...) ou de très petites (Nord de Paris, Normandie)(Cf. Annexe 1).

Le changement le plus radical s'opère à partir de 1962 et culmine en 1975. En effet, si le nombre de communes arrivant à leur maximum de population devient très faible, il concerne en revanche une part de plus en plus importante de la population nationale à chaque recensement. Ceci indique que le déclin frappe désormais des communes très denses, donc urbaines, à commencer par la capitale dont la population culmine dès 1921 mais reste à peu près stationnaire jusqu'en 1962. Désormais le déclin de la population caractérise davantage les communes urbaines denses que les communes rurales, et le nombre de communes qui sont dans ce cas augmente rapidement depuis 1975. **On entre dès lors dans l'ère de la périurbanisation.**

Graphique 4.5. Evolution du nombre, de la superficie et de la population des communes atteignant leur population maximum



Source : Recensements de la population

4.2.4 Le minimum de population par commune

La dynamique que nous avons repérée précédemment, inaugurée vers 1848, s'achève historiquement entre 1968 et 1982. Elle est mise en lumière, en particulier, par les résultats du recensement de 1975.

Puisque la période précédente se caractérise par un long déclin, tandis que l'actuelle se caractérise par une reprise de la croissance de la population des communes, considérons ici les communes qui atteignent leur minimum de population.

Le tableau permet de mesurer le nombre de communes impliquées dans une « reprise » récente de la croissance démographique. Pour interpréter ce tableau, l'on doit se souvenir que la population de la France est en constante augmentation depuis la fin de la Deuxième guerre mondiale. Les résultats du recensement de 1946, réalisé en pleine période de reconstruction, n'étant pas très significatifs du fait des déplacements temporaires de population, il est toutefois préférable de prendre comme base de départ celui de 1954.

Si la croissance avait été harmonieusement répartie sur tout le territoire, toutes les communes françaises auraient dû voir leur population augmenter, de sorte que 1954 devrait être l'année du minimum pour plus de 36 000 communes. Or, seulement 7 721 communes sont dans ce cas : près de 29 000, soit 79%, ont continué à diminuer par la suite.

La population française n'a jamais augmenté aussi vite dans toute l'histoire du pays qu'au cours des Trente Glorieuses. Pourtant, si le rythme d'accroissement ralentit après le recensement de 1975 (fin du baby-boom), c'est précisément à partir de cette date que le nombre de communes qui s'éveillent du long sommeil commence à s'accroître. Cet accroissement est spectaculaire et frappe le groupe de communes les moins denses de l'échantillon (28 habitants/km² en moyenne). Le phénomène de reprise s'est étendu à 4 200 nouvelles communes entre 1982 et 1990, puis à 4 600 autres entre 1990 et 1999. En 1999, seules 7 500 communes avaient continué à décroître : la proportion est désormais inversée, et la symétrie du mouvement autour de l'année 1975 est remarquable.

Tableau 2.1. Communes ayant atteint leur minimum de population, selon l'année du minimum

Année	Nombre	Superf. km ²	Population (en milliers)							Densité Mini.	Effectif moyen
			1954(a)	1962	1968	1975	1982	1990	1999		
1954	7721	116 280	21 170	25 337	29 311	33 065	34 625	36 356	37 722	182	2 742
1962	2949	42 079	2 140	1 998	2 207	2 558	2 998	3 406	3 684	47	677
1968	3517	46 461	1 687	1 616	1 505	1 686	1 973	2 207	2 356	32	428
1975	6015	84 815	2 818	2 711	2 589	2 346	2 648	2 918	3 101	28	390
1982	4211	57 665	3 312	3 318	3 187	2 875	2 641	2 797	2 954	46	627
1990	4624	66 572	2 559	2 508	2 388	2 197	2 060	1 903	2 025	30	412
1999	7498	129 981	9 016	8 936	8 544	7 863	7 390	7 027	6 677	51	890
TOTAL	36535	543 854	42 703	46 423	49 710	52 589	54 335	56 615	58 519		

(a) ou avant

Source : Recensements de la population

4.3 Variation de la population des communes : une cartographie de la métropole

4.3.1 Remarques méthodologiques

Les XIX^{ème} et XX^{ème} siècles ont été traversés par quatre guerres. La première est plutôt une série de guerres qu'une guerre. Elle a débuté dès 1789 avec la Révolution française et s'étale sur un quart de siècle. Cette période de troubles entraîne de vastes mouvements de population civile et se poursuit avec les guerres napoléoniennes. La conscription ayant été rendue générale et obligatoire, ce sont alors des millions d'hommes qui sont mobilisés, souvent pendant plusieurs années, si bien qu'il faut attendre le milieu des années 1820 pour voir la population se stabiliser. Pour toutes ces raisons nous ne possédons pas d'information fiable sur la population des communes avant la Révolution. En revanche, nous pouvons étudier l'impact des trois guerres suivantes sur l'évolution de la population des communes : celle de 1870, celle de 1914-1918 et celle de 1939-1945.

Ces trois guerres introduisent des discontinuités majeures dans l'évolution de la population des communes. Si la guerre de 1870 se traduit par un solde nul de l'augmentation de la population de la France à frontières constantes d'avant-guerre (1866-1876), elle entraîne en revanche de forts mouvements de population consécutifs à la perte de l'Alsace-Lorraine. Les deux guerres mondiales se traduisent respectivement par une baisse de 2,3 millions d'habitants entre 1911 et 1921, puis de 1,3 millions entre 1936 et 1946. Ces trois conflits ont cependant des impacts très différents selon les régions et les milieux. C'est pourquoi nous avons présenté leurs bilans séparément.

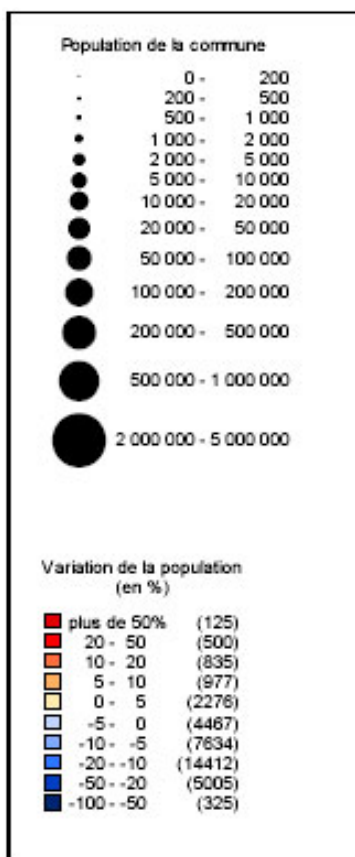
Pour saisir la dynamique du peuplement communal, nous avons donc divisé la présentation en deux parties : les périodes de guerre et les périodes de paix.

Il est utile de rappeler que les recensements encadrant les guerres ne correspondent ni avec le début, ni avec la fin exacte des hostilités. D'un point de vue méthodologique, il est d'ailleurs préférable de rechercher une date un peu plus éloignée de la fin des guerres, car le peuplement a mis un certain temps à se remettre en place (destructions, rétention de prisonniers, retour ou départ de migrants consécutifs aux remaniements du territoire national). Ainsi, la guerre de 1870 est encadrée par les recensements de 1866 et de 1876, celle de 1914-1918 par 1911 et 1921 et celle de 1939-1945 par 1936 et 1946.

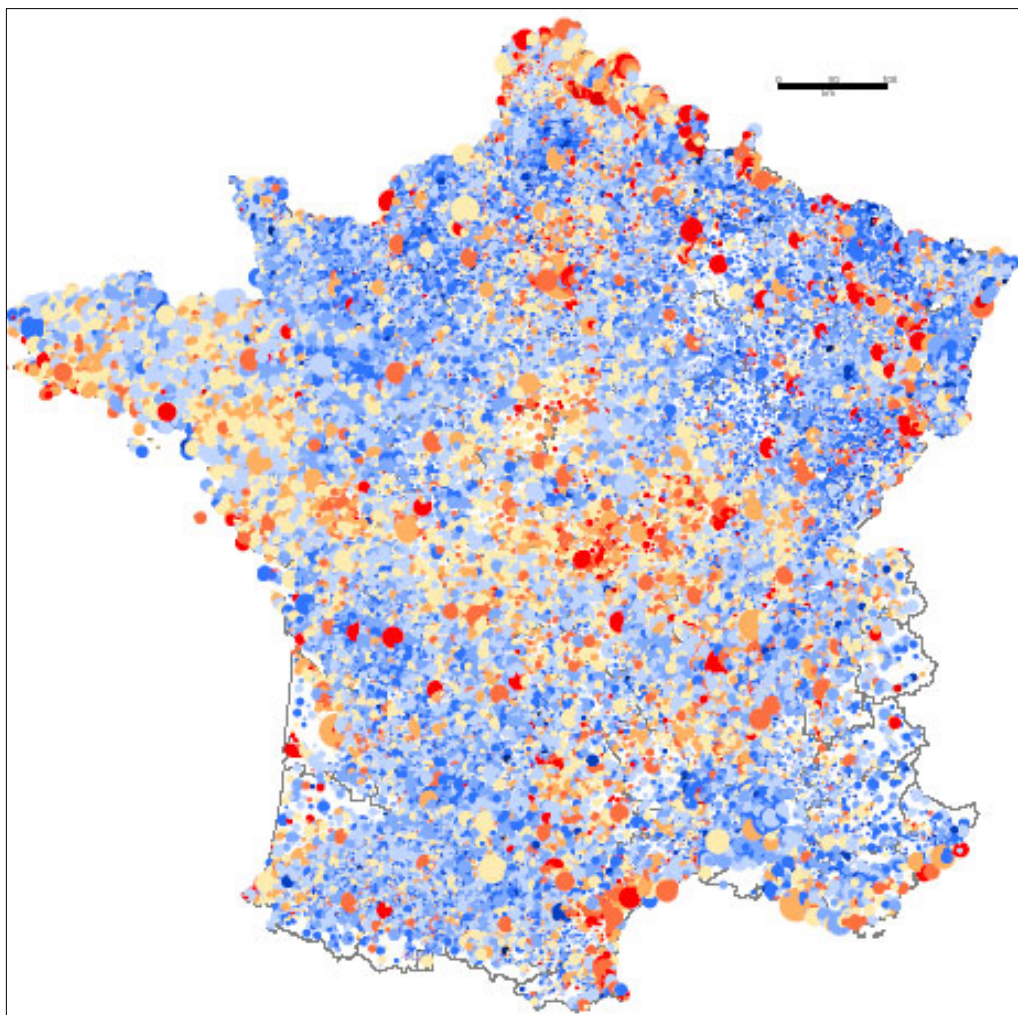
Pour faciliter les comparaisons la même légende a été adoptée pour l'ensemble des cartes.

4.3.2 Les périodes de guerre

Légende des cartes



4.3.2.1 Variation de la population de 1866 à 1876

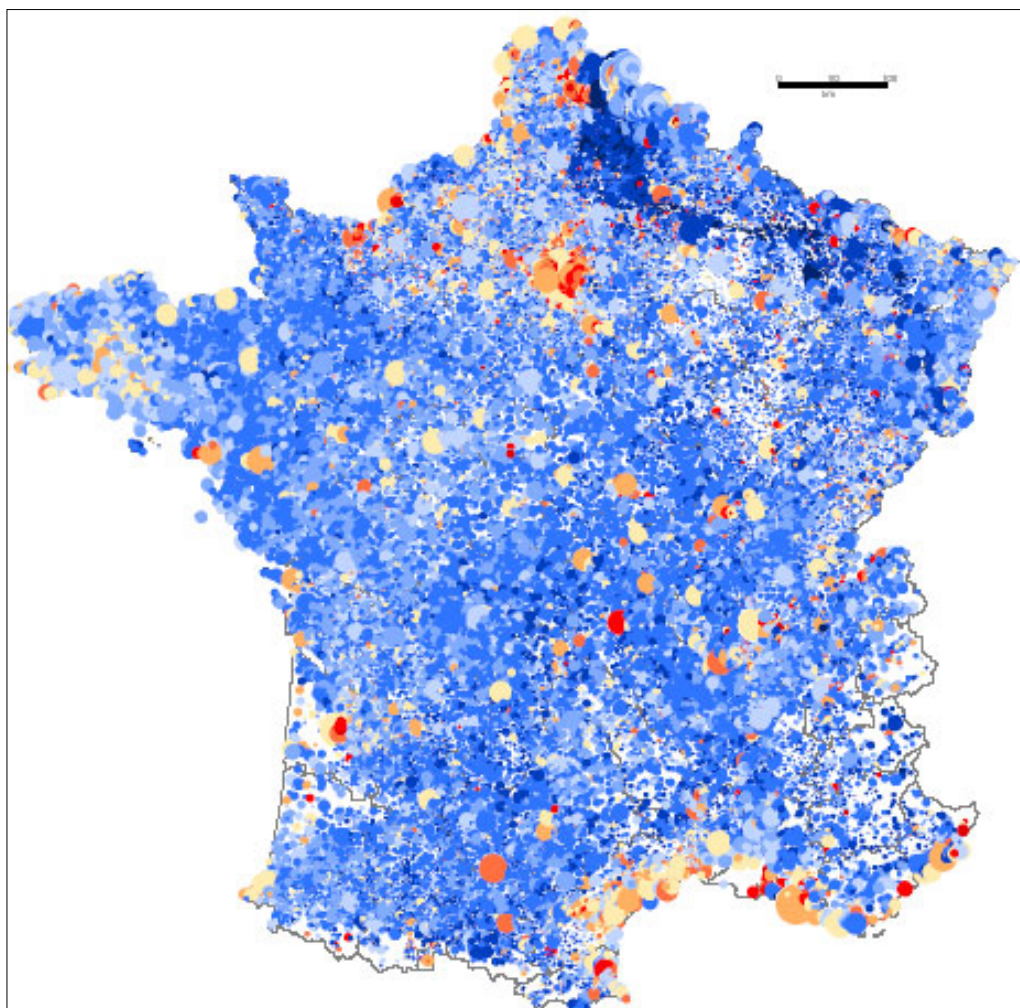


F. Moriconi-Ebrard – UMR 7135 SEDET - Source : Recensements de la population

L'Alsace-Lorraine a été perdue par la France en 1870 : les chiffres de population sont ici ceux du recensement allemand de 1876.

La population de la France est passée de 38,1 à 38,4 millions d'habitants à territoire égal et actuel, soit une variation de +0,8% en 10 ans. De manière générale, les principales villes ont vu leur population augmenter au détriment de la majorité des campagnes. Toutefois, la croissance urbaine a été modeste et toutes les communes rurales ne se sont pas dépeuplées : on observe en particulier une vaste zone de croissances positives en milieu rural qui s'étend de l'intérieur de la Bretagne jusqu'au Morvan. La population des campagnes du centre du Massif Central a également augmenté, ainsi que celle de la plaine du Languedoc. L'effet le plus spectaculaire de la guerre est visible sur la frontière Nord-Est, de Belfort à Longwy. Rappelons que cette frontière, internationale en 1876, est aujourd'hui « intérieure » à la France (après la rétrocession de l'Alsace-Lorraine en 1919), mais la frontière belge (vallée de la Meuse) affiche également une croissance positive. Cette période a aussi été celle de l'essor des petites industries en milieu rural : coutellerie, clouterie, passementerie...

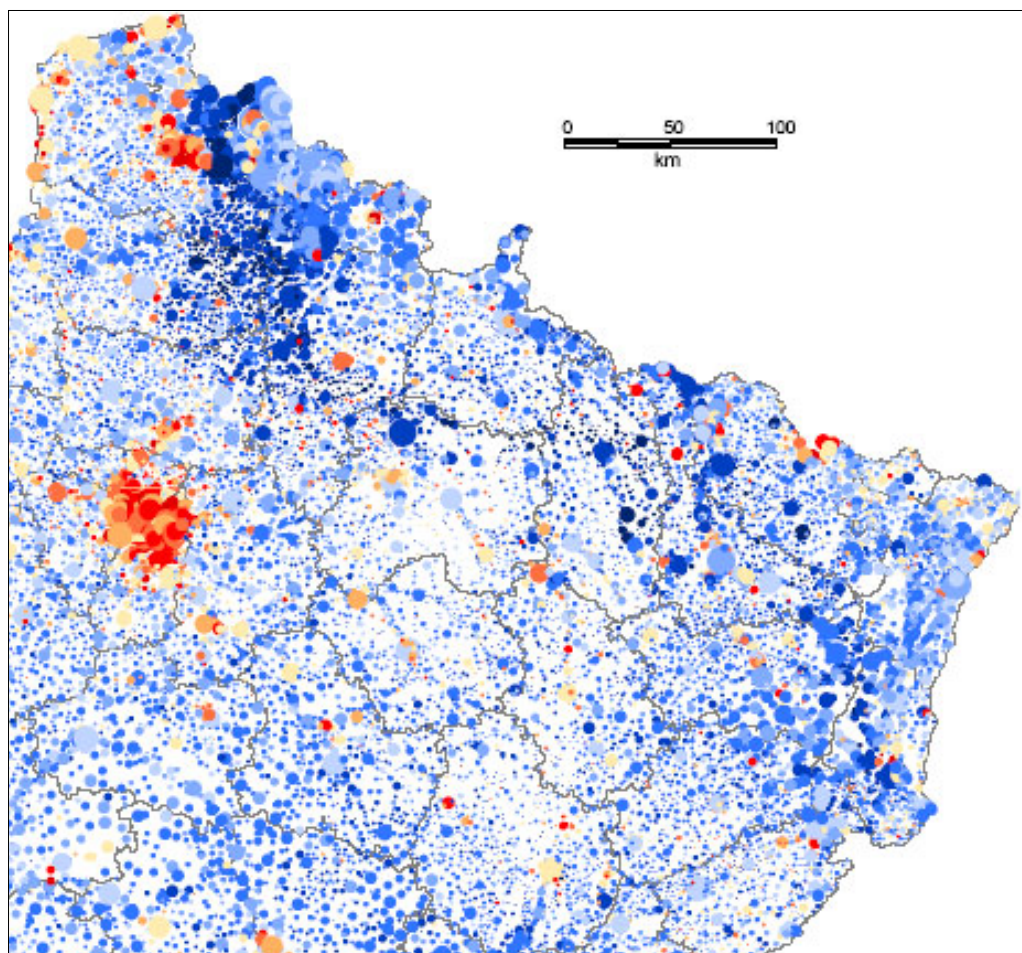
4.3.2.2 Variation de la population de 1911 à 1921



F. Moriconi-Ebrard – UMR 7135 SEDET - Source : Recensements de la population

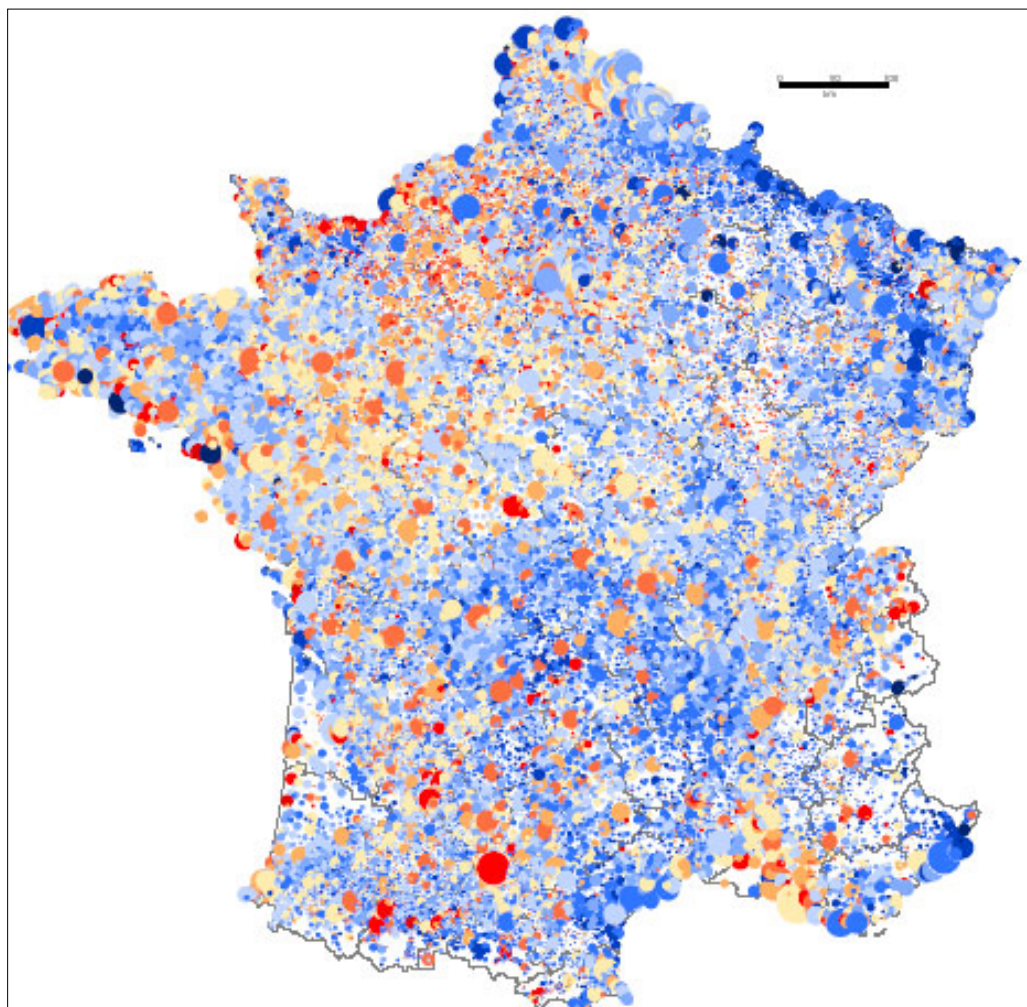
La population de la France est passée de 41,5 à 39,2 millions d'habitants. A cause de cette baisse globale, les croissances positives sont donc rares au niveau communal. Elles ne concernent presque exclusivement que les villes principales, la plaine du Languedoc et les ports, notamment ceux du littoral de la Méditerranée et du Nord-Pas-de-Calais. La carte montre surtout, et de manière remarquable, la trace désastreuse du front dans le Nord-Est du pays (voir zoom : carte 1.1.4). Celui-ci dessine une vaste courbe en « S » qui coupe le Bassin houiller du Nord-Pas-de-Calais, les départements de la Somme et de l'Aisne, puis s'infléchit vers l'est en longeant le Nord du département de la Marne, traversant la Meuse et la Meurthe-et-Moselle jusqu'à Nancy, puis coupant les Vosges jusqu'à Belfort. Plus le front a persisté dans le temps, plus la population des villages a baissé. C'est dans cette zone que l'on trouve les effondrements démographiques les plus spectaculaires, et dont certains furent définitifs. Au hasard des destins et des pyramides démographiques, on trouve cependant dispersés dans toute la France des villages où l'effet de la Grande Guerre a été tout aussi désastreux, d'autant qu'il s'ajoute à l'exode rural, à la baisse de la natalité et au vieillissement des populations que la disparition des jeunes hommes entraîne.

4.3.2.3 Variation de la population entre 1911 et 1921 – Zoom sur le quart Nord-Est



F. Moriconi-Ebrard – UMR 7135 SEDET - Source : Recensements de la population

4.3.2.4 Variation de la population de 1936 à 1946



F. Moriconi-Ebrard – UMR 7135 SEDET - Source : Recensements de la population

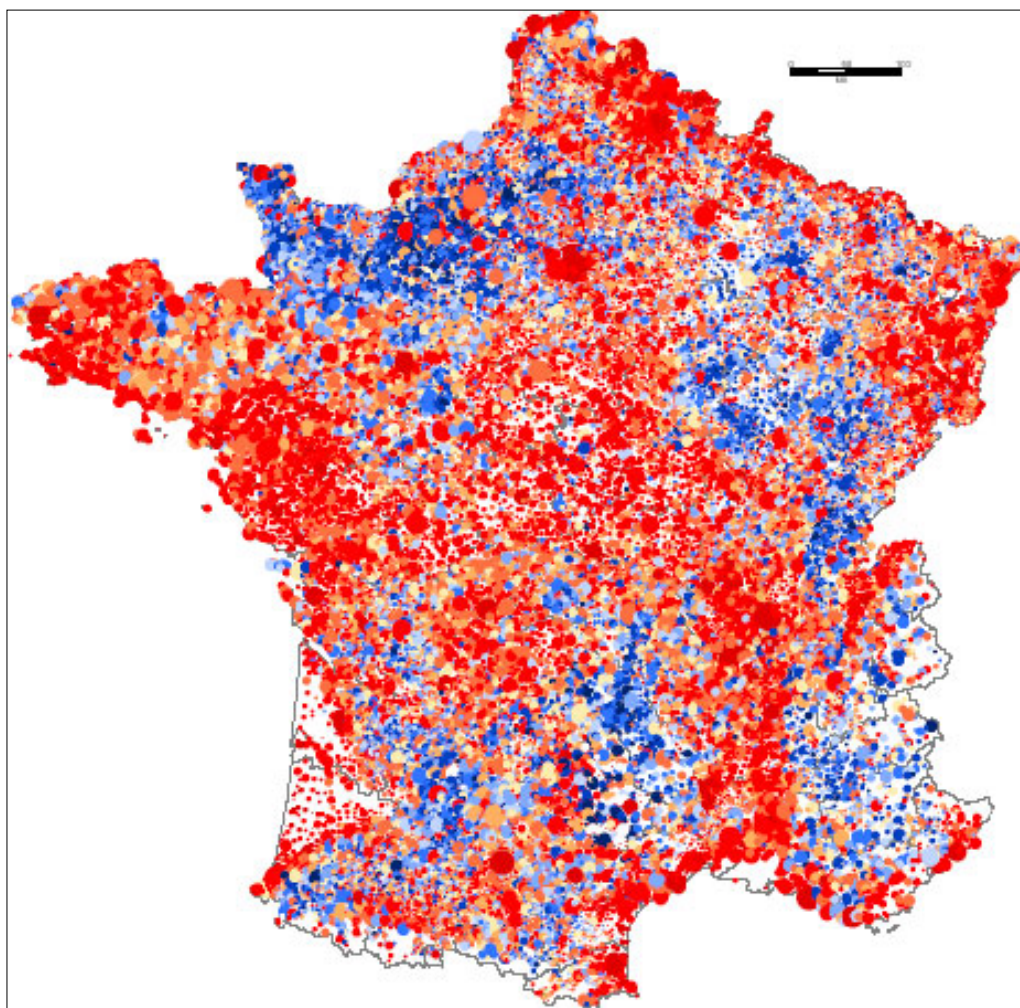
La population de la France est passée de 41,8 millions à 40,5 millions d'habitants, soit une perte plus modérée qu'à l'issue de la première Guerre mondiale.

En dépit de cette baisse, les croissances positives ne sont pas rares dans le monde rural. En effet, hormis quelques exceptions notables dans le Sud (Toulouse, Brive, Tarbes...) et dans l'Ouest (Rennes, Laval, le Mans, Quimper), et contrairement à la guerre de 1914-1918, ce sont surtout les grandes villes qui ont souffert de la guerre.

Dans le Centre-Ouest du pays, la majorité des communes rurales ont paradoxalement gagné des habitants après plusieurs décennies de baisse continue due à l'exode rural. Les vallées du Rhône et de la Garonne sont également dans ce cas. En revanche, comme pendant la guerre de 1914-1918, les communes de la frontière de l'Alsace-Lorraine et des Ardennes ont particulièrement souffert de la guerre. Dispersées dans le reste de la France, des centaines de communes ont à nouveau payé un très lourd tribut au conflit, en particulier dans le Limousin, l'Ardèche ou les Alpes Maritimes. De même, les campagnes du Languedoc ont perdu un grand nombre d'habitants, alors qu'elles en avaient gagné au cours de la guerre précédente.

4.3.3 Les périodes de paix

4.3.3.1 Population en 1806 et variation de la population de 1806 à 1866

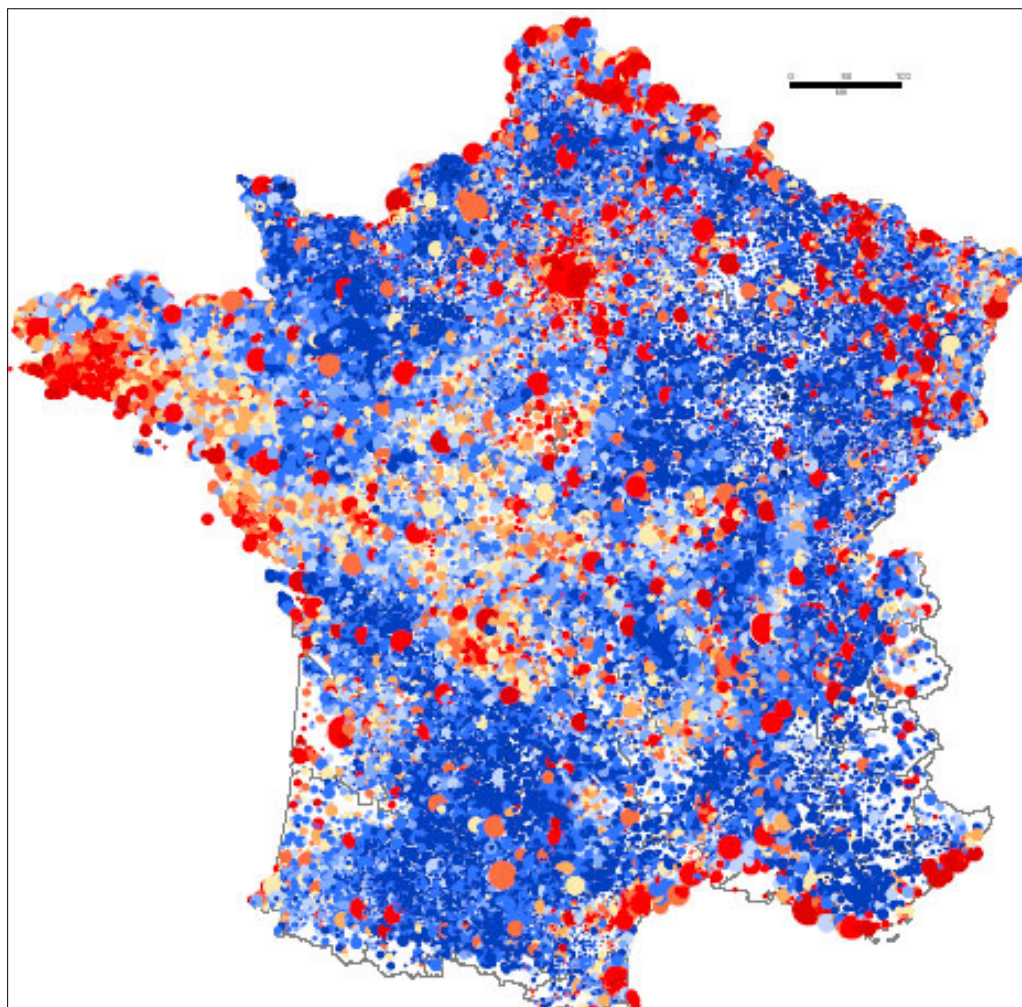


F. Moriconi-Ebrard – UMR 7135 SEDET - Source : Recensements de la population

En 60 ans, la population de la France est passée de 29,6 millions à 38,1 millions d'habitants. Cet accroissement d'un tiers demeure cependant très inférieur à celui des autres pays européens : la France n'a expérimenté que modérément les schémas de la transition démographique de type révolution industrielle.

La particularité de cette carte réside dans les contrastes brutaux de la géographie de cet accroissement : le bleu et le rouge dominent, de sorte qu'on peut dire que la population des villages a soit fortement augmenté, soit fortement diminué : contrairement aux autres cartes, les nuances sont rares (couleurs pâles). Mais ce qui est encore plus frappant est la remarquable sélectivité spatiale des dynamiques démographiques à l'échelle du territoire français. Ainsi, les campagnes de Normandie, de la Champagne, de la moyenne vallée de la Garonne et des régions de montagne (Jura, Alpes, Massif Central et Pyrénées) forment des blocs compacts de territoires en déclin démographique: seules quelques villes tirent leur épingle du jeu. Au contraire, de vastes régions sont en très forte augmentation (Centre, vallée du Rhône, Bretagne...), formant des blocs de croissance démographique de plusieurs milliers de kilomètres carrés d'un seul tenant. Dans ces zones, ce sont toutes les communes qui augmentent, villes et villages.

4.3.3.2 Population en 1876 et variation de la population de 1876 à 1911

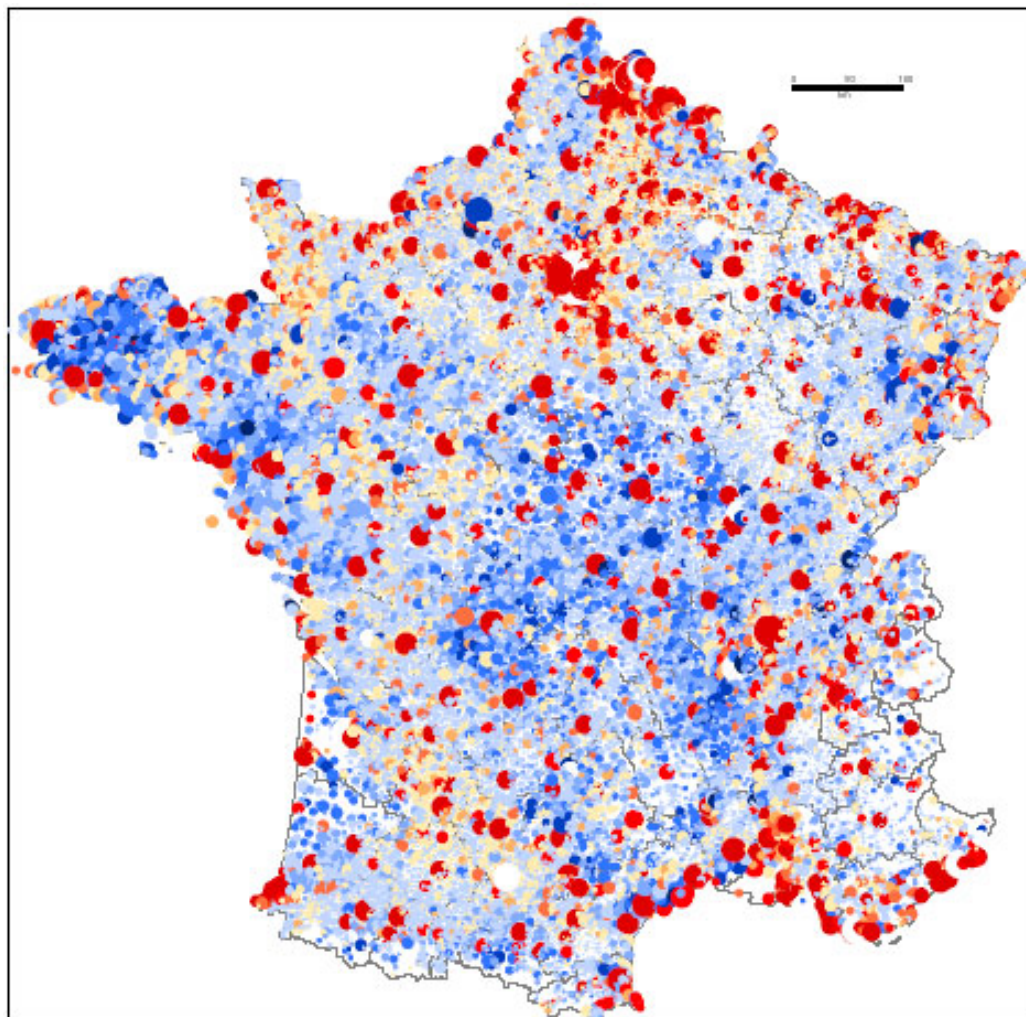


F. Moriconi-Ebrard – UMR 7135 SEDET - Source : Recensements de la population

En 35 ans, la population de la France est passée de 38,4 millions à 41,5 millions d'habitants. Dans ce contexte de faible accroissement, l'industrialisation et l'urbanisation se sont effectuées au détriment des campagnes.

La carte est donc très différente de la précédente. Seules ont résisté les villages du sud de la Bretagne, la Vendée, la Sologne, une partie du Limousin et la côte méditerranéenne. Les communes de la nouvelle frontière franco-allemande et des Ardennes se repeuplent, en grande partie grâce aux garnisons. Les bassins houillers du Nord-Pas de Calais et du Massif central sont en phase d'urbanisation intense. Inversement, des milliers de communes rurales ont perdu entre un quart et la moitié de leur population au cours de cette seule période. Les déclin démographiques les plus catastrophiques sont repérables dans l'intérieur de la Provence, les confins du grand Bassin parisien, la Mayenne, la future région Midi-Pyrénées, le Nord du Morvan, les Cévennes.

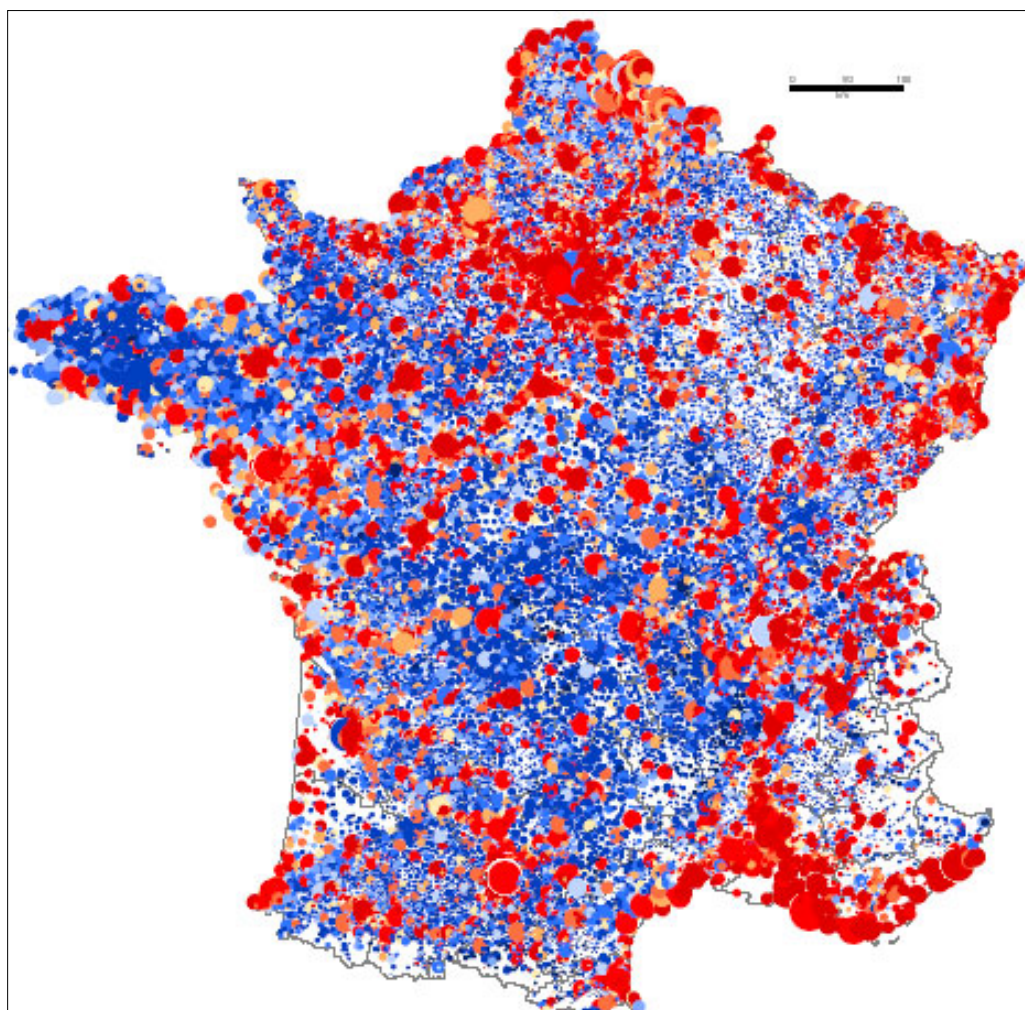
4.3.3.3 Population en 1921 et variation de la population de 1921 à 1936



F. Moriconi-Ebrard – UMR 7135 SEDET - Source : Recensements de la population

La courte période de l'entre-deux-guerres est peu significative sur le plan de l'accroissement démographique : entre 1921 et 1936, la population de la France est passée de 39,2 millions et 41,8 millions d'habitants. En 1936 elle dépasse à peine le niveau déjà atteint en 1911. Le fait caractéristique est que cette croissance profite quasi exclusivement aux villes, et en particulier aux chefs-lieux de département et d'arrondissement. On assiste à une stagnation ou, au mieux, à un repeuplement très timide des campagnes décimées par la Grande Guerre dans le Sud-Ouest, l'intérieur de la Provence, en Normandie, en Touraine, en Beauce, dans la vallée de la Garonne, voire dans le Jura et la Côte d'Or. En revanche l'intérieur de la Bretagne, le Limousin, et l'Est du Massif central connaissent une saignée dramatique. Les villes du littoral méditerranéen, échangeant avec les colonies du Maghreb en plein essor, connaissent une envolée décisive.

4.3.3.4 Population en 1946 et variation de la population de 1946 à 1975



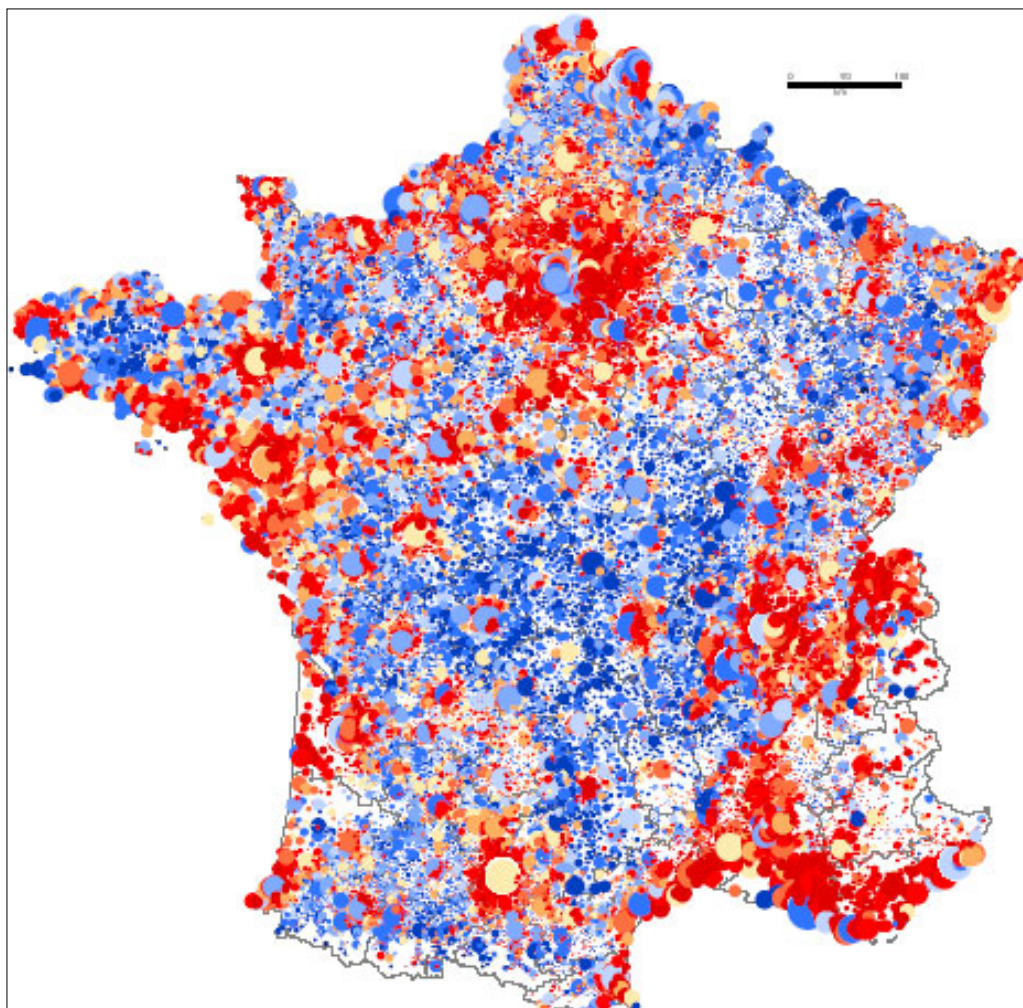
F. Moriconi-Ebrard – UMR 7135 SEDET - Source : Recensements de la population

Beaucoup de choses ont été écrites sur les dynamiques du peuplement pendant les « Trente Glorieuses » qui étaient déjà renseignées par les outils de la cartographie statistique avant la présente étude. Notons cependant que l'INSEE ne commercialise pas les données de 1946 sous format électronique pour la France entière (*BDcom*) mais seulement pour 1936 et 1954. La carte représentant les populations communales et leurs variations pour la période 1946-1999 est donc inédite.

Au cours de cette période la population de la France est passée de 40,5 à 58,5 millions d'habitants, soit une augmentation sans précédent dans l'histoire du pays : ceci différencie une fois de plus la France des autres Etats européens, où l'augmentation principale de la population s'est opérée au XIX^{ème} siècle.

Le fait saillant est le caractère régional de la discrimination spatiale. Tout comme celle des deux premiers tiers du XIX^{ème} siècle, la carte est très contrastée, entre fortes décroissances (bleus intenses) et fortes croissances (rouge). On distingue de véritables bassins de croissance qui préfigurent les aires urbaines, contrastant avec de vastes bassins de décroissance. Toutefois, dans ces derniers, les chefs-lieux de rang supérieur (département et arrondissement) résistent remarquablement, quelle que soit leur taille. Autre différence avec 1806 : le réseau urbain français de 1946 est bien hiérarchisé, avec de nombreuses villes de tailles différentes.

4.3.3.5 Population en 1975 et variation de la population de 1975 à 1999



F. Moriconi-Ebrard – UMR 7135 SEDET - Source : Recensements de la population

Pour la première fois pendant une période de paix, on assiste à un déclin massif de la population des agglomérations : les villes industrielles du Nord, de l'Est et du Massif central perdent une part considérable de leur population. Dans les grandes agglomérations, les premières couronnes de banlieues denses apparaissent en creux. Même si certaines villes-centres des plus grandes agglomérations affichent une croissance positive, celle-ci est inférieure à la croissance que connaissent les couronnes périurbaines composées de petites communes rurales.

Le peuplement ne s'étale pas seulement en taches. Il dessine de plus en plus nettement des corridors de croissance : littoraux, Val de Loire, axe Rhône-Saône, Alsace, seuil du Lauragais, etc.

Conclusion sur les grands mouvements de population en France

En situant l'apogée du monde rural à la fin du XIX^{ème} siècle les historiens ont rattaché cet événement à la « deuxième révolution industrielle » qui, consécutive à la crise économique des années 1880, a conduit l'appareil de production à se concentrer. Cependant, située au milieu du siècle, il semble que cette apogée doive être articulée au « Printemps des peuples » (1848). Ce faisant, nous mettons en évidence un repère socio-politique et non plus un repère économique.

Selon l'interprétation classique, les faits qui expliqueraient le déclin des campagnes françaises à partir des années 1890 se rattacheraient à la « deuxième révolution industrielle ». Cette rupture est *de facto* imputée à une sortie de crise : la grande crise économique des années 1880 qui frappe l'Europe industrielle du Nord. Comparée à la dépression des années 1930 qui est le contrecoup d'une crise née en Amérique en 1929, la crise économique des années 1880 apparaît comme la crise européenne par excellence. La sortie de cette crise représente ainsi une « victoire » du capitalisme européen qui a réussi à résoudre ses propres problèmes. Mais la victoire est amère puisqu'elle aboutit à la Première Guerre mondiale. Cette reprise est liée à la préparation de la guerre (phase militaro-industrielle³). La course aux équipements entraîne l'ensemble de l'industrie, civile et militaire, dans une spirale de croissance dont on connaît le dénouement en 1914-1918. Il n'en reste pas moins que la fin du XIX^{ème} siècle est véritablement la phase décisive du capitalisme français, qui entre dans la cour des grandes puissances industrielles, en compagnie de l'Allemagne, de la Belgique et des Etats-Unis, et au côté de l'Empire Britannique. Les pays qui ont manqué ce tournant en souffrent encore aujourd'hui sur le plan de l'indépendance économique et financière, tels le Portugal, la Turquie ou l'Espagne.

L'ensemble de ces remarques conduit à penser que, consciemment ou non, la Vérité historique admise consiste à caler l'exode rural sur une référence historique « acceptable » pour l'ensemble de la nation. En effet, lié à une sortie de crise, le déclin des campagnes françaises apparaît comme le prix à payer à la modernité techno-industrielle. En somme, l'exode rural aurait certes été dramatique, mais c'est la concentration des industries qui a permis à la France de devenir l'un des plus puissants Etats industriels de la planète. Se référer à « la fin du XIX^{ème} siècle », c'est également se référer implicitement à un événement économique, autrement dit : affirmer la suprématie de l'économie sur tous les autres paramètres d'évolution de la société française.

Inversement, référer le déclin des campagnes françaises à la période 1846-1851 comporte un grand nombre d'inconvénients idéologiques.

- 1) Le Printemps des peuples de 1848 est une révolte sociale aussi puissante et tout aussi « européenne » que le sera la crise des années 1880 dans le domaine de l'économie. Comme le rappelle Bernard Marchand, c'est en 1848-1849 que le suffrage universel est instauré pour la première fois en France, donnant ainsi mécaniquement la parole aux notables de province par l'effet de masse du vote des campagnes françaises (Marchand, 1993, pp.68 et 379). « *Pour la première fois dans l'histoire [...] le pays dans sa majorité refusait le régime que souhaitait Paris et montrait sa défiance en élisant, aux élections de 1849, un homme d'ordre.* »
- 2) Du point de vue du politique, la période 1846-1851 est un échec : échec de la Commune à Paris, échec de la démocratie qui accouche d'un Second Empire qui sera honni par les régimes républicains suivants. La période qui suit (1852-1870) est peu aimée des Français, d'autant qu'elle se termine par l'humiliation de la défaite de Sedan, de la perte de l'Alsace-Lorraine et de l'occupation de Paris.

³ Moriconi-Ebrard F. (2000).

- 3) Raccourcir la période du déclin a permis d'en adoucir l'ampleur. Ainsi, on dira que telle commune a perdu 50% de sa population depuis 1891 : en négligeant le fait qu'elle en avait déjà perdu 20% entre 1846 et 1891, on minimise l'ampleur des pertes.

Que la République aime ou non cette période, il n'en reste pas moins qu'elle constitue la bifurcation majeure dans l'histoire des dynamiques du peuplement de la France.

Au terme de ces analyses, la première remarque qui s'impose est l'extrême longueur de la période de déclin des campagnes françaises. La correction historique qu'a autorisée l'analyse de données systématiques sur l'ensemble des deux siècles écoulés montre que le déclin d'une commune rurale française typique se déroule de 1848 à 1975. Un autre chiffre permet de vérifier ce résultat : de 1921 à 1968, seulement 2,8% des communes ont atteint leur maximum de population, contre 7,5% pour la seule année du recensement de 1851.

La seconde remarque est qu'au cours de cette longue période (environ 6 générations), on peut distinguer trois phases. Les communes rurales à faible effectif de population furent les premières frappées par l'exode rural, c'est-à-dire vers 1806, soit dès le début de la période « moderne », sachant que ce début de période est perturbé par l'instabilité de la population consécutive aux événements révolutionnaires et aux guerres napoléoniennes, qui entraînent de vastes mouvements de population. Après la guerre de 1870, ce sont les communes à faible densité qui sont les plus frappées. Enfin, dès 1962, mais surtout après 1975, le déclin frappe les communes très denses (donc agglomérées), tandis que la population de la majorité des communes rurales augmente à nouveau.

5. Structures administratives et dynamiques de peuplement : de la croissance à la crise des centres

5.1 La dynamique des préfectures et des sous-préfectures

Le cas de la France devrait constituer « le » bon exemple qui permettrait d'illustrer l'influence des valeurs institutionnelles de l'égalitarisme-individualisme sur les formes du peuplement, validant empiriquement les hypothèses théoriques qui ont été avancées précédemment. Pourtant, elle ne constitue pas l'exemple le plus représentatif que l'on peut donner au lecteur du modèle vertical. Ceci peut paraître paradoxal mais ne l'est point si nous examinons quelques-unes des conditions expérimentales qui préparent à cette validation. Les arguments en faveur de la valeur exemplaire de la France pour valider l'expérimentation ne manquent certes pas, mais ils méritent cependant d'être relativisés.

Marx disait que lorsque l'Histoire se répète, elle n'est que la caricature d'elle-même. De même, certains pays qui ont cherché à s'inspirer des institutions de la France moderne, les ont copiées de manière caricaturale en simplifiant à l'extrême la structure égalisatrice et verticalisée de ses institutions territoriales, de sorte que l'effet performatif des positions qualitatives abstraites de l'institution sur les formes sensibles du peuplement y est encore plus net qu'en France – c'est le cas, nous le verrons plus bas, de l'Espagne. Il est vrai que l'usage d'un code civil écrit, aussi bien que des principes de la Loi du 28 Pluviôse an VIII se prête fort aisément à l'exercice d'une autorité sans partage et a servi maintes fois des régimes populistes antidémocratiques dans le Monde.

Ensuite, en France même, de multiples réformes ont remis en cause nombre des premiers « acquis révolutionnaires », même si « *le premier gouvernement de la Restauration ne songea pas un instant à décentraliser. Au contraire, les défauts apparus dans l'administration du pays au cours des dernières années de l'Empire l'avaient déterminé à exercer un contrôle encore plus rigoureux sur les affaires locales* » (Von Thadden, 1989, pp.98-99)⁴.

Enfin, la singulière faiblesse de la croissance démographique française a contribué à modérer l'effet des structures mises en place il y a deux siècles. Cet effet sur la mise en forme du peuplement est analogue à la force de Coriolis, qui comme on le sait, est associée au mouvement de la rotation de la Terre⁵. Ainsi, comme cette dernière, la force qu'exerce la forme abstraite des institutions territoriales sur les dynamiques de peuplement est invisible, et son action nulle lorsque le référentiel de la population est immobile. En revanche, son action est d'autant plus visible que le mouvement de référentiel est rapide. Dans les pays pauvres, le doublement de la population est obtenu en moyenne en 30 ans environ, de sorte que depuis les années 1950-1960, elle a déjà triplé, voire quadruplé. Or, en France, après la Révolution, le doublement de la population a pris environ deux siècles.

En France, c'est donc la longueur exceptionnelle de la période et la stabilité des mailles du découpage territorial qui créent des conditions favorables à la validation empirique de l'effet de ces dernières sur le peuplement. Cette stabilité est quasi parfaite au niveau supérieur de la hiérarchie (capitale, départements). Elle l'est moins au niveau des sous-

⁴ Nous donnons ici volontairement le point de vue, non d'un historien français, mais d'un historien du droit allemand.

⁵ Dans un référentiel en rotation uniforme, les corps en mouvement, tels qu'ils sont vus par un observateur partageant le même référentiel, apparaissent sujets à une force perpendiculaire à la direction de leur mouvement.

préfectures, du fait de la suppression de 106 sous-préfectures en 1926 (mais dont quelques-unes furent réétablies), et encore moins au niveau des cantons. Quant aux régions, leur création est non seulement trop récente, mais elle intervient à une époque où s'actualisent déjà les dynamiques spatiales de la métropolisation (après 1975) : cette maille a donc eu un effet non négligeable sur la forme du peuplement, mais cependant encore limité.

Moyennant quelques précautions méthodologiques, les niveaux les plus significatifs du test sont logiquement ceux :

- a) de la capitale,
- b) des préfectures de département,
- c) des sous-préfectures,
- d) des cantons.

Laissant provisoirement ce dernier niveau, examinons pour commencer les trois premiers. Les résultats sont donnés dans le tableau suivant, qui compare l'effet de la concentration du peuplement dans les chefs-lieux de ces trois niveaux qualitatifs de la hiérarchie de l'encadrement territorial.

La notion de concentration est appréhendée ici structurellement comme un fait d'*agglomération* : il rapporte donc la structure abstraite des mailles, donnée par le niveau de fonction d'un lieu dans la hiérarchie de l'encadrement territorial (donnée qualitative), à une morphologie d'édification dont la définition sensible est indépendante de ce dernier (donnée quantitative mesurée par la population des agglomérations telles que définies dans la base Geopolis).

Les agglomérations qui se sont développées autour des chefs-lieux se sont accrues, d'une part, par accroissement démographique et densification, d'autre part, par un étalement des tissus morphologiquement agglomérés. Ces derniers peuvent englober plusieurs communes, voire chevaucher les limites de cantons, d'arrondissements et de départements.

De 1806 à nos jours, on constate que la part de l'agglomération parisienne, a été multipliée par 8,3, passant de 2 % de la population de l'Etat à près de 17 %. Elle stagne cependant depuis 1970, du fait de l'actualisation des dynamiques de métropolisation.

La part des chefs-lieux de département a été multipliée par 4,5, passant de 6,2 % de la population de la France en 1806 à 28 % en 2000 : la polarisation autour des préfectures, premier niveau de déconcentration de l'Etat central, a donc été deux fois moindre.

La part de la population vivant dans les agglomérations sous-préfectures a pour sa part été multipliée par 2,5, passant de 4,6 % à 12,1 % de la population de la France, malgré la suppression d'une centaine d'entre eux en 1926.

La polarisation quantitative du peuplement autour des chefs-lieux se calque donc presque mécaniquement sur la hiérarchie qualitative des institutions territoriales : la capitale a polarisé deux fois plus le peuplement que les préfectures, qui ont été deux fois plus attractives que les sous-préfectures. Nous verrons plus loin que les sous-préfectures ont à leur tour polarisé deux fois plus de population que les chefs-lieux de canton, qui ont également polarisé deux fois plus que les communes sans fonction d'encadrement territorial.

Au total, au terme de deux siècles de centralisation, plus d'une personne sur deux (57 %) habite une agglomération constituée autour d'un chef-lieu de niveau supérieur ou égal à la sous-préfecture, contre 13,8 % au début de la période moderne. On peut donc dire que la géométrie abstraite de la pyramide hiérarchique des institutions a pré-déterminé de manière quasi parfaite la dynamique du peuplement. L'institution centralisée et verticale a bien « mis en forme » le peuplement de la France. Ce résultat est d'autant plus remarquable si l'on songe à la diversité et à l'étendue du territoire national.

L'application des hypothèses de l'anthropologie dogmatique de Legendre à l'analyse quantitative spatiale donne ici des résultats d'une précision inédite en géographie. Connaissant une position qualitative abstraite au sein d'une structure institutionnelle, nous avons pu expliquer une position quantitative sécularisée, repérable dans le monde sensible par une discontinuité morphologique, et ce avec un niveau de précision que nul modèle issu de l'épistémologie galiléo-newtonienne n'a pu égaler à ce jour.

La démarche que nous avons proposée ici ne constitue pas une « preuve scientifique » au sens galiléo-newtonien : elle montre quelque chose mais ne le démontre. Ce qu'elle démontre est cependant digne de retenir l'attention, mais à un autre niveau de l'observation. En effet, si, dans le cadre admis de notre culture, conformément au paradigme moderne, le dispositif de la scène expérimentale nous impose de séparer le corps de l'esprit, alors on peut assimiler d'un côté les objets « visibles » que nous avons étudiés – les agglomérations – au corps et, de l'autre côté, l'action des forces « invisibles » de la structure hiérarchique de l'institution à l'esprit. Or, ce cadre de pensée étant alors mis en conformité avec la démarche scientifique admise, que nous apprend ce résultat ? Que le « corps » des agglomérations et l'« esprit » de l'institution n'ont pas lieu d'être séparés. Le lien qui existe entre les deux registres est évident.

Enfin, si l'on admet d'un autre côté que les représentations institutionnelles préexistent à leur déploiement réel dans l'espace sensible, alors de tels résultats ont force d'explication.

Le peuplement s'est aggloméré autour des chefs-lieux

Tableau 5.1. Part des agglomérations dans la population nationale selon leur fonction de chef-lieu

Source : Recensements de la population

	1806	1870	1910	1950	1960	1970	1980	1990	2000	Polarisation 1806 - 2000
Capitale	2.0	5.1	8.1	11.0	14.8	16.2	16.1	16.5	16.7	x 8,4
CLD *	6.2	9.8	13.8	17.6	20.0	24.4	25.6	26.0	28.0	x 4,5
CLA**	4.6	6.3	8.0	8.7	10.9	12.9	13.9	12.9	12.1	x 2,6
CLA supprimées***	1.0	0.9	0.9							
Total	13.8	22.1	30.9	37.4	45.7	53.5	55.6	55.3	56.8	X 4,1

* à l'exception des préfectures 91, 92, 93, 94, 95 (agglomérées à Paris lors de leur création) et 2B

** à l'exception des sous-préfectures 91, 92, 93, 94, 95, mais avec Bastia

*** sous-préfectures supprimées définitivement en 1924

Le test réalisé sur la France a montré que la polarisation diminue de manière régulière (géométrique) au fur et à mesure que l'on descend dans la pyramide de la hiérarchie des institutions de l'encadrement territorial. Cette règle se confirme dans tous les pays centralisés verticalement. En Espagne, le poids démographique moyen des chefs-lieux des *provincias* espagnoles est passé de 8% à 32 % entre 1877 et 1981, mais baisse depuis lors comme en France.

La « forme » particulière qu'a prise la croissance des agglomérations en France est liée à la démultiplication des échelons de l'encadrement territorial (4 niveaux). Une comparaison avec l'Espagne, qui ne comprend que 2 niveaux (commune et département) montre que la dynamique « régionale » du peuplement s'y caractérise par la rapidité du déclin des zones rurales. Lorsqu'on compare les maximums de population avec les minimums, l'ampleur de ce déclin est tout à fait comparable à celui des départements français ruraux. Cependant, celui-ci s'étale sur une période de 20 à 50 ans en Espagne (une à deux générations), contre 100 à 150 ans en France (4 à 6 générations). Le déclin du monde rural est une conséquence structurale de la mise en place des institutions modernes. En Espagne, ce déclin est conjoncturel.

5.2 La dynamique des chefs-lieux de canton français : la polarisation s'inverse vers 1975

L'objectif de cette étude était d'évaluer les déterminants non « naturels » qui ont contribué à façonner le peuplement de la France au cours des deux derniers siècles. Parmi eux, nous avons identifié les « chefs-lieux » en montrant le rôle qu'ils ont joué dans le processus de polarisation du peuplement, c'est-à-dire dans la localisation de la concentration urbaine.

Plus le niveau d'une commune est élevé dans la hiérarchie de l'encadrement administratif, plus son pouvoir de polarisation a été intense. La plupart des préfetures et des sous-préfetures forment aujourd'hui une agglomération urbaine multicommunale.

Un rapide calcul montre le problème que pose la vérification empirique de ce phénomène au niveau le plus bas de la hiérarchie de l'encadrement territorial. En effet, nous avons vu que la population de la France a doublé entre 1806 et 1999, ce qui représente un gain d'environ 28,9 millions d'habitants. Cependant, sur ce total, l'agglomération de Paris en a déjà absorbé 9,2, les préfetures de départements 14,5, et les sous-préfetures 5. Finalement, la somme des populations absorbées par les trois niveaux supérieurs représente la quasi-totalité (28,7 millions d'habitants) de la croissance démographique de la France au cours de ces deux siècles de centralisation verticale, de sorte que le bilan du reste du territoire s'établit à une augmentation de 300 000 habitants en deux siècles. Autant dire qu'il est quasi nul.

Pour évaluer l'évolution de la concentration au chef-lieu de canton, il est donc nécessaire de changer de méthode, en rapportant la population de chaque commune chef-lieu à celle de son propre canton. Cette méthode nécessite la constitution d'un échantillon spécifique, qui élimine notamment tous les niveaux hiérarchiques supérieurs, afin de mesurer l'effet spécifique de la fonction chef-lieu de canton (voir notes graphique 5.2).

De manière générale, les cantons ont été créés *a priori* à partir de leur chef-lieu plutôt que l'inverse. La plupart du temps, c'est l'existence d'une localité « importante » (ville, bourg ou village) qui a déterminé la création de l'hinterland administratif cantonal, et non l'inverse. Cependant, cette « importance » n'a pas été évaluée sur la base exclusive de critères démographiques, et, dans certaines régions où le système de peuplement est faiblement hiérarchisé, certaines communes ont été promues de manière plus arbitraire.

Cette notion d'*importance* est donc très difficile à saisir objectivement. En effet, une partie des critères de sélection avaient un effet direct sur la concentration de la population, donc sur la taille démographique de la commune. Ainsi, la présence d'activités non agricoles (industrie, spécialité régionale, mines et carrières, port), de fonctions (religion, justice, santé...), d'activités artisanales liées à l'agriculture (services, réparation, fabrication d'outils) ou encore d'un marché régulier est nettement corrélée à la concentration des populations. En revanche, d'autres critères le sont beaucoup moins : certaines communes sont devenues chef-lieu de canton sous la pression d'un homme politique local influent, ou parce que leur réputation reposait sur un passé historique plus prestigieux que leurs voisins, même de l'ordre du souvenir.

On peut néanmoins tenter de vérifier la primauté du chef-lieu de canton de différentes manières, moyennant quelques précautions méthodologiques. Lorsqu'on évoque la « primauté », on pense d'abord à la notion géographique de « primatie » qui, à l'échelle du canton, serait le rapport de la population du chef-lieu sur la seconde commune la plus peuplée. Cette notion pose cependant trois séries de problèmes.

Premièrement, le statut de chef-lieu est un critère fonctionnel et non statistique : ce statut hiérarchique ne renvoie pas aux lois naturelles de la distribution rang-taille des populations des localités mais à une qualité. De ce fait, la commune chef-lieu n'est pas nécessairement la plus peuplée de son canton. Le supposer conduirait à une absurdité car, dans ce cas, la primatie serait inférieure à 1. Or, ce cas se présente souvent : en 1806,

37 % des chefs-lieux furent disposés dans une commune qui n'était pas la plus peuplée du canton⁶.

Deuxièmement, les cantons ruraux sont composés d'un nombre très divers de communes : de 2 à 42 communes. Or, la corrélation entre le nombre de communes et le pourcentage de concentration de population vivant au chef-lieu est de 0,57 ($r^2 = 0,32$). Ceci signifie que la probabilité de trouver une forte concentration de population au chef-lieu est plus forte lorsque le nombre de communes est faible. Cependant, la corrélation entre la primatie du chef-lieu et le nombre de communes n'est pas significative (0,11, avec un $r^2 = 0,01$) : la primatie est quasi indépendante de la configuration du canton au regard de leur nombre de communes.

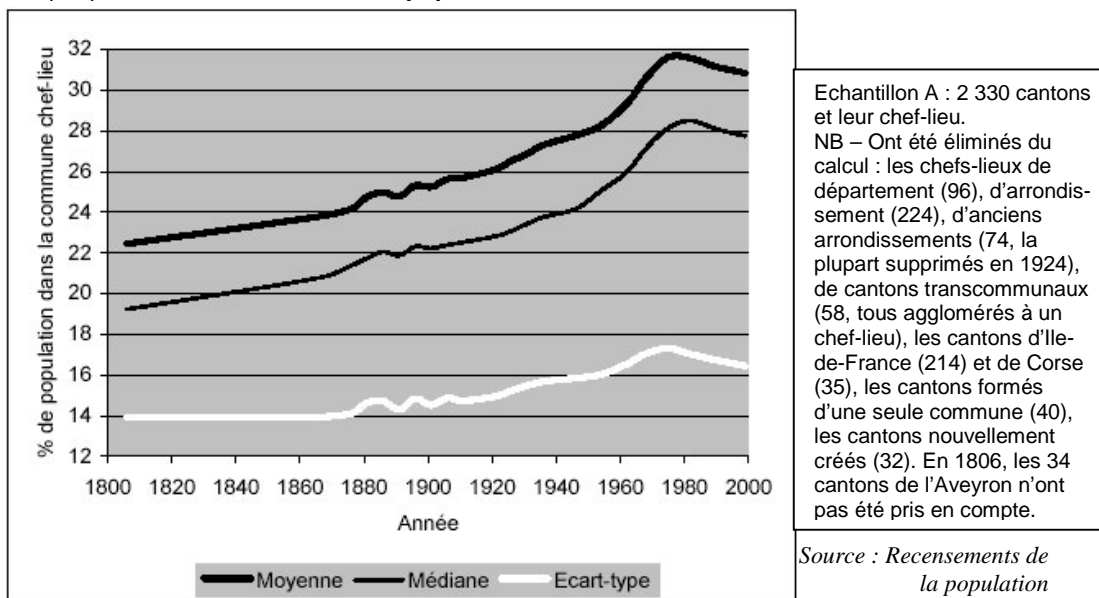
Enfin, la superficie des communes est très hétérogène. Si la variance principale s'exprime au niveau interrégional, opposant des régions de grandes communes à des régions de petites communes, l'homogénéité de la superficie des communes au niveau cantonal est également loin d'être parfaite. Ainsi, dans une région où la densité est homogène, le nombre d'habitants d'une commune ne peut parfois dépendre que de sa superficie plus ou moins grande. En Bretagne, certaines communes atteignent plus de 5 000 habitants mais disposent d'un bourg aggloméré moins peuplé que des communes de quelques centaines d'habitants.

Compte tenu de ces remarques, la meilleure méthode pour évaluer le phénomène de concentration au chef-lieu de canton consiste à rapporter la population de la commune chef-lieu à l'ensemble de son hinterland administratif.

Comme pour les autres échelons, on constate que la fonction de chef-lieu de canton a opéré une polarisation très significative sur la longue durée du temps (graphique 5.2). La médiane qui s'établissait à 19 % en 1806, dépasse les 28 % vers 1970, ce qui est remarquable pour un échantillon statistique aussi vaste (2 330 unités spatiales) et d'une diversité aussi considérable. La courbe de l'écart-type permet de vérifier que la notion même de « concentration moyenne au chef-lieu de canton » a pris sens puisque l'écart-type, qui était déjà inférieur à la moyenne en début de période, l'est encore plus à la fin.

Toutefois, si l'on se souvient que l'on doit rapporter ces résultats à une population qui, pour sa part, est restée quasi stationnaire (+ 300 000 habitants en deux siècles), force est de conclure que ce mécanisme de concentration au chef-lieu de canton n'est en réalité qu'un mécanisme de résistance à l'érosion de l'exode rural.

Graphique 5.2. Concentration de la population dans la commune chef-lieu de canton



⁶ Cantons statistiques : voir note du graphique page suivante

En effet, même lorsque la population d'un chef-lieu de canton diminue, la concentration relative peut augmenter : il suffit que le nombre d'habitants du chef-lieu ait diminué moins vite que celui des communes qui constituent son hinterland administratif. Or, la croissance démographique n'a été homogène ni dans le temps, ni dans l'espace à l'échelle du territoire nationale.

5.3 Cartographie de l'évolution de la concentration de la population dans la commune chef-lieu de canton

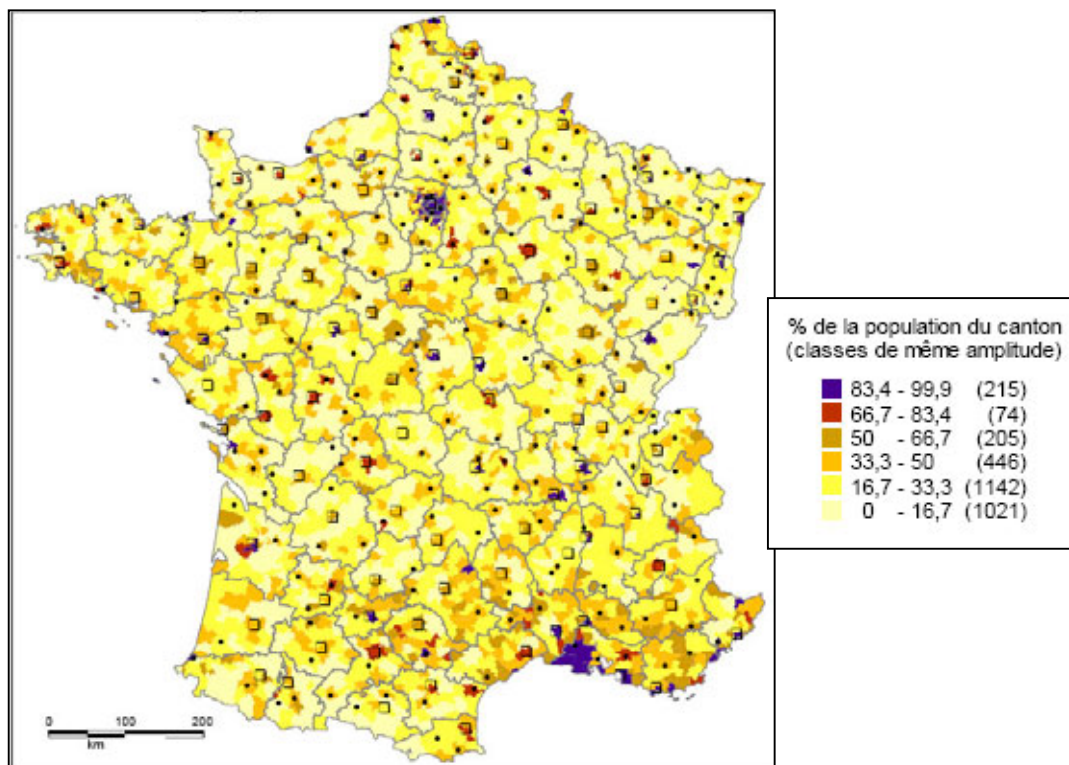
La série de cartes présentée ici s'intéresse non pas aux chefs-lieux majeurs, mais délibérément au niveau considéré comme le plus insignifiant de l'encadrement territorial français : le canton.

En milieu rural, le chef-lieu de canton est en effet souvent une commune qui n'a même pas le statut « urbain » selon la définition officielle française (plus de 2 000 habitants agglomérés). De plus, le rôle et les fonctions de chef-lieu de canton sont extrêmement réduits, par comparaison à celui des préfectures et des sous-préfectures.

Pourtant, si l'on compare l'évolution de leur population à celle de leur hinterland administratif, les documents montrent qu'ils ont exercé un effet de polarisation très large au niveau local. Cet effet, cependant, a cessé brusquement après 1975, à l'exception des zones situées sur les confins administratifs des grandes mailles de l'encadrement territorial (limites inter-régionales et interdépartementales) où le chef-lieu de canton constitue un môle de résistance à l'érosion du peuplement.

5.3.1 Etat de la structure en 1806

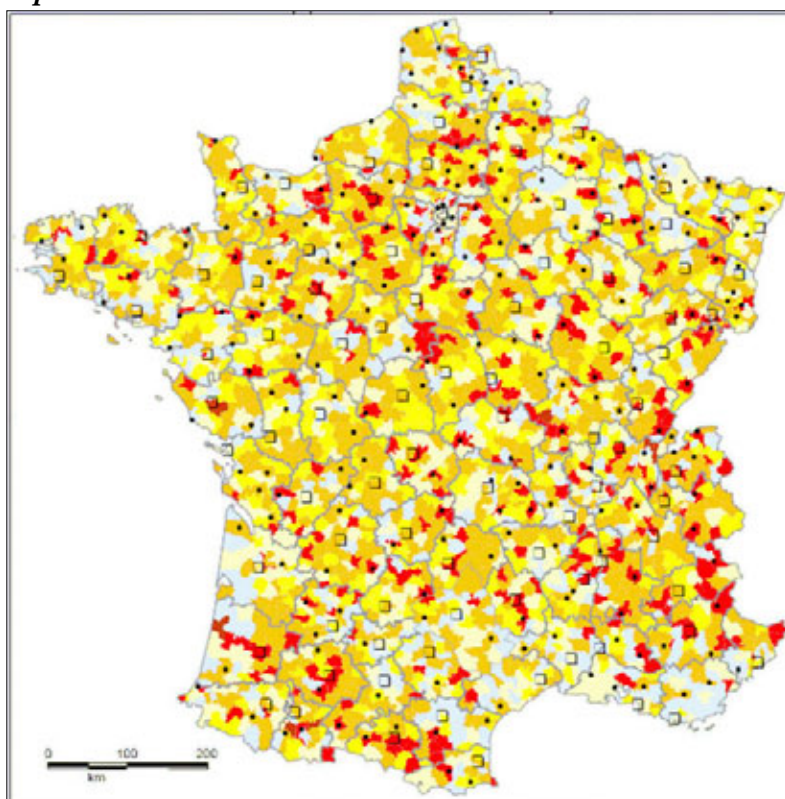
5.3.1.1 Pourcentage de population résidant dans la commune chef-lieu de canton : situation en 1806



F. Moriconi-Ebrard – UMR 7135 SEDET - Source : Recensements de la population

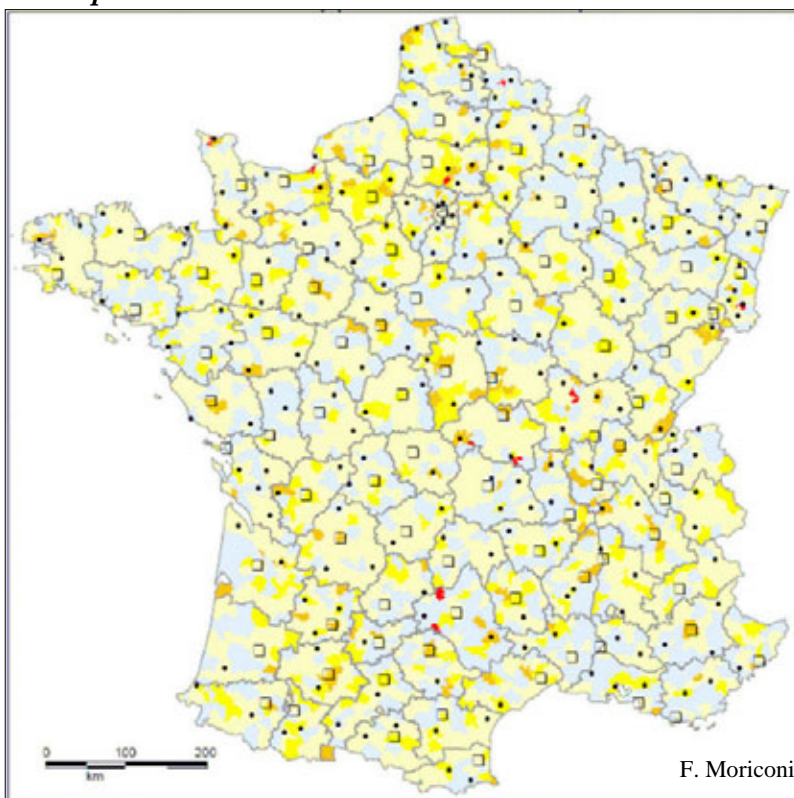
5.3.2 Evolution de 1806 à 1999

5.3.2.1 Bilan de la concentration de la population dans la commune chef-lieu par canton de 1806 à 1975



Le niveau cantonal, considéré comme insignifiant dans la pyramide des institutions territoriales françaises, se révèle au contraire être un puissant facteur de rétention des populations dans le monde rural par le biais de ses chefs-lieux à l'échelle de 170 ans d'Histoire des institutions du Nouveau Régime. En 1975, ce sont des dynamiques vieilles de près de deux siècles qui ont été remises en question avec le déploiement de la périurbanisation.

5.3.2.2 Evolution de la concentration de la population dans la commune chef-lieu par canton de 1806 à 1866



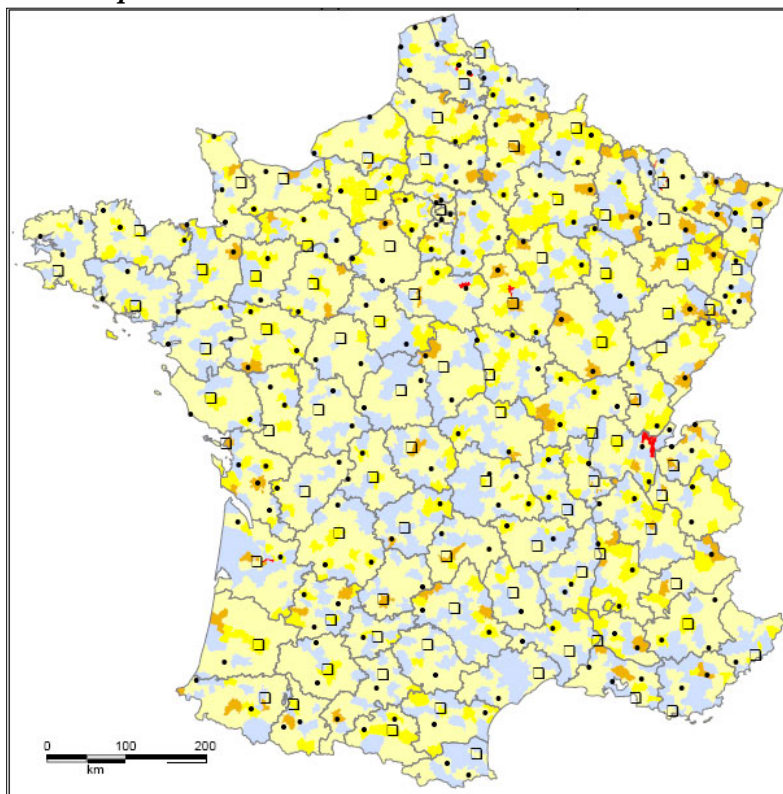
Les couleurs jaune et orange dominant, ce qui indique un accroissement de la concentration au chef-lieu de canton. Les exceptions apparaissent le long des limites des départements, c'est-à-dire dans les zones périphériques des mailles administratives.

Variation de la concentration de la population dans la commune chef-lieu		
■	50 - 100	(3)
■	25 - 50	(14)
■	10 - 25	(143)
■	5 - 10	(339)
■	0 - 5	(1651)
■	-100 - 0	(953)

Source : Recensements de la population

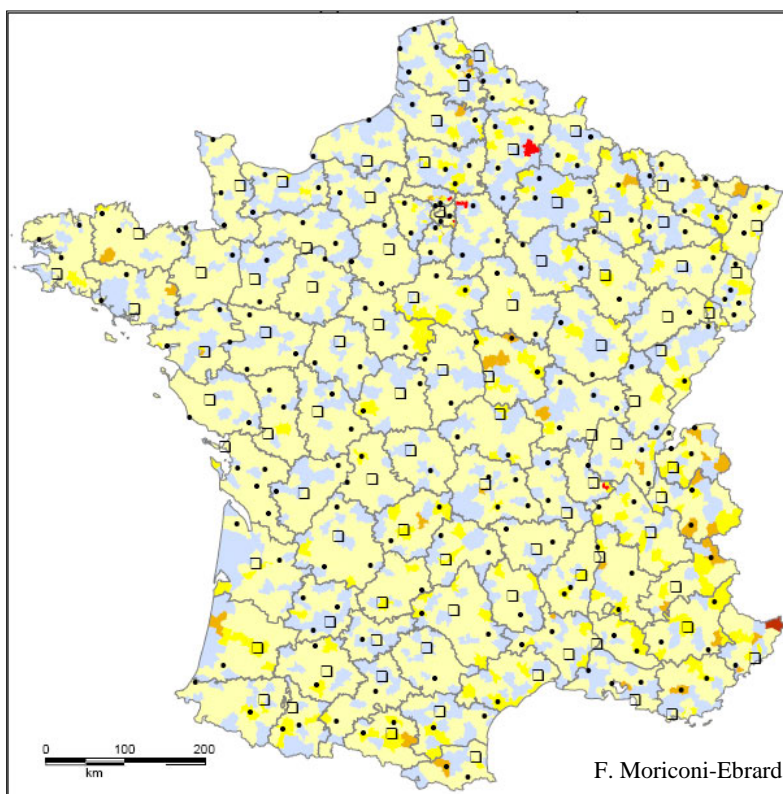
F. Moriconi-Ebrard – UMR 7135 SEDET

5.3.2.3 Evolution de la concentration de la population dans la commune chef-lieu par canton de 1866 à 1911



Bien que les dynamiques du peuplement du monde rural se soient inversées par rapport à la période précédente, les chefs-lieux de canton continuent imperturbablement à accroître leur poids démographique dans le monde rural.

5.3.2.4 Evolution de la concentration de la population dans la commune chef-lieu par canton de 1921 à 1936



A l'image de la carte de l'accroissement démographique, la période de l'entre-deux-guerres se caractérise par de faibles mouvements démographiques.

Variation de la concentration de la population dans la commune chef-lieu		
■	50 - 100	(3)
■	25 - 50	(14)
■	10 - 25	(143)
■	5 - 10	(339)
■	0 - 5	(1651)
■	-100 - 0	(953)

Source : Recensements de la population

F. Moriconi-Ebrard – UMR 7135 SEDET

5.3.2.5 Evolution de la concentration de la population dans la commune chef-lieu par canton de 1954 à 1975

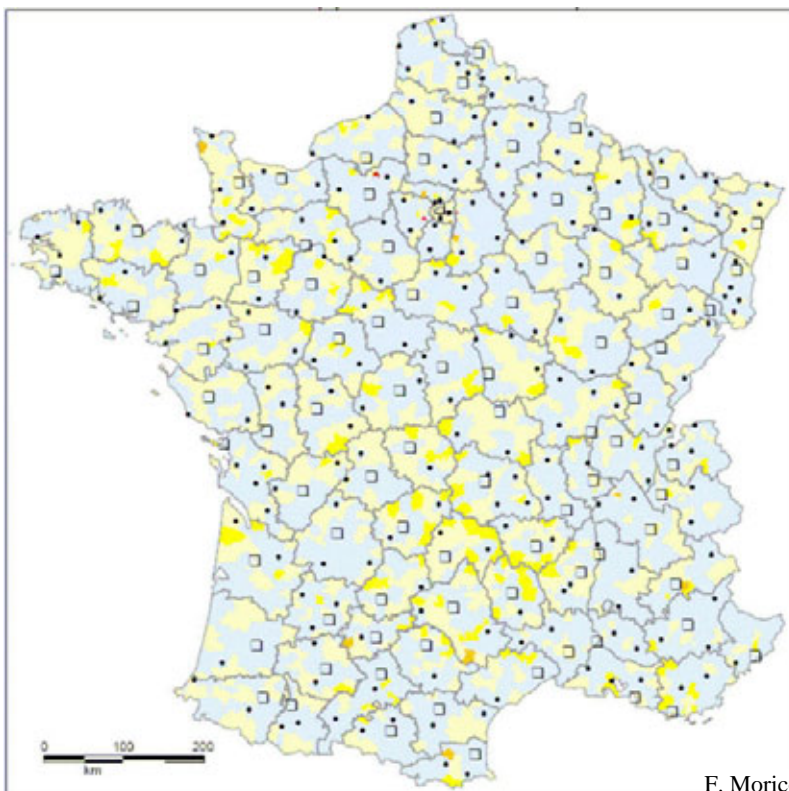


La période des « Trente Glorieuses » montre une forte polarisation du peuplement autour des chefs-lieux de cantons. L'Etat tient bien en mains la croissance, qui se conforme à la structure qualitative de l'encadrement territorial. Cette dynamique de type « Etat-Providence » est d'autant plus sensible sur les périphéries des départements, secteurs de forte déprise démographique où seul résiste le chef-lieu de canton. Sur ce dernier point, la période 1954-1975 s'oppose complètement à la période 1806-1866.

Variation de la concentration de la population dans la commune chef-lieu		
■	50 - 100	(3)
■	25 - 50	(14)
■	10 - 25	(143)
■	5 - 10	(339)
■	0 - 5	(1651)
■	-100 - 0	(953)

Source : Recensements de la population

5.3.2.6 Evolution de la concentration de la population dans la commune chef-lieu par canton de 1975 à 1999



A partir de 1975, la dynamique de polarisation s'inverse : le bleu domine, indiquant une dépolarisation du peuplement au niveau des chefs-lieux de canton. Comme au cours de la période précédente, seuls résistent les chefs-lieux des périphéries des départements les plus ruraux. Le contraste entre les 2 cartes de cette page donne une idée de l'inversion des dynamiques spatiales de peuplement. Vers 1975, on entre dans l'aire de la périurbanisation. Mais cette carte est surtout à comparer avec la première (1806-1975).

F. Moriconi-Ebrard – UMR 7135 SEDET

Conclusion sur la crise des chefs-lieux

L'histoire de chaque Etat présente ainsi ses propres spécificités face à la mise en œuvre de la modernité. En Italie du Sud, où l'on dispose des données de population par commune de 1862 à nos jours, le déclin présente les mêmes temporalités et la même ampleur qu'en Espagne. En Irlande, la dynamique des campagnes se présente comme un déclin continu qui s'étale, comme en France, sur plus d'un siècle : cependant, celui-ci succède à la crise de la pomme de terre qui, du fait de la famine et de l'émigration qu'elle avait engendrées au milieu du XIX^{ème} siècle, avait entraîné la disparition de la moitié de la population de la plupart des *counties* en seulement 20 ans. En Suède, l'exode rural du Sud a localement été tout aussi spectaculaire, mais il a été en partie compensé au niveau national par l'ouverture des fronts pionniers industriels et ruraux (bois, élevage...) du Grand Nord. En Ecosse, il prend un caractère hémorragique dès la fin du XVIII^{ème} siècle. Au Portugal, il s'accélère entre 1960 et 1970 (migration vers l'Europe industrielle du Nord) pour atteindre un rythme sans commune mesure avec les siècles précédents (migrations vers les colonies). La spécificité française, elle, repose sur l'uniformité spatiale et historique, la lenteur et la longueur du mouvement, et ceci s'explique directement par la démultiplication hiérarchique de l'encadrement territorial, qui renvoie à la « forme » abstraite de l'institution.

Le journaliste Philippe Meyer évoquait un jour une expérience qu'il avait vécue à Saint-Flour, chef-lieu d'arrondissement du Cantal de 6 000 habitants. Les habitants, disait-il, s'enorgueillissent ici du fait que leur ville est très importante puisqu'elle avait déjà 6 000 habitants au début du XIV^e siècle. Saint-Flour est une bonne élève, au sens où elle a réussi à tenir son rang médian dans la structure, sans jamais défaillir, contre vents et marées, entre campagne et ville, entre chefs-lieux de canton dépendants et préfecture (Aurillac), entre vacuum et centre.

Une autre façon de montrer que l'importance de Saint-Flour n'a cessé d'augmenter est de rapporter sa population à celle de son arrondissement. Durant la période révolutionnaire, on y comptait une centaine de milliers d'habitants. Le maximum est atteint en 1826, avec 102 000 habitants. A cette date, 6 640 habitants furent recensés au chef-lieu, ce qui représentait environ 6,5 % de la population de l'arrondissement. Or, en 1999, la population de l'arrondissement est tombée à 40 000 habitants, et Saint-Flour en compte 6 625, soit 16,6 %.

De même, en Charente-Maritime Saint-Jean-d'Angély avait 6 484 habitants en 1846 et 7 681 habitants en 1999. Une croissance de 18 % en 153 ans est certes un score faible dans l'absolu, mais ce résultat bilan devient honorable lorsqu'on découvre que le reste de l'arrondissement est passé de 78 086 à 42 611 habitants au cours de la même période. Et pour bien comprendre ce qu'implique, sur le terrain, la démultiplication hiérarchique de l'encadrement territorial, il faut ajouter que, parmi ce « reste », on trouve 6 chefs-lieux de canton. Or, ces derniers ont à leur tour mieux résisté à la déprise que les 108 autres communes de l'arrondissement, puisque leur population passe de 11 221 à 8 875 habitants (-20 %), tandis que le reste est tombé de 72 466 à 41 051 personnes (-40 %) entre 1846 et 1975.

L'exemple de Saint-Flour et de Saint-Jean-d'Angély est multiplié à des centaines d'exemplaires à l'échelle du territoire français. Pour comprendre la portée globale de telles mesures, il faut rappeler qu'il existe en France plus de 90 départements, 300 sous-préfectures et 2 300 cantons ruraux qui se répartissent sur l'ensemble du territoire. En 200 ans, l'immense majorité des chefs-lieux de canton a à peine réussi à maintenir le même effectif de population, mais du moins ont-ils réussi à conforter leur position hiérarchique par rapport aux communes sans fonction, de sorte qu'à travers ce remarquable immobilisme, les relais de l'Etat n'ont cessé de s'affirmer.

En 1975, en revanche, quelques 80% des communes rurales avaient connu un déclin démographique absolu pendant au moins un siècle : plus précisément même, pendant 125 à 130 ans. La caractéristique la plus singulière de la dynamique spatiale de la population de la France n'est donc pas la violence de l'érosion du monde rural, mais au contraire la lenteur et l'étirement du déclin dans le temps, qui s'étale sur 5 à 6 générations successives. La Province française payait donc un lourd tribut à la modernité institutionnelle et cela donne évidemment à réfléchir sur l'efficacité des outils d'encadrement territoriaux mis en oeuvre au nom du dogme de l'égalitarisme.

En Allemagne, nous n'avons pu trouver aucun exemple de décroissance massive de la population rurale, même dans les régions les plus éloignées du monde industriel. Dans ce pays, il est impossible d'y tester l'effet de polarisation au chef-lieu, du fait des incessants remaniements de l'encadrement territorial et des multiples fusions de communes qui rendent l'étude de la croissance d'une ville arbitraire ou anachronique : en jouant sur les limites d'une ville ou d'une division administrative dans le temps, la statistique peut prouver aussi bien une chose que son contraire. D'un point de vue théorique, une telle mesure n'y aurait de toute façon pas de sens.

Les plus grosses pertes sont enregistrées d'une part entre les recensements de 1939 et de 1946 et concernent exclusivement les villes, d'autre part dans l'entre-deux guerres, mais concernent indifféremment les villes et les campagnes. Le déclin démographique des communes rurales y culmine dans les années 1870-1890, mais il est de courte durée et de toute façon, les processus d'unification communale le masquent en grande partie.

L'inégalitarisme institutionnel allemand produit donc davantage d'égalité spatiale que l'égalitarisme français. Cependant, si le modèle allemand est une réussite dans ce domaine, nous avons vu qu'il engendre d'autres types de problèmes qu'ignore pour sa part la France. Mais surtout, on ne pourrait pas appliquer le système allemand sans adopter la totalité des valeurs anthropologiques qui le sous-tendent, lesquelles sont parfois situées aux antipodes de celles des Français. Un tel transfert de valeurs n'est certes pas impossible en théorie, mais comme il impliquerait l'abandon des privilèges de certains, tandis qu'il en conférerait de nouveaux à d'autres, cette opération n'irait pas sans quelques difficultés.

D'un autre côté, la spécificité du déclin des campagnes françaises est éclairée par la comparaison avec l'exemple espagnol. En effet, de part et d'autre des Pyrénées, l'ampleur est quasiment comparable : 80% des communes sans aucune fonction d'encadrement territorial ont perdu en moyenne 61% de leur effectif de population entre le maximum ancien et le minimum le plus récent. Seulement, la différence entre les deux réside dans la longueur de la période du déclin côté français, laquelle fournit une interprétation possible de la persistance du sentiment « revanchard » de la Province.

En Espagne, l'exode rural a pris un caractère hémorragique, mais, si l'on descend au niveau infra-provincial, la comparaison avec la France ajoute une évidence encore plus saisissante, qui peut être expliquée par la démultiplication verticale de la hiérarchie de l'encadrement territorial. Celle-ci a eu pour effet de répartir la croissance – ou d'enrayer le déclin : tout dépend du point de vue de l'observateur – mais aussi de le prolonger dans le temps. Au contraire, la polarisation au chef-lieu prend logiquement, en Espagne, un caractère absolu et massif de 1833 à 2001, ce qui explique la présence d'une strate de « villes moyennes » (Moriconi-Ebrard, 1993).

Le déclin des campagnes françaises s'étale démesurément dans le temps *parce que*, justement, son intensité (ampleur du déclin mesuré à un instant « t ») est restée faible. Cette intensité est si faible que l'érosion en devient, d'une certaine manière, atemporelle. L'égalitarisme devient pour ainsi dire un inégalitarisme structurel.

Les communes rurales françaises ont donc été égales, mais dans le déclin. Un déclin lent et insidieux, qui a imprégné et modelé, génération après génération, les mentalités et les schèmes de la pensée politique, si bien que les catégories de pensée binaires telles que les oppositions Province/capitale, campagne/ville, commune/chef-lieu persistent à alimenter une mentalité « revancharde » de la Province à l'égard de Paris et par extension de tout ce qui représente l'Etat.

Aujourd'hui, ce genre de catégories simplistes n'a plus lieu d'être. Pourtant, à l'heure de la périurbanisation, rares sont les élus qui admettent qu'avoir raté la révolution industrielle ou avoir été dédaigné par « Paris » pendant 150 ans constitue précisément la chance actuelle de leur commune. Grâce à l'absence d'usines, d'habitat et d'activités industrielles, grâce à l'enclavement routier ou ferroviaire, les communes ont préservé leur territoire de la marque géographique de la modernité, et la qualité de l'environnement les rend d'autant plus attractives. Les mêmes élus ne se privent d'ailleurs pas de construire leur image de marque sur ce qui, il y a seulement quelques décennies, était considéré comme un ratage : l'absence d'industrie et d'agriculture mécanisée à haut rendement est un gage d'authenticité. Ainsi, si Rochefort, grand centre militaire maritime choisi par Colbert en 1664, tout comme La Rochelle, ont raté le passage de la navigation à voile à la vapeur, c'est pour le malheur de l'industrie de la région, mais pour le bonheur du touriste : elles ne sont pas devenues Dunkerque ou Le Havre. De même, Uzès, Gordes, Figeac, Saint-Flour et d'innombrables petites villes du Sud, de Bretagne ou du Massif central pourraient se réjouir d'avoir été reléguées loin des centres actifs de l'ère moderne. Mais cette « France d'en bas » n'oublie pas aussi facilement un siècle et demi de mépris.

En 1975, pour les Français vivant dans les campagnes, la dynamique d'érosion que nous avons dépeinte était devenue pour ainsi dire une donnée « normale », puisqu'elle a modelé les comportements au fil de 5 à 6 générations successives d'une même famille. Elle faisait partie fatalement du paysage, du cours des choses, du cadre de vie même. Mon village perd des habitants tandis que les chefs-lieux et, surtout, la capitale prospèrent ? Certes, mais ceci était déjà le cas du temps de mes parents, de mes grands-parents, de mes arrière-grands-parents... A l'échelle du sujet institué par la République, c'est comme si la dynamique impulsée par cette structure avait toujours existé. Elle faisait partie de la Modernité. Les mentalités, s'en étaient imprégnées. C'était une donnée intégrée dans les stratégies et les trajectoires familiales.

Synthèse

Après 130 années de déclin, la reprise de la croissance démographique de milliers de communes rurales est le fait marquant de notre époque. Est-ce suffisant pour affirmer que la dimension de ce changement est le signe d'un bouleversement profond et durable ?

En théorie, l'observation empirique ne suffit pas à démontrer qu'il s'agit d'une véritable révolution. En revanche, si, nous mettons ce changement en rapport avec la crise de 1848, alors la profondeur du changement apparu entre 1968 et 1982 apparaît liée à une crise profonde de l'autorité qui est celle du centralisme. Dès lors, on peut discuter cette hypothèse sur un versant théorique qui est celui de l'anthropologie du Droit.

En effet, l'étude a révélé que la dynamique des centres s'épuise. Elle s'épuise, semble-t-il, au même rythme que l'autorité et au moment où s'érode la puissance de l'Etat, sapée par la construction de l'Europe et par les injonctions des institutions monétaires internationales. Au moment où la croissance des chefs-lieux cesse, on observe une baisse du prestige de toutes les figures institutionnelles de l'autorité : celles du policier, du gendarme, du professeur, du chercheur, du médecin, voire du pompier. L'érosion de la puissance des centres semble de même accompagner celle du monde politique, et plus précisément du monde politique.

Cette dynamique de fragmentation fonctionne en écho à la périurbanisation. Elle s'est d'abord manifestée par l'élargissement des « taches urbaines », formant des couronnes périurbaines toujours plus vastes autour des noyaux des agglomérations. Puis ces taches ont commencé à se rejoindre lorsque le tissu des agglomérations était proche. Dans certaines régions, elles forment de véritables corridors où la circulation est intense, où éclosent les lotissements et les parcs d'activités. Ces corridors enserrant des territoires qui se vident encore de leur population et de leurs activités, et dont l'occupation, érodée par 150 ans d'exode rural, est devenue extrêmement extensive.

Les dimensions de l'espace n'étant pas illimitées, il semblerait que tout le territoire soit voué à terme à être périurbanisé. Cette théorie de « l'urbanisation totale » des territoires des pays développés, qui est celle de certains spécialistes (cf. M. Bassand pour la Suisse, Jacques Lévy pour la France) a pourtant peu de chances de se réaliser.

En effet, aussi peu denses que soient certains confins ruraux, ils apparaissent encore « trop » peuplés au regard des indicateurs relatifs aux revenus. Ainsi, les cartes (Cf. Annexe C) de distribution des foyers fiscaux non imposables, et surtout celle de la part des pensions et des retraites dans les revenus laissent à penser qu'en l'absence des systèmes de solidarité nationale (caisses de retraites, sécurité sociale, RMI et pensions diverses), ces communes dédaignées par la périurbanisation seraient encore moins peuplées qu'elles ne le sont.

La requalification des vides

Cette remarque, qui contredit la précédente, conduit à rechercher une voie alternative qui peut être déduite de la forme que tend désormais à prendre le peuplement. En effet, les « vides » laissés par la périurbanisation ne contrastent plus, comme ce fut le cas avant 1975, avec des « pleins » centraux qui se résument à des taches sur le territoire : ce sont en réalité les « pleins » qui sont désormais connectés entre eux et qui enserrant des « vides ». Lorsque les spécialistes de la géographie ou de l'économie urbaine représentent la « centralité », ils gardent encore en tête un modèle organisé par des gradients (loi de Clark). Le centre est une petite tache assimilée à un point, où culmine les valeurs des indicateurs : prix du foncier, densité résidentielle, nombre d'emplois, densité des commerces, etc. La valeur de ces indicateurs décroît vers la périphérie ou, au mieux, finit parfois par remonter à l'approche d'un autre centre. Dans ce schéma, le centre est

représenté comme une éminence entourée par des basses terres, une île dans la mer, un volcan dans une plaine.

Or ce schéma est de moins en moins d'actualité au fur et à mesure que l'espace se périurbanise. Bien mieux : dans certains secteurs, le « vide » lui-même est un élément attractif. Ainsi, sur le littoral de la Côte d'Azur, aux abords des forêts domaniales ou de certains massifs protégés, on observe une remontée spectaculaire des gradients dont la crête culmine précisément au bord du vide. Si l'on admet que, dans ces cas, le « vide » structure le peuplement, on peut par extension émettre l'hypothèse que, pour inoccupés qu'ils soient, certains espaces « vides » ne sont pas pour autant dénués d'enjeux d'appropriation.

La dynamique récente des grandes agglomérations du Sud apparaît ainsi comme une insulte aux hypothèses théoriques qui avaient fait leurs preuves lors des périodes précédentes. L'agglomération de Toulon, quasiment dépourvue d'arrière-pensées, d'industries et d'universités, est devenue presque aussi peuplée que celle de Nantes, « capitale » d'une région de trois millions d'habitants : c'est une aberration pour les théories fonctionnelles de la hiérarchie urbaine. Nice, qui n'est même pas préfecture de région, arrive au 5ème rang des agglomérations françaises en 1999 : on est loin de la belle ordonnance de la théorie des lieux centraux... Ces théories ne sont donc aptes ni à décrire, ni à interpréter l'évolution des dynamiques actuelles du peuplement.

Parmi tous les grands facteurs d'attraction qui prévalent dans les stratégies résidentielles, l'un des plus caractéristiques est sans doute les littoraux. Une piste de réflexion nous est fournie par Joseph Comby, qui rappelle que, selon les approches économiques rationalistes (néoclassique ou marxiste), le marché foncier serait animé par deux grandes dynamiques : la rente foncière urbaine et la rente foncière agricole. Or, ce schéma est à l'évidence insuffisant pour expliquer la dynamique des prix que l'on observe actuellement sur les littoraux (Comby 1995).

Dans certains secteurs de la Côte d'Azur, mais aussi bien, à l'étranger, dans certaines zones de la Riviera, de la Costa Brava, de la Costa del Sol, voire des corniches de Beyrouth ou d'Alexandrie, comme dans le Sud de la Californie, en Floride, ou à Hawaï, les prix du sol sont comparables à ceux des quartiers centraux des grandes métropoles mondiales telles que New York, Londres ou Paris⁷. Bien que ce processus soit récent, il a cependant déjà engendré de fortes concentrations urbaines, si bien qu'une partie du niveau exorbitant des prix du foncier dans certains secteurs littoraux est désormais liée à la rente urbaine. Si certains spéculateurs profitent de cet engouement pour en tirer de substantiels profits locatifs, la motivation première des propriétaires n'est pas de réaliser un placement ou de tirer une rente de leur investissement : la dépense n'a d'autre finalité que celle de *jouir du lieu* (*ibid.*). Néanmoins, ce ne sont ni les externalités offertes, ni une rente de situation liée à la position de carrefour mondial, ni une proximité avec les instances politiques du pouvoir qui expliquent le niveau de ces prix. A priori, le moteur de l'élévation des prix du foncier ne s'explique pas dans les agglomérations littorales de la même manière qu'à Manhattan, dans la City de Londres ou dans l'Ouest de Paris.

D'un autre côté, ce ne sont pas davantage les rendements des terres agricoles qui expliquent l'envolée des prix des villas des hauteurs de Saint-Paul-de-Vence, de Saint-Tropez, de certains secteurs du sud de la Corse ou des abords de Marbella. Les dernières statistiques de la SAFER distribuées par département montrent ainsi que les terres agricoles sont devenues les plus chères (Cf. Joseph Comby, *Etudes Foncières* n°123, 2006). En 2005, les records sont atteints en Corse-du-Sud (29 300 €/ha en moyenne) où les prix sont 6 fois supérieurs aux riches terres de Beauce ou de Brie (5 000 €/ha). Ce département est suivi par le Var, les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône, la Haute-

⁷ Voir à ce sujet la liste des prix moyens du foncier dans les villes et les quartiers de villes de France, donnée par la chambre syndicale des notaires et publiée chaque semestre dans l'hebdomadaire *Le Nouvel Observateur*.

Savoie, etc.). Dans les Alpes de Haute-Provence (13 000 €/ha), l'augmentation des prix a atteint 270 % en 5 ans. La rente agricole ne justifie nullement l'appropriation frénétique dont ont fait l'objet les côtes de l'Atlantique ou de la Méditerranée.

Dans les deux cas, la valeur des terres n'est pas le résultat d'une dynamique productive, et l'on constate qu'elle n'a pu grimper que parce que les terres avaient auparavant été fortement dévalorisées. Joseph Comby rappelle ainsi que, jusqu'au début du siècle dernier, le littoral était un lieu répulsif, voire effrayant : « *La grève était le domaine des naufragés. Beaucoup d'espaces littoraux, terres vaines et vagues, avaient si peu de valeur qu'ils n'avaient même pas de propriétaires* » (*ibid.*, 1995). Ceux qu'on envoyait sur les îles étaient, non pas des vacanciers, mais des forçats et des exilés (île de Ré, île d'Elbe, Château d'If, Fort Boyard, Sainte-Hélène, Nouvelle-Calédonie, bagné de Cayenne...). Ceux qui choisissaient les îles et les promontoires rocheux pour se retirer du monde (Mont Athos, Mont Saint-Michel...) étaient des moines ou des ermites, qui préféraient la robe de bure au maillot de bain.

Ainsi, ces secteurs qui se négocient aujourd'hui aux prix les plus élevés du marché mondial, ne valaient rien il y a seulement deux siècles. Or, la valeur de ces terres, ajoute Joseph Comby, « *ne dépend ni de ce qu'elles vont rapporter* » (par exemple en les louant), « *ni de ce que l'on peut y produire dessus* » (en les cultivant) : leur acquisition va uniquement coûter de l'argent à son utilisateur final.

« *Les acheteurs n'achètent la terre ni comme un bien de production agricole, ni comme un terrain urbain à bâtir, mais comme un bien de consommation [...]. Sa valeur n'est que la mesure du plaisir qu'il procure. [...] C'est l'espace que l'on achète pour la proximité de la plage, pour jouir de la vue sur la mer [...] Il ressemble un peu, sur le plan des mécanismes économiques, au marché de l'art. [...] L'économiste ne peut qu'enregistrer la cote et observer les effets de mode* » (*ibid.*).

Néanmoins, tous les espaces vides ne sont pas voués à être la proie d'une convoitise collective. Equivalent en géographie du « zéro » des mathématiques, l'espace « vide » peut justement, basculer aussi bien vers le négatif que le positif, autrement dit : la déqualification ou la surqualification.

Ainsi, la périurbanisation ne serait pas un processus spatial sans limites mais pourrait au contraire, dans certaines conditions qu'il convient d'éclaircir, être radicalement bornée par des processus de requalification ou de déqualification extrêmement rapides des espaces vidés par la dynamique centralisatrice des institutions étatiques.

Les limites de l'approche par la « centralité »

L'un des problèmes les plus difficiles à résoudre dans l'étude de la périurbanisation est lié à la question de la centralité. En effet, l'étalement du peuplement ne peut s'opérer qu'au prix d'un accroissement dramatique de la mobilité qui préoccupe désormais les pouvoirs publics et dont les périurbains sont captifs et victimes.

Pour résoudre au moins en partie les problèmes liés à la mobilité, une solution consiste à multiplier les centres, autrement dit : à favoriser la polycentralité. Cependant, le modèle centre-périphérie, sur lequel ont prospéré les institutions historiquement, économiquement, politiquement et socialement, ne permet pas de penser la polycentralité. En effet, il ne peut y avoir qu'un seul centre : la République une et indivisible ne peut avoir structurellement qu'un « vrai » centre. Au mieux, la polycentralité est envisagée comme un ensemble de centres secondaires, c'est-à-dire de relais.

Cette question pose en réalité un problème de fond : celui de la cohésion d'un ensemble qui serait organisé par différents centres strictement de même niveau. Dans le schéma de la France des régions, la concurrence entre différents centres ne pose pas ce type de problème, car les « métropoles d'équilibre » sont chapeautées par la capitale. Mais que se passerait-il en l'absence de cette référence au centre ? A quelle figure peuvent se référer des centres de niveaux équivalents, qui ne présenteraient aucune hiérarchie formelle entre eux ?

Bibliographie

Coll. (2001). « Enjeux et définition de la métropolisation » in *Cahiers de la métropolisation n°1*.

www.metropolisation-mediterranee.equipement.gouv.fr/article.php3?id_article=22

COMBY J. (2006). « Les terres les plus pauvres sont les plus chères » in *Etudes foncières*, n°123.

LE BRAS H. (2005). *La démographie*. Paris : O. Jacob, 455 p.

LEGENDRE P. (1992). *Les enfants du texte : étude sur la fonction parentale des Etats*, Paris : Fayard, Coll. Leçons 6, 469 p.

MARCHAND B. (1993). *Paris, histoire d'une ville : XIXe-Xxe siècle*. Paris : Ed. Seuil, 440 p.

MORICONI-EBRARD F. (2001). « Métropolisation et dynamiques de peuplement. L'émergence de la métropole euro-méditerranéenne » in *Cahiers de la métropolisation n°2*.

www.metropolisation-mediterranee.equipement.gouv.fr/article.php3?id_article=121

MORICONI-EBRARD F. (2000). *De Babylone à Tokyo, les grandes agglomérations du Monde*. Paris : Ophrys, Coll. GéOphrys, 344 p.

MORICONI-EBRARD F. (1994). *Géopolis : pour comparer les villes du monde*, Paris : Ed. Economica, Anthropos, Coll. Villes, 246 p.

MORICONI-EBRARD F. (1993). *L'urbanisation du monde depuis 1950*, Paris : Ed. Economica, Anthropos, Coll. Villes, 372 p.

TODD E. (1990). *L'invention de l'Europe*. Paris : Seuil, Coll. L'histoire immédiate.

VON THADDEN R. (1989). *La Centralisation contestée : l'administration napoléonienne, enjeu politique de la Restauration (1814-1830)*. Arles : Actes Sud, 348 p.

Table des matières

1. Comprendre la démarche	9
1.1 Les antécédents	9
1.2 L'originalité de la démarche	9
1.3 L'apport théorique	10
1.3.1 Réflexion sur l'objectivité des statistiques	10
1.3.2 Question de la référence statistique	10
2. Définitions et méthode	12
2.1 Constitution d'une base de données homogène transnationale	12
2.2 L'identification de morphologies non prévues par l'institution	12
2.3 La découverte de processus non pris en compte par l'institution	12
2.4 Les références structurelles des processus	13
3. Analyse des données statistiques	14
3.1 La collecte des données	14
3.1.1 Les travaux de l'INSEE	14
3.1.2 L'Association Terrae Statisticae (ATS).	14
3.1.3 Remarques sur les sources	15
3.2 La comparaison des données dans le temps	15
4. Les grands mouvements de population en France	17
4.1 Le mouvement de référentiel national	17
4.1.1 L'évolution démographique globale : de fortes irrégularités	17
4.1.2 Les stocks de population : trois grandes phases	18
4.2 Les grands trends de l'évolution par commune	18
4.2.1 Trois grandes phases de croissance	18
4.2.2 Le maximum de population par commune	19
4.2.3 Typologie sommaire des communes : l'ère de la périurbanisation	21
4.2.4 Le minimum de population par commune	22

4.3	Variation de la population des communes : une cartographie de la métropole	23
4.3.1	Remarques méthodologiques	23
4.3.2	Les périodes de guerre	24
4.3.3	Les périodes de paix	29
	Conclusion sur les grands mouvements de population en France	34
5.	Structures administratives et dynamiques de peuplement : de la croissance à la crise des centres	36
5.1	La dynamique des préfectures et des sous-préfectures	36
5.2	La dynamique des chefs-lieux de canton français : la polarisation s'inverse vers 1975	39
5.3	Cartographie de l'évolution de la concentration de la population dans la commune chef-lieu de canton	41
5.3.1	Etat de la structure en 1806	41
5.3.2	Evolution de 1806 à 1999	42
	Conclusion sur la crise des chefs-lieux	45
	Synthèse	48
	La requalification des vides	48
	Les limites de l'approche par la « centralité »	50
	Bibliographie	51
	ANNEXES	54
A.	Compléments sur les données statistiques	54
B.	Une région de petites communes, une région de vastes communes	57
C.	Comparaison avec l'Espagne	58
D.	Structures administratives et données fiscales : une approche par la cartographie	64
	Le pourcentage de foyers non imposables	64
	La part des pensions et des retraites dans les revenus déclarés	72
	Le revenu fiscal de référence	74

ANNEXES

A. Compléments sur les données statistiques

Etat de la question des sources documentaires

Au milieu des années 1970, le Laboratoire de Démographie Historique (LDH) de l'EHESS, alors sous la direction de Jean Bardet, entreprit de lancer une collection d'ouvrages appelés « Paroisses et communes de France » (PCF) organisée par département. Malheureusement, l'informatique n'étant pas encore développée dans les pratiques de recherche de cette génération d'historiens, il ne fut pas prévu de construire une base de données, mais de constituer une collection d'ouvrages de référence sous forme de papier. Chaque ouvrage de la collection correspond à un département, formule qui était la plus pratique pour rassembler une information exhaustive nationale, dont une bonne part provient des archives départementales. Cependant, les moyens mis à disposition par les pouvoirs publics étant très insuffisants, seuls 41 tomes (sur 90 prévus) ont pu être édités en 30 ans. Si la mission n'a été que partiellement remplie, elle aboutit cependant à la production de dictionnaires d'une très grande rigueur scientifique, grâce à la persévérance de Claude Motte. Au fur et à mesure que se développait l'informatique, le problème était que ces ouvrages imprimés ne permettaient pas de prolonger le travail entrepris par le GIP RECLUS, et repris par l'INSEE.

En 2001, au terme de négociations entre l'INSEE, le LDH (sous la direction de Hervé Le Bras), l'IGN, la BNF, le PUCA (Ministère de l'Equipement) et divers autres partenaires, le projet fut relancé tout en changeant de forme. En effet, il s'agit désormais non seulement de terminer la collection et de passer fort logiquement sous format électronique les ouvrages existants, mais également d'associer les statistiques à des cartes, en scannant notamment les cartes dites de Cassini redressées pour être conformes à une projection terrestre compatible avec un système d'informations géographiques (SIG). Doté de moyens importants, ce projet a permis d'achever l'archivage complet des données démographiques et administratives par commune de la France. Cependant, l'association au projet initial, déjà fastidieux, de la saisie informatique des cartes a eu pour effet de ralentir une fois de plus la marche du programme.

Cette longue et laborieuse tentative a eu plusieurs effets pervers :

- a) celui de bloquer toute autre possibilité d'obtenir un financement public sur le sujet pendant la période, puisque le projet de collecter les chiffres de population par commune a été officiellement approprié depuis 30 ans par un laboratoire de recherche public, auquel on n'a pas pour autant donné les moyens de réalisation nécessaires.
- b) Le résultat devait être livré sous forme de DVDrom réservé aux experts. Les données démographiques, qui seules nous intéressent ici, pourraient ainsi être consultées dans les grandes bibliothèques spécialisées, tandis que seuls quelques services spécialisés (Ministères) disposeraient librement d'une copie.
- c) En attendant, les données par communes ont été mises en ligne sur le site Internet du projet Cassini. Cependant, outre que les données complètes n'ont été mises en ligne qu'en août 2006, la base de données n'est interrogeable que par commune, ce qui supposerait, pour réaliser la base de données entière, de réaliser quelque 41 500 connexions individuelles. Enfin, au terme de ces connexions, le travail de construction d'une base de données ne ferait que débiter.

Remarques sur les sources

En France, il existe une ambiguïté sur la définition du « premier » recensement de la population : le sujet fait l'objet de nombreux débats parmi les spécialistes. Sans entrer dans ce débat, ce « doute » posait, dans le cadre de la présente étude, le problème de la « date de référence » lorsqu'on cherche à étudier l'évolution de la population par com-

mune. En effet, la première série est-elle celle de 1790, 1821 ou 1831, ou encore les dénombremens de 1801 ou 1806 ?

Avant la Révolution, on recensait les « feux » : le décompte de la population ne fut rendu possible que par la Révolution française, c'est-à-dire à partir du moment où tous les hommes étaient considérés comme égaux. Les chiffres de 1790 représentent ainsi le premier « dénombrement de la population et des citoyens ». Les résultats qui nous sont parvenus sont malheureusement incomplets : un grand nombre de communes ont été « oubliées » (en particulier les chefs-lieux), tandis que des hameaux ont été comptés comme des communes alors qu'ils n'en étaient pas. Les dénombremens de l'an II et/ou des années suivantes sont généralement plus corrects, mais outre que les années de référence diffèrent selon les départements, il apparaît que les administrations se sont souvent contentées de reporter les chiffres de 1790 dans les récapitulatifs. Ainsi tous les auteurs des différents volumes des PCF signalent que certains chiffres issus des listes récapitulatives de 1792, 1793, 1794, 1795... correspondent en réalité à ceux de 1790.

Les chiffres de 1801 proviennent d'un dénombrement effectué à la demande du Ministère de l'Intérieur : la Statistique Générale de la France ne sera en effet créée qu'en 1851, pour être remplacée par l'INSEE en 1946. Les résultats sont également incomplets.

Le dénombrement de 1806 recense la totalité de la population de l'Empire napoléonien, incluant les nouvelles possessions (Nord de l'Italie, future Belgique, etc.). Cependant, les chiffres semblent parfois sous-estimés, à moins que cette sous-estimation provienne de la difficulté à comptabiliser une population déstabilisée par le contexte des guerres et par la mobilisation des hommes.

À partir de 1821, les recensements deviennent quinquennaux, sauf pour 1826 (« évaluation »), 1871 (reportés en 1872), 1916 et 1941 (annulés à cause de la guerre).

Le premier recensement considéré comme « fiable » est incontestablement celui de 1831, du fait des problèmes d'organisation, de la méthodologie encore incertaine des expériences antérieures. Il faut aussi prendre en compte le fait que, entre la Révolution, qui occasionna de vastes mouvements de population, et les guerres napoléoniennes qui mobilisèrent des millions d'hommes hors de leur région, le peuplement de la France moderne ne se stabilisa réellement qu'au milieu des années 1820. Il est cependant dommage de se priver de l'existence de sources antérieures souvent de 35 à 40 ans à 1831. En dépit de leurs lacunes, elles constituent des sources d'information qui permettent de saisir dans ses grandes lignes l'histoire du peuplement de la France au lendemain de la chute de l'Ancien régime.

Comparaison des données dans le temps : cas particuliers

Communes créées – De nouvelles communes ont été érigées à partir d'un hameau ou d'un ensemble de hameaux, d'écartes et de fermes existants, dont les habitants demandaient à devenir autonomes sur le plan municipal. La conséquence est que l'effectif de population de la commune démembrée décroît brusquement, cette baisse ne relevant pas d'un mouvement réel de la population, mais d'un artefact du découpage territorial. Pour éliminer le biais entraîné par cet artefact dans l'analyse statistique, on a, comme précédemment, anticipé la scission des deux communes, en considérant que le découpage « actuel » avait toujours existé. La population des nouvelles entités a été calculée rétrospectivement au prorata de son poids dans l'ancienne entité à l'époque du démembrement.

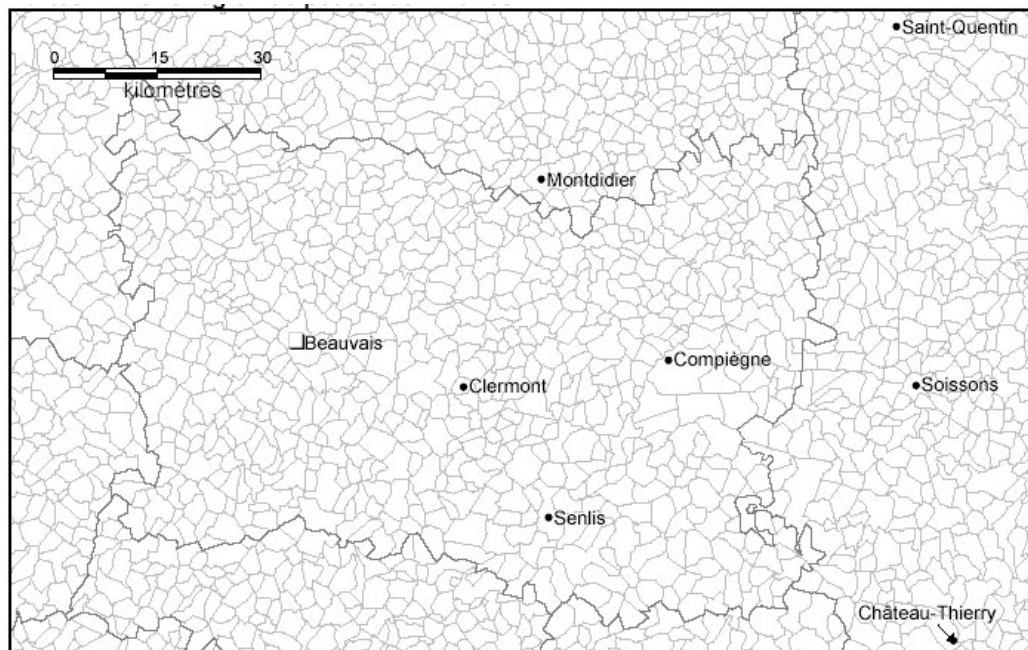
Cas des échanges de parcelles - Ceux-ci sont littéralement innombrables, dans la mesure où ils peuvent porter aussi bien sur un champ de quelques hectares, que sur le transfert de hameaux et de fermes relativement peuplés. Si l'on considère seulement les échanges ou transferts de parcelles habitées, le nombre est beaucoup plus réduit et ne concerne dans l'immense majorité des cas que quelques habitants à quelques dizaines.

Ce type de modifications a donc été ignoré, considérant que le biais qui est en résulte est probablement inférieur à la marge d'erreur habituelle des recensements de population et au statut parfois contestable de « résident » des habitants d'une commune.

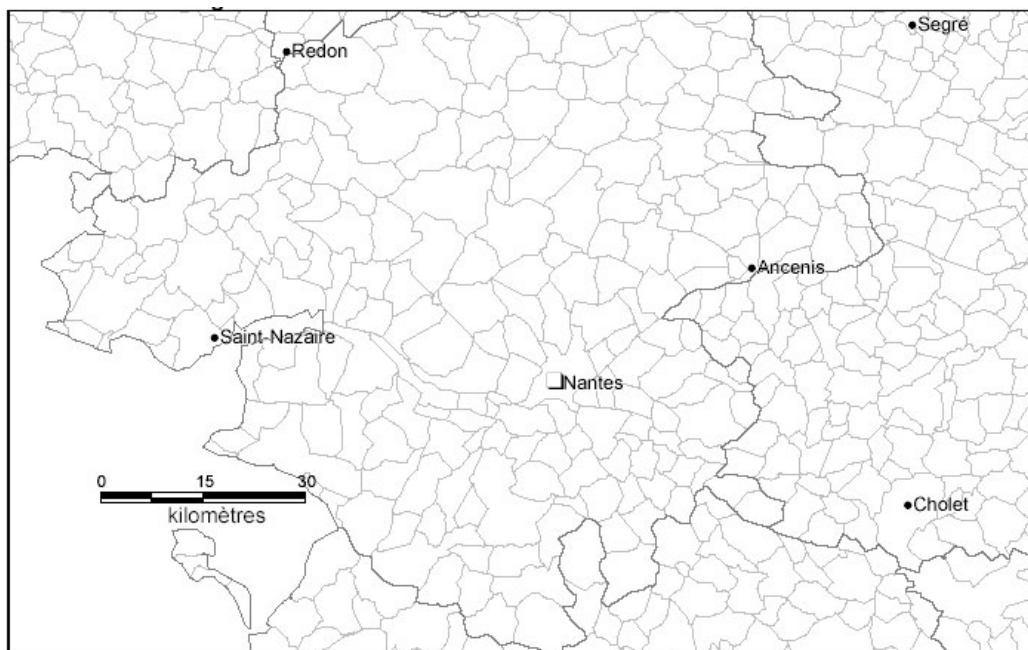
Communes fusionnées - Lorsqu'une commune a été fusionnée en partie à différentes communes, sa population entière a été réaffectée rétrospectivement à une seule d'entre elles. Par exemple, en Charente-Maritime, Cognehors a été supprimée par la Loi du 21 mai 1958. Une partie de son territoire (comprenant à l'époque environ les 2/3 de la population) forme la nouvelle commune de Puilboreau, tandis que le reste a été rattaché à La Rochelle. Cependant, pour notre base de données, l'ancienne commune entière de Cognehors devient la nouvelle commune de Puilboreau.

B. Une région de petites communes, une région de vastes communes

Cartes 4.1. Une région de petites communes communes



Cartes 4.2. Une région de vastes communes



Source : IGN - Géofla

C. Comparaison avec l'Espagne

Les résultats exposés ci-dessus nous ont indiqué que le vent de la centralisation souffle différemment selon la hauteur hiérarchique à laquelle on se trouve.

Au sommet de la pyramide, il est particulièrement violent. Ainsi, la prolifération des grandes agglomérations à l'échelle mondiale est en grande partie liée à la multiplication des Etats indépendants (Moriconi-Ebrard, 2000) : la plupart des grandes agglomérations de la Planète sont des capitales nationales, d'anciennes capitales ou des chefs-lieux de très grandes divisions administratives. A l'échelle mondiale et au niveau de la maille des Etats, la *loi de la métropolisation* a montré que la croissance des grandes agglomérations est étroitement corrélée à celle de l'urbanisation en général.

En ce qui concerne le milieu de la pyramide, le test réalisé sur la France montre que la polarisation diminue de manière régulière au fur et à mesure que l'on descend dans les niveaux de la hiérarchie territoriale. Cette règle semble se confirmer dans tous les pays centralisés verticalement.

Mais qu'en est-il des modestes bourgs ruraux qui sont dotés d'une fonction d'encadrement territorial, même modeste, tels les chefs-lieux de canton en France ? Pour mettre en évidence l'impact de cette fonction, il est utile d'examiner auparavant le cas d'un pays qui, à l'inverse, ne possède pas de tels outils d'encadrement territorial. Le cas de l'Espagne est à cet égard intéressant, dans la mesure où, hormis cette différence dans l'empilement hiérarchique, un certain nombre de données rendent ce pays très comparable à la France. Tout en vérifiant quelques-unes des hypothèses précédentes, la comparaison de la France avec l'Espagne nous permet de montrer l'une des conséquences de la démultiplication hiérarchique sur les dynamiques du peuplement dans l'Etat moderne.

Selon les historiens, la modernisation des institutions espagnoles date de 1833. C'est en effet cette année-là que furent mises en place les *provincias*, sur le modèle du département napoléonien. Leurs limites et leur nombre sont restés encore plus stables qu'en France : hormis la division des îles Canaries en deux *provincias*, les seuls changements relevés en 172 ans sont deux communes qui ont changé de *provincia*. Comme en France, il n'existait pas de niveau d'encadrement territorial supérieur au département jusqu'à la création des régions en 1982.

Le premier recensement moderne a été effectué en Espagne en 1857. A cette époque, la population de l'agglomération de Madrid rassemblait 2,2% de la population du pays. Il est probable qu'il était un peu plus bas en 1833, soit l'équivalent exact du poids de la population de Paris par rapport à l'ensemble de la France en 1806 (2,0%). Il culmina à près de 12% au début des années 1980 (France : 16,2%), mais régresse depuis lors, comme dans l'immense majorité des pays développés. Comme en France, la polarisation du peuplement dans l'agglomération de la capitale a été presque exactement deux fois plus rapide que dans les chefs-lieux de *provincias* : le poids de la capitale a été multiplié par 5,4, contre 2,8 pour les chefs-lieux de *provincias*.

Tableau A.1. **Polarisation du peuplement dans les chefs-lieux : bilan global** (source : Archives ATS)

	Population			Part en %			Nombre de municipios	Superficie (2000)		Polarisation 1857-2005
	1857	1981	2005	1857	1981	2005		km2	%	
Capitale	333 970	4 401 960	5 118 216	2.2	11.7	11.6	24	1 570	0.3	x 5,37
CL Provincia	2 024 891	14 416 658	16 252 490	13.1	38.2	36.9	215	18 830	3.7	x 2,81
Reste	13 105 479	18 928 214	22 730 752	84.7	50.1	51.5	7 869	484 147	96.0	x 0,61
Total	15 464 340	37 746 832	44 101 458	100.0	100.0	100.0	8 108	504 547	100.0	

Ayant mis en place ces points communs entre les deux pays, tentons maintenant de mettre à profit les différences de structure du centralisme vertical.

En ce qui concerne la maille provinciale, l'Espagne a été divisée en 49 entités en 1833 (dont deux insulaires : Baléares et Canaries). Comme sa population était, à l'époque, de 12,3 millions, on obtenait à ce moment une population moyenne quasi identique à celle

d'un département français. Cependant, comme l'Espagne est plus vaste, la superficie moyenne d'une *provincia* est deux fois plus vaste que celle d'un département français. En 1833, la maille des provinces a été conçue de manière particulièrement équilibrée. Si l'on considère la superficie, la distribution était remarquablement symétrique : la moyenne (10 351 km²) est quasi identique à la médiane (10 354 km²), et la valeur de l'écart-type est modeste (4 648, soit 46% de la valeur de la moyenne), ce qui est une véritable performance, compte tenu de la diversité et de la taille du territoire national. Il en allait de même pour la distribution de la population en 1833 : la population moyenne d'une province (251 810) était très proche de la médiane (234 133), avec un écart-type encore plus faible (97 578, soit 39% de la valeur de la moyenne). Cependant, cet équilibre a été rompu radicalement au fil du temps, ce qui signifie que la croissance économique et démographique a produit de fortes différenciations spatiales interrégionales. En 2001, la population moyenne s'élevait à plus de 800 000 habitants, mais la médiane à seulement 515 000. L'écart-type, quant à lui, était passé à près d'un million, soit 121% de la valeur de la moyenne : la notion de « population moyenne » d'une *provincia* n'a aujourd'hui plus grand sens.

Comme la superficie des provinces n'a pas varié, le découpage territorial n'est donc plus équitable au regard du principe de Platon. Aujourd'hui, ce sont les provinces de Madrid et Barcelone qui émergent, suivies, mais de loin, par Valence, Séville et Saragosse : on retrouve en gros la hiérarchie des grandes agglomérations du pays, à l'exception de Bilbao, du fait de la petite taille des provinces du Pays Basque. Corrélativement, les grandes provinces rurales de l'intérieur ont régressé, mais lorsqu'elles sont vastes, elles maintiennent une population encore nombreuse. Ceci s'explique par le fait que l'exode rural n'a pris un caractère massif qu'à une époque récente et courte à l'échelle de l'histoire de l'Espagne. Par exemple, la province de Badajoz ne comptait que 306 000 habitants en 1833. Sa population a crû jusqu'en 1960 : elle culmina alors à 834 000 habitants (soit un score combiné de 1,77), mais retomba à 635 000 habitants en 1981. En un siècle et demi, on est donc passé d'une distribution remarquablement équitable à une distribution très contrastée, dite « déséquilibrée » si l'on se réfère au discours institutionnel.

Par comparaison avec la France, la dynamique « régionale » du peuplement de l'Espagne se caractérise par la rapidité du déclin des zones rurales. Ceci est déjà repérable au niveau des *provincias*. Ainsi, lorsqu'on compare leur maximum de population avec leur minimum, l'ampleur du déclin est tout-à-fait comparable à ceux des départements français les plus ruraux. Cependant, celui-ci s'étale sur une période de 20 à 50 ans en Espagne (1 à 2 générations), contre 100 à 150 ans en France (4 à 6 générations).

Tableau A.2. Comparaison de l'évolution de la population de quelques départements français avec quelques provincias espagnoles.

	Maximum historique		Minimum historique			Etendue du déclin	
	année	population	année	population	durée (années)	bilan final (%)	intensité (% annuel)
France							
Meuse	1846	325 800	1999	192 198	153	-41.0	-0.34
Cantal	1846	260 500	1999	150 778	153	-42.1	-0.36
Gers	1846	314 900	1999	172 335	153	-45.3	-0.39
Orne	1836	443 700	1936	269 316	100	-39.3	-0.50
Hautes-Alpes	1846	133 100	1946	85 067	100	-36.1	-0.45
Haute-Marne	1851	268 400	1999	194 873	148	-27.4	-0.22
Côtes d'Armor	1866	641 210	1962	501 923	96	-21.7	-0.25
Espagne							
Teruel	1951	236 468	2001	135 858	50	-42.5	-1.10
Cuenca	1951	334 734	2001	200 346	50	-40.1	-1.02
Ávila	1951	246 483	2001	163 442	50	-33.7	-0.82
Soria	1951	161 032	2001	90 717	50	-43.7	-1.14
Guadalajara	1941	205 006	1981	143 124	40	-30.2	-0.89
Ciudad Real	1961	583 948	1981	468 327	20	-19.8	-1.10
Badajoz	1961	834 370	1981	635 375	20	-23.8	-1.35

Source : Archives ATS

Le déclin du monde rural espagnol prend un caractère encore plus violent lorsqu'on ôte le chef-lieu d'une *provincia*. Le tableau suivant reprend les mêmes *provincias* que le précédent et donne à voir le contraste entre l'évolution de la population du chef-lieu et celle de son hinterland. La population de certains chefs-lieux a doublé en seulement quarante ou cinquante ans (+100%), tandis que le « reste » de l'hinterland administratif de la même *provincia* a abandonné jusqu'à 60% de ses habitants en un demi-siècle. Ainsi, si la population de la *provincia* de Teruel a pratiquement diminué de moitié entre 1911 et 2001 (256 000 et 136 000 habitants), celle du chef-lieu homonyme a plus que doublé (15 000 et 31 000 habitants). En ce qui concerne Cuenca, la population de la *provincia* est passée de 335 000 à 200 000 habitants entre 1951 et 2001, mais celle de la ville homonyme et chef-lieu de 27 000 à 46 000 habitants.

Tableau A.3. Evolution de la population de quelques chefs-lieux de provincias espagnoles

Provincia	période		Chef-lieu de la provincia				Reste de la provincia			
	maximum (début)	minimum (fin)	population		variation annuelle		population		variation annuelle	
			début	fin	%	%	début	fin	%	%
Teruel	1951	2001	20 997	31 158	+ 48.4	+ 0.79	215 471	104 700	-51.4	-1.43
Cuenca	1951	2001	26 902	46 341	+ 72.3	+ 1.09	307 832	154 005	-50.0	-1.38
Ávila	1951	2001	24 880	49 712	+ 99.8	+ 1.39	221 603	113 730	-48.7	-1.33
Soria	1951	2001	17 297	35 151	+103.2	+ 1.43	143 735	55 566	-61.3	-1.88
Gualajara	1941	1981	26 785	56 922	+112.5	+ 1.90	178 221	86 202	-51.6	-1.80
Ciudad Real	1961	1981	37 081	51 118	+ 37.9	+ 1.62	546 867	417 209	-23.7	-1.34
Badajoz	1961	1981	96 317	114 361	+ 18.7	+ 0.86	738 053	521 014	-29.4	-1.73

Source : Archives ATS

La polarisation au chef-lieu a donc transcendé le déséquilibre croissant qui se creuse entre certaines provincias, qui ont un poids démographique comparable avec de véritables régions européennes, et d'autres, où la densité est devenue inférieure à celle des départements français les moins denses.

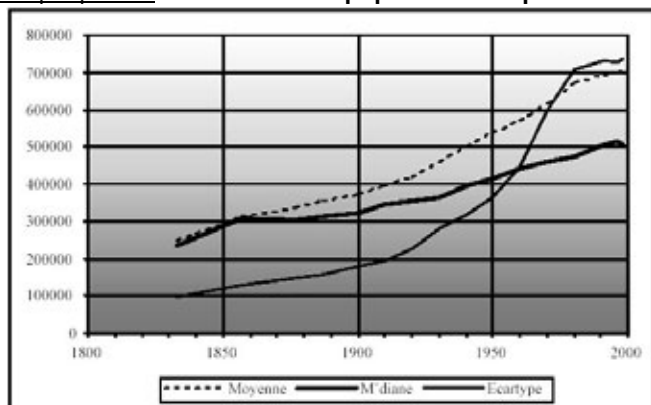
Le poids moyen des chefs-lieux dans leur province est passé de 8% à 32% entre 1877 et 2001, ce qui traduit un phénomène de concentration spectaculaire. Ce résultat est d'autant plus remarquable que :

a) il s'agit d'un pourcentage, et donc d'un quotient dont le nombre divisé a considérablement augmenté. En effet, durant la même période, la population totale de l'Espagne (hors Madrid) a plus que doublé, passant de 15,75 à 38 millions d'habitants.

b) au cours de la même période, les dimensions des *provincias* sont devenues très hétérogènes. On notera à ce propos le contraste structurel entre les deux graphiques. Dans le premier, l'écart type augmente et dépasse la moyenne : au plan national, ceci traduit une sélection spatiale croissante entre des *provincias* attractives et des *provincias* en déclin. Dans le second, au contraire, si médiane et moyenne augmentent très vite, l'écart type stagne : au plan provincial, il y a une homogénéisation croissante des structures de peuplement autour d'un modèle d'organisation chef-lieu / hinterland.

Au début des années 1980, au terme de ce processus d'urbanisation, un Espagnol sur deux vivait dans un chef-lieu de *provincia*, y compris la capitale.

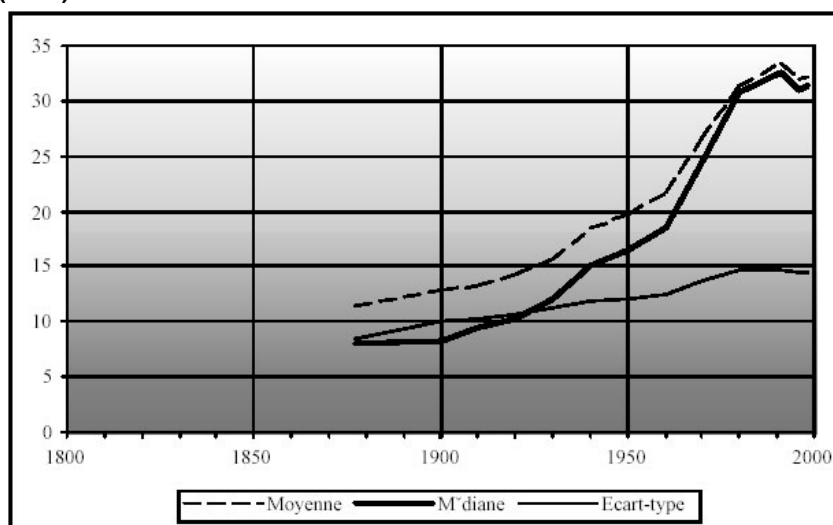
Graphique A.4. Evolution de la population des provincias d'Espagne (1833-2001)



Source : Archives ATS

Echantillon : 48 provincias (hors les deux provinces des îles Canaries), Ceuta et Melilla.

Graphique A.5. Part du municipio chef-lieu dans la population des provincias d'Espagne (en %)



Echantillon : 47 provincias et 47 municipios (hors Madrid et les deux provincias des îles Canaries, Ceuta et Melilla)

Sources : *censos de población* 1857, 1877, 1887, 1900, 1910, 1920, 1930, 1940, 1950, 1960, 1970, 1981, 1991, 2001 et *padrón* de 2005 (archives ATS).

Par comparaison, avec les chefs-lieux de *provincias*, comment se sont comportées les « autres villes » espagnoles depuis 150 ans ?

En dehors des chefs-lieux de province, 123 villes dépassaient les 10 000 habitants en 1857. Parmi elles, certaines étaient de fondation ancienne : Cartagène, Ecija, Merida, Xérès, par exemple ont compté déjà autour de 20 000-30 000 habitants, 1000 ans auparavant (Bairoch & Al., 1988). Or, si l'on compare leur sort à celles qui ont été promues chef-lieu de province, le contraste apparaît clairement : tandis que la part des chefs-lieux dans la population de l'Espagne quadruplait quasiment en 150 ans, celui des « autres » villes de plus de 10 000 habitants est resté inchangé. Ceci signifie que leur croissance a été identique à celle de l'Espagne.

Aujourd'hui, seuls deux chefs-lieux (sur 50) ne sont pas l'agglomération la plus peuplée de leur *provincia*: Pontevedra en Galice et Tolède, près de Madrid.

Le déclin de Tolède s'explique par le transfert de la capitale de la Castille à Madrid. Tolède était encore vers 1600 la deuxième ville d'Espagne (après Séville), avec quelque 80 000 habitants. Madrid, qui avait été choisie comme capitale en 1561 par Philippe II, la supplanta au XVIIe siècle. Depuis 1970, Tolède est dépassée, mais de peu par une autre agglomération de sa *provincia*, mieux placée sur la grande route Madrid-Lisbonne : Talavera de la Reina. La primatie de Talavera de la Reina est toutefois faible et on peut l'attribuer surtout à l'absence de développement de Tolède dont le sort s'apparente à celui d'une ville-musée.

Plus intéressant est le cas de Pontevedra, qui est située dans le finistère espagnol, et qui n'est pas sans rappeler le cas de Quimper et de l'armature urbaine de la Cornouaille, du Pays de Galles et de l'Irlande du sud-ouest. Tout comme Brest par rapport à Quimper dans le Finistère français ou encore Swansea au Pays de Galles, l'agglomération de Vigo, centre industriel (port, construction automobile) est trois fois plus peuplée que celle de Pontevedra.

A l'instar de toutes les extrémités atlantiques de l'Europe, le peuplement de ces régions était traditionnellement très dispersé et les taux d'urbanisation exceptionnellement faibles. La dispersion du peuplement est telle qu'avec 6,5% de la population de l'Espagne, les 4 provincias de Galice regroupent 42,6% des établissements humains du pays⁸.

⁸ Source : *nomenclador de los centros poblados*, INE, Madrid, 4/12/2005

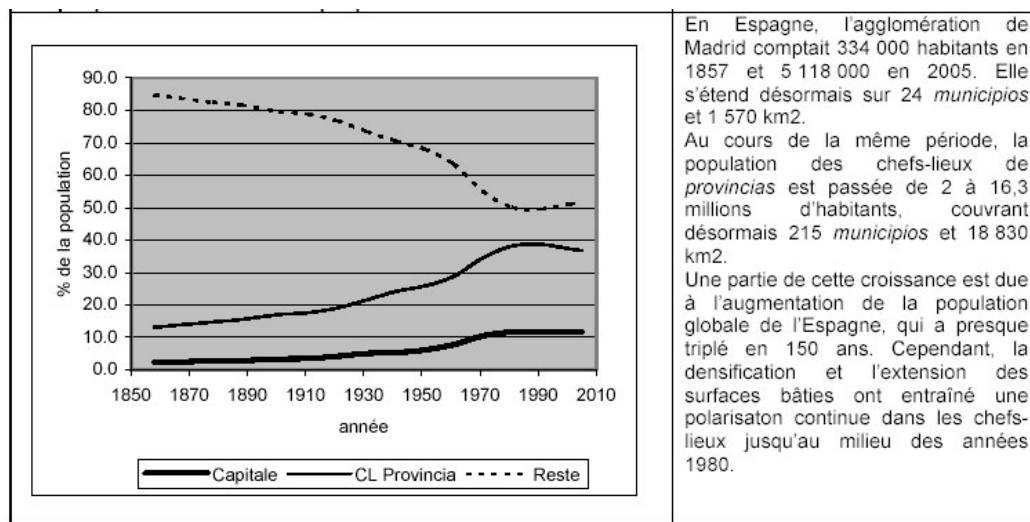
L'impact de la dynamique d'agglomération caractéristique de la domination de l'institution-Etat moderne y a donc pris des formes particulières que l'on peut tenter de relier aux structures familiales propres aux populations de ces régions.

Comme l'a montré E. Todd, le peuplement dispersé absolu correspond aux régions où dominant les structures familiales dites « nucléaires ». Dans ce type de famille, le partage de l'héritage était égalitaire. Le jeune ménage recevait en principe des terres des deux familles et s'établissait dans une maison distincte des parents. L'égalité des sexes et l'indépendance des enfants y était reconnue (Todd, 1988 ; Yver, 1966 et Augustins, 1986, cités par Mendras, 1988). Ce type de structures familiales est l'exact opposé du type autoritaire qui prévaut par exemple en Allemagne. De même, il produit des formes de peuplement totalement opposées.

A l'Est, le village communautaire imposait des règles communes d'assolement et de troupeau. L'autorité était imposée par la communauté villageoise, et l'habitat était regroupé en bourgs denses, de taille plus ou moins grosse selon leur ancienneté ou l'importance des ressources. A l'Ouest, la structure lignagère nucléaire a produit un habitat dispersé dans lequel chaque ménage vit à l'abri de haies (bocage). Au niveau de la structure, l'individualisme y était contrebalancé par l'autorité de la religion et des grands propriétaires, relayée par la suite respectivement par l'Etat moderne et le Maire, garants des valeurs institutionnelles qui permettent de vivre ensemble et de se reproduire. Le partage des privilèges entre les élites était admis par les sujets des classes inférieures dans la mesure où elles n'empiètent pas sur les prérogatives individuelles.

La structure familiale égalitaire semble ne produire spontanément aucune agglomération. Le mode de règlement des tensions s'opère spatialement par la mise à distance de l'autre, plutôt que par la compétition pour la prise de contrôle des centres. Ces conditions de dispersion anciennes en font des espaces particulièrement bien disposés pour accueillir une dynamique de périurbanisation et de mitage.

Graphique A.6. Polarisation du peuplement dans les chefs-lieux



Source : Archives ATS

Deux traits majeurs différencient la structure des institutions territoriales française et espagnole.

D'une part, le nombre de départements est approximativement deux fois moindre en Espagne. Statistiquement parlant, cette fonction est donc deux fois plus rare, d'où l'on en déduit qu'elle a deux fois plus de valeur qu'en France. La polarisation du peuplement s'est donc effectuée autour d'un nombre plus réduit de massifs de pouvoirs, ce qui automatiquement donne un poids plus important aux chefs-lieux de *provincias* qu'aux chefs-lieux de départements français.

D'autre part, en Espagne, et jusque dans les années 1980, la *provincia* est le seul échelon de la hiérarchie de l'encadrement territorial intermédiaire entre la commune et l'Etat. Ce n'est pas le cas en France, où l'arrondissement et le canton s'intercalent entre la commune et le département. Ayant étudié le cas « simple » de l'Espagne, nous pouvons maintenant mieux cerner ce qui constitue la spécificité de la dynamique des chefs-lieux de cantons français.

D. Structures administratives et données fiscales : une approche par la cartographie

Les résultats de l'analyse des données sur l'évolution de la population sur la longue durée ont permis de mettre en valeur des structures liées à l'architecture des institutions territoriales françaises. Cette architecture se déploie en trois dimensions. L'une, horizontale, est représentée par les points des centres et les limites territoriales des différents niveaux de l'encadrement administratif. L'autre, verticale, est représentée par la position qualitative des centres dans la pyramide hiérarchique des institutions. Les résultats ont aussi montré que des faits concrets, objectivement identifiables et quantifiables, telles que les morphologies d'agglomération au sens strict (espace bâti en continu) tendaient à se « conformer à » (littéralement : « se former avec ») une morphologie abstraite : la hiérarchie des institutions. On peut en déduire que cette dynamique n'est pas « atemporelle » : elle ne procède ni d'un modèle mécanique « galiléo-newtonien », ni de forces « naturelles ». D'où la seconde remarque : si la mise en place des institutions modernes a une date de naissance – la Révolution française – elle pourrait également avoir une fin. De fait, les séries que nous avons analysées permettent justement d'identifier un épuisement des dynamiques de peuplement, que l'on peut situer autour de 1975. C'est donc une hypothèse forte qui, si elle était vérifiée, sous-tendrait que la France est entrée dans une nouvelle phase de son Histoire. **Une phase dont les conséquences pourraient, à terme, être aussi importantes que celles qu'a entraînées la Révolution française deux siècles auparavant.** Dans ce cas, il apparaît particulièrement important d'identifier la nature profonde de ce changement, qui ne saurait se résumer à un changement superficiel de formes cartographiques.

Ces résultats méritent donc d'être vérifiés à partir d'autres sources, de sorte que nous proposons ici une série de cartes construites à partir de toutes autres données : celles du Ministère des Finances. L'univers statistique de ces données n'est plus la population mais le « foyer fiscal », notion qui correspond de très près à celle du « ménage » dans les recensements de la population. Cette étude complémentaire est le premier volet d'une série d'études entreprises sur la maille communale. Il devrait par la suite être complété par des données sur les finances locales (Ministère des Finances), sur les capacités d'accueil touristique (Ministère du Tourisme) ainsi que sur la valeur du foncier (Chambre des notaires). Si les hypothèses précédentes sont avérées empiriquement, elles devraient conduire les chercheurs à renouveler les fondements de l'épistémologie moderne.

Le pourcentage de foyers non imposables

Environ la moitié des foyers fiscaux étaient imposables en 2004. Plus précisément, 52% des foyers fiscaux de référence payaient la totalité du montant de l'impôt sur le revenu. Au niveau communal, la proportion des foyers imposables s'étend de 87,8% (Davron, Yvelines) à 0% (communes de Chazelles, Cantal et Ardengost, Hautes-Pyrénées). Parmi les seuils possibles, on peut retenir celui de 50% de foyers imposables : il signifie qu'au-delà de ce seuil, plus de la moitié des foyers fiscaux d'une commune sont imposables (couleur bleue). Seulement 14 233 communes sur 36 546 (39%) sont dans ce cas. Elles fournissent 75% des ressources de l'Etat en ce qui concerne l'impôt sur le revenu. Les détails régionaux sont particulièrement intéressants car ils montrent que le front des aires urbaines définies par l'INSEE correspond à celui où la majorité des foyers est imposable. Cependant, toutes les communes urbaines ne sont pas dans ce cas. Dans chaque grande agglomération, il existe des poches de pauvreté (voir : Seine-Saint-Denis, Est lyonnais, Est bordelais, etc.) qui correspondent aux banlieues denses.

La série de cartes suivantes comporte deux couches d'informations statistiques :

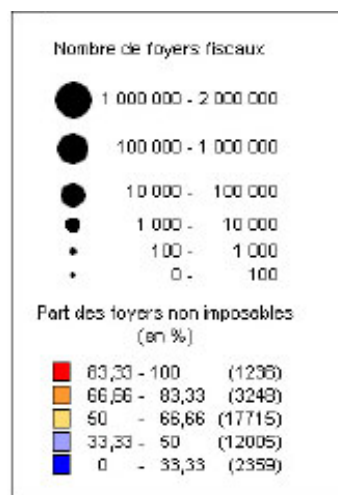
1) le nombre de foyers fiscaux imposables par communes en cercles proportionnels,

2) le pourcentage des foyers non imposables représenté par la trame.

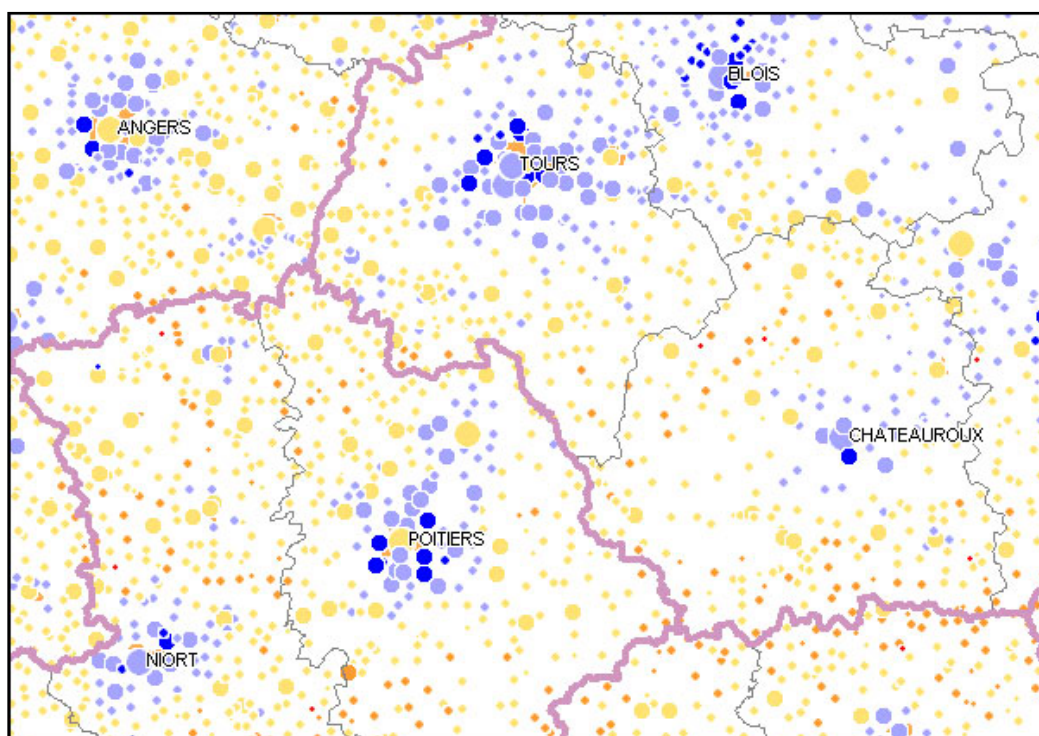
La cartographie des valeurs de ces deux indicateurs en 2004 est superposée à deux informations spatiales :

- les limites administratives des départements (trait fin) et des régions (trait gras) ;
- la tache du bâti des agglomérations (couleur ocre) apparaît parfois sous le semis des cercles.

Légende commune aux cartes qui suivent →



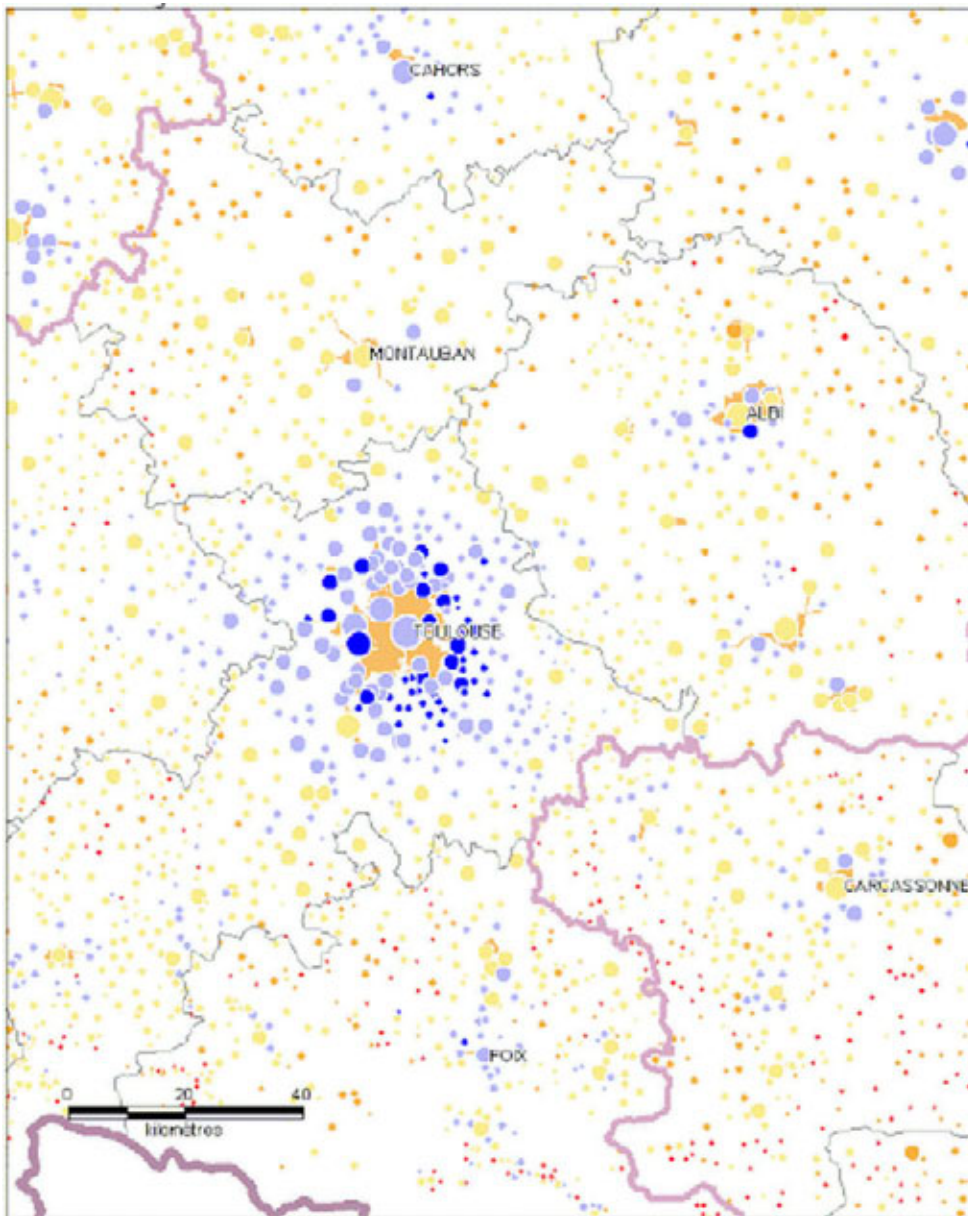
Région de Poitiers



F. Moriconi-Ebrard – UMR 7135 SEDET. Source : Ministère des Finances, année fiscale 2004

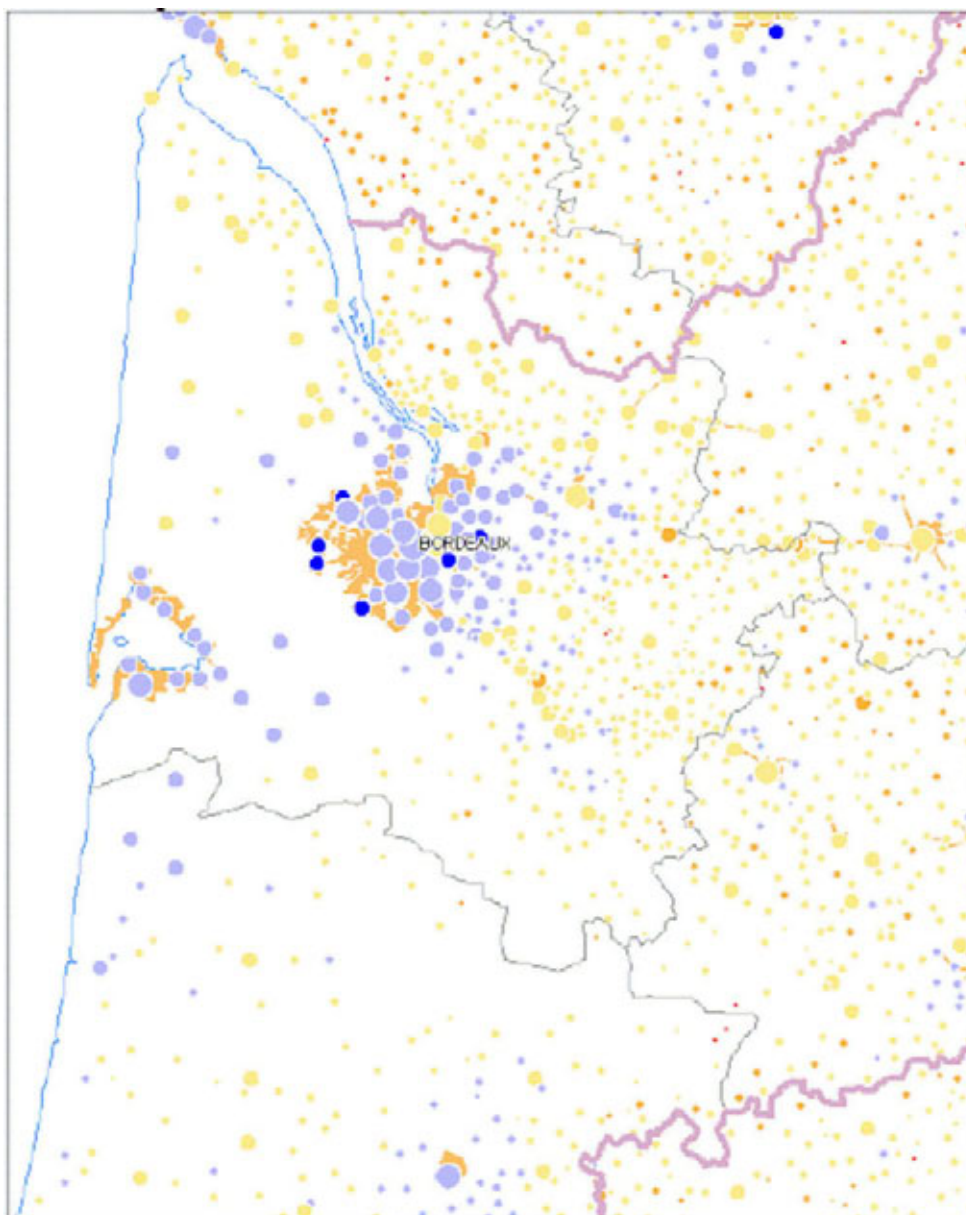
Les ménages les plus riches s'étalent autour des chefs-lieux ... et désertent les confins départementaux et régionaux.

Région de Toulouse



F. Moriconi-Ebrard – UMR 7135 SEDET. Source : Ministère des Finances, année fiscale 2004

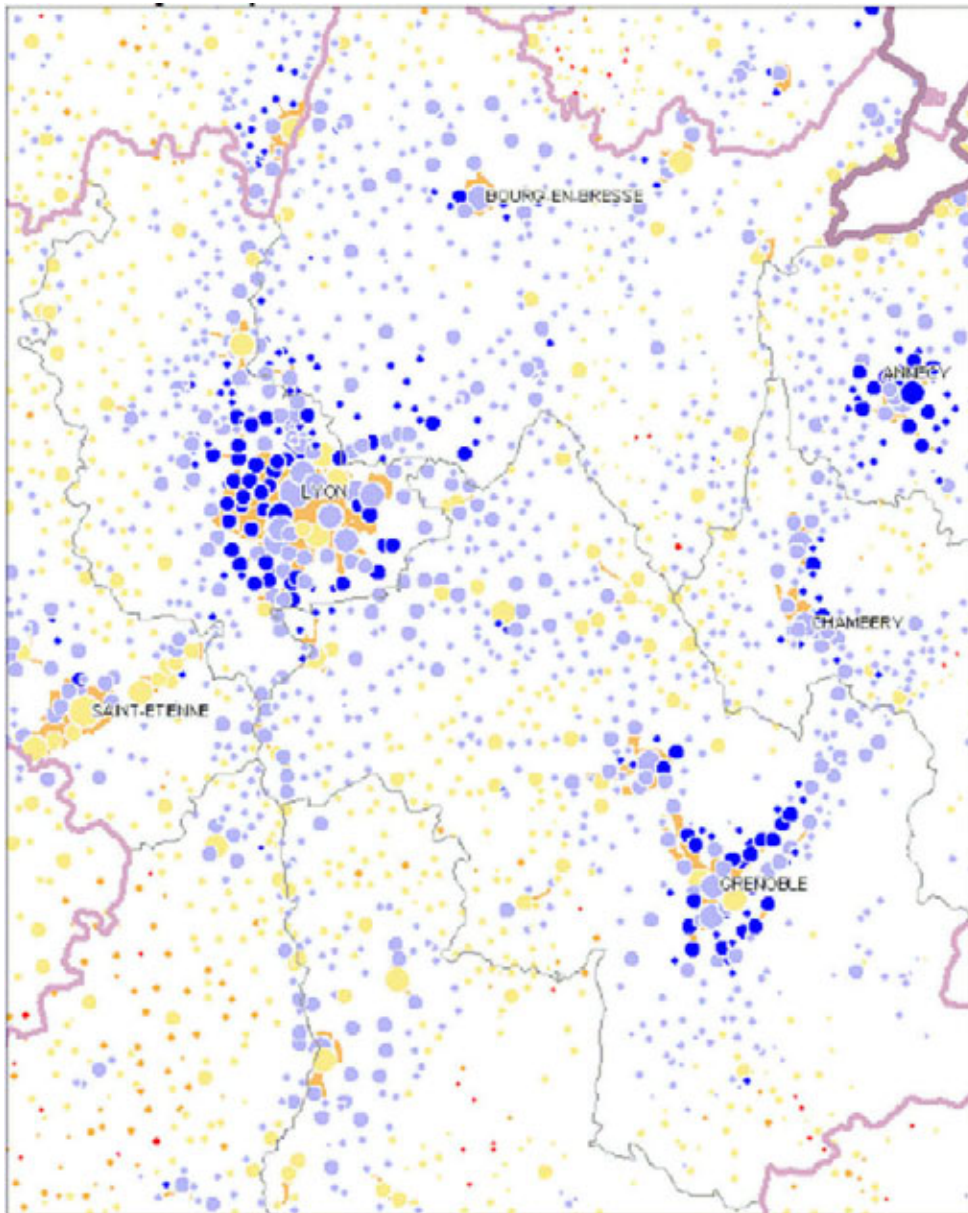
L'extension des communes où la majorité ou plus des foyers sont imposables correspond quasi parfaitement avec les limites de l'aire urbaine de Toulouse

Région de Bordeaux

F. Moriconi-Ebrard – UMR 7135 SEDET. Source : *Ministère des Finances, année fiscale 2004*

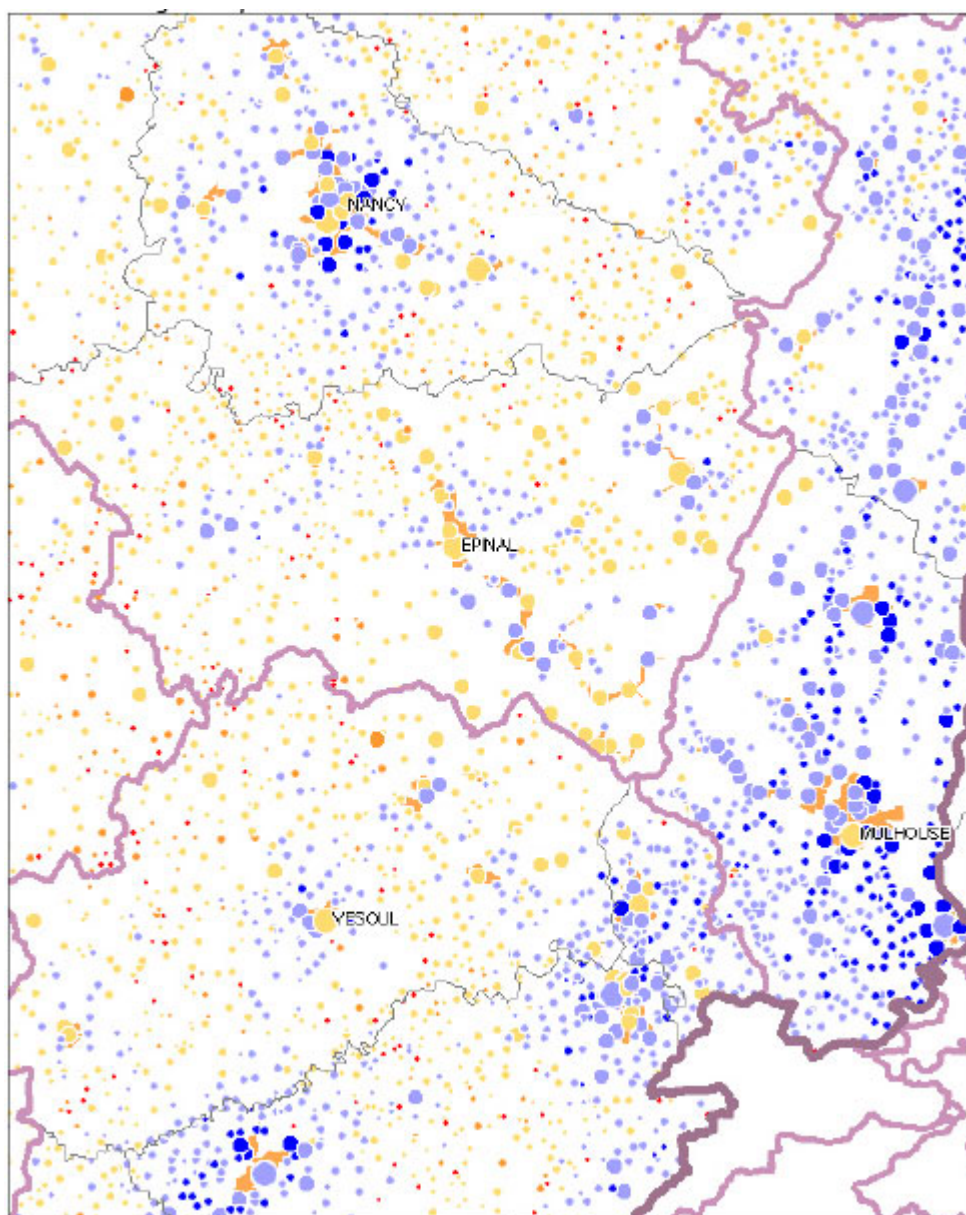
L'extension des communes où la majorité ou plus des foyers sont imposables correspond quasi parfaitement avec les limites de l'aire urbaine de Bordeaux, mais toutes les communes littorales sont également dans ce cas.

Région de Lyon



F. Moriconi-Ebrard – UMR 7135 SEDET. Source : *Ministère des Finances, année fiscale 2004*

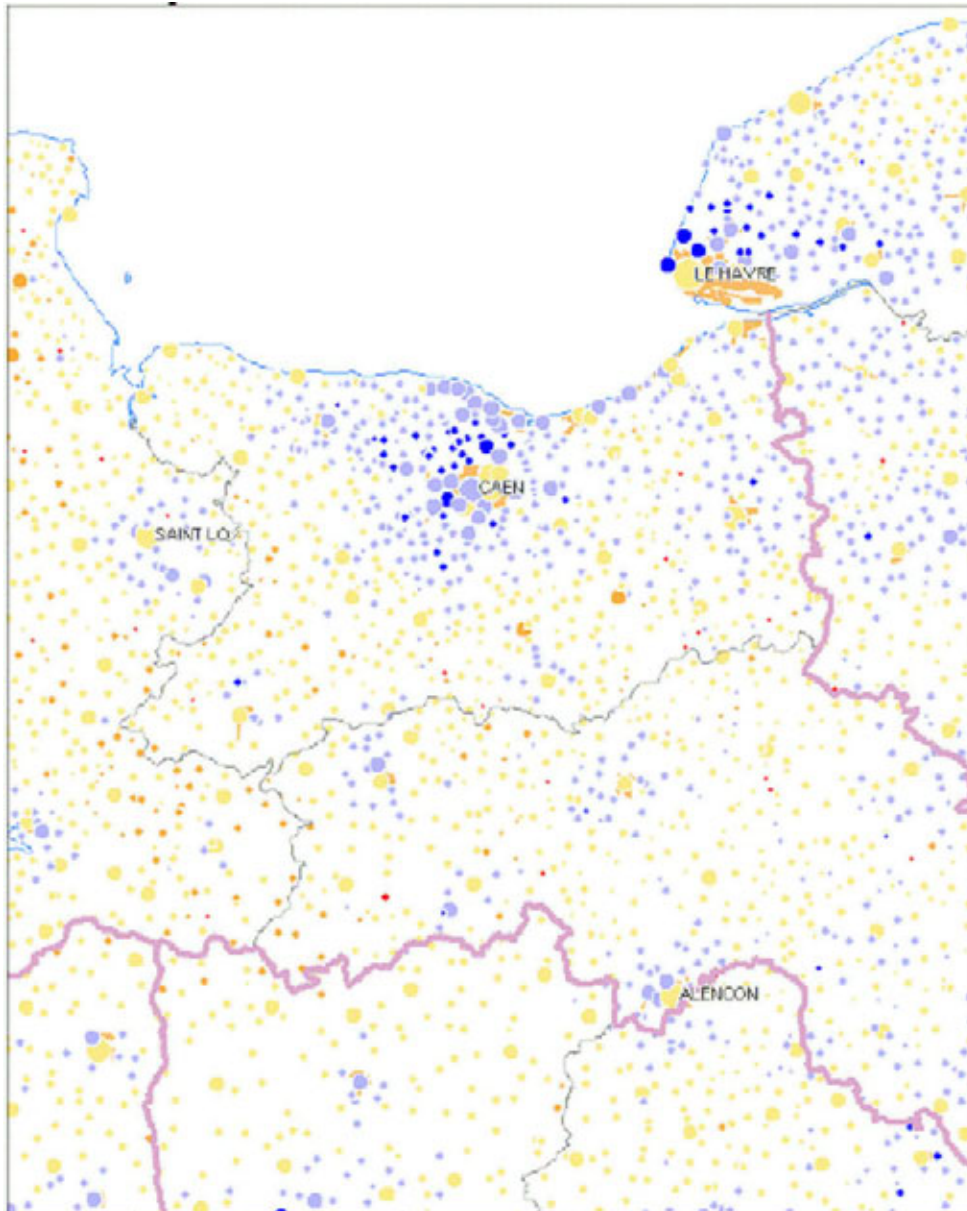
Des couloirs de richesse se forment ... ainsi que ces couloirs de pauvreté
Le contraste entre les banlieues riches de l'ouest lyonnais et les banlieues pauvres de l'est est saisissant. Même phénomène à Grenoble. On remarque aussi la pauvreté du bassin industriel stéphanois.

Région d'Epinal

F. Moriconi-Ebrard – UMR 7135 SEDET. Source : Ministère des Finances, année fiscale 2004

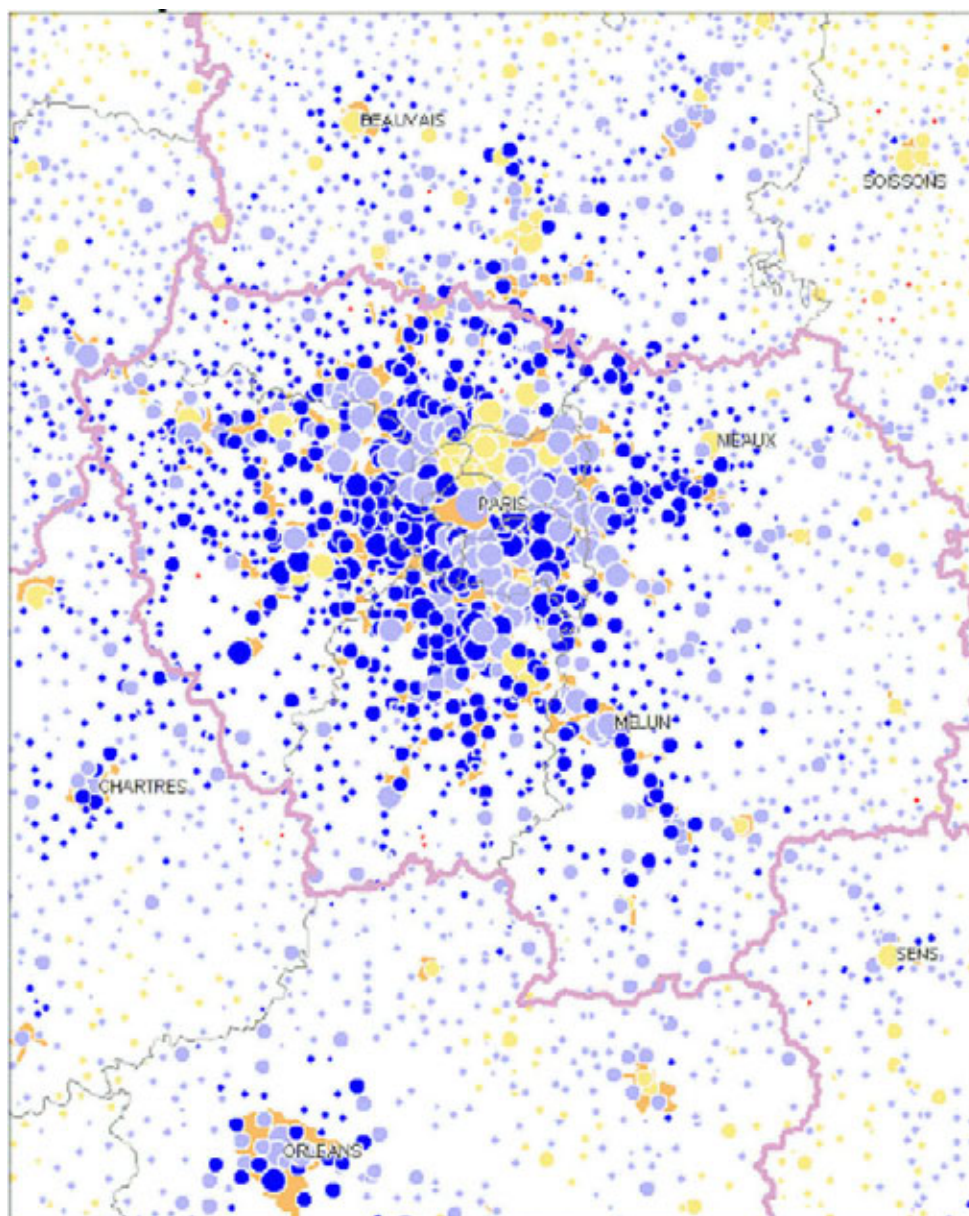
Le contraste entre la riche Alsace et les Vosges est saisissant. Les communes périurbaines des villes moyennes comme Epinal et Vesoul se détachent néanmoins nettement.

Région de Caen



F. Moriconi-Ebrard – UMR 7135 SEDET. Source : Ministère des Finances, année fiscale 2004

L'extension des communes où la majorité ou plus des foyers sont imposables correspond bien aux limites de l'aire urbaine de Caen.

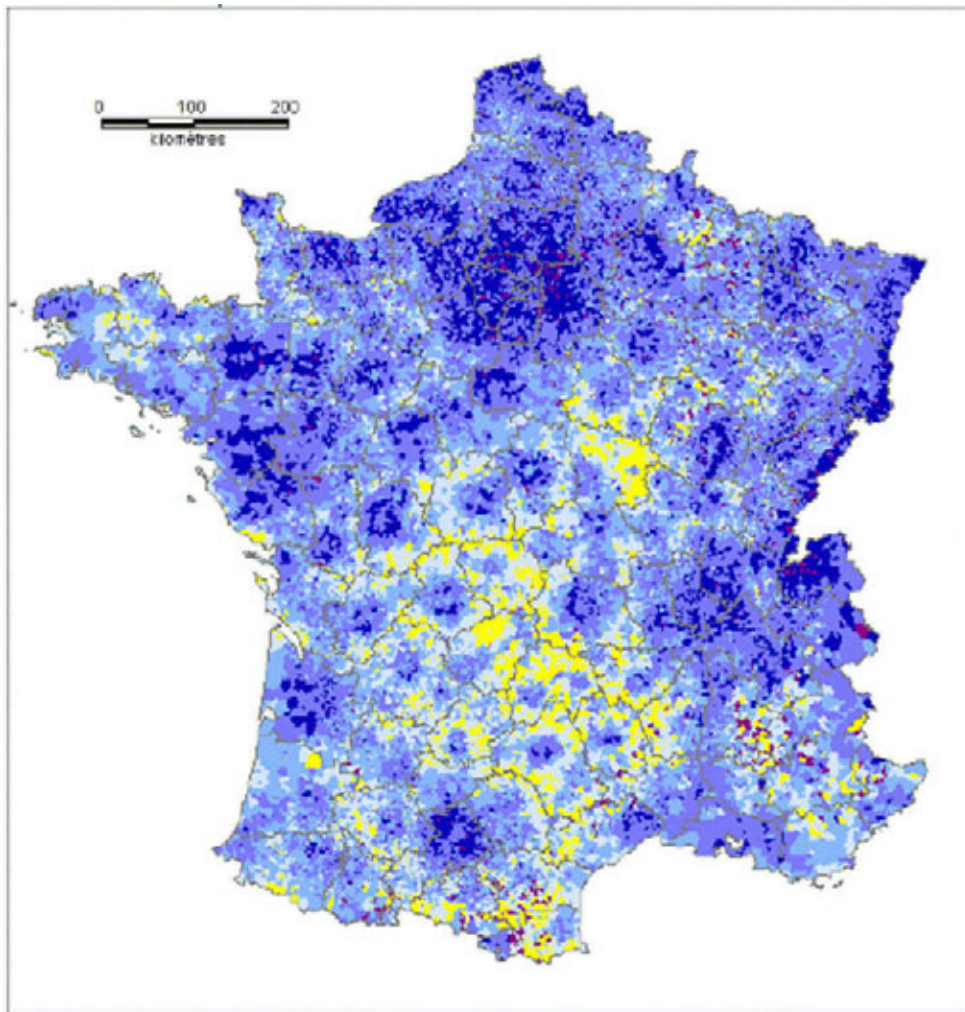
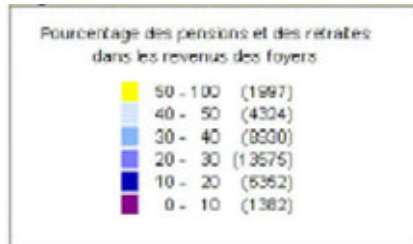
Région de Paris

F. Moriconi-Ebrard – UMR 7135 SEDET. Source : *Ministère des Finances, année fiscale 2004*

Noter la faible proportion de communes où le nombre de foyers fiscaux imposables est minoritaire. Le périurbain parisien est extrêmement étendu et les poches de pauvreté sont en fait au coeur de l'agglomération, notamment en Seine-Saint-Denis.

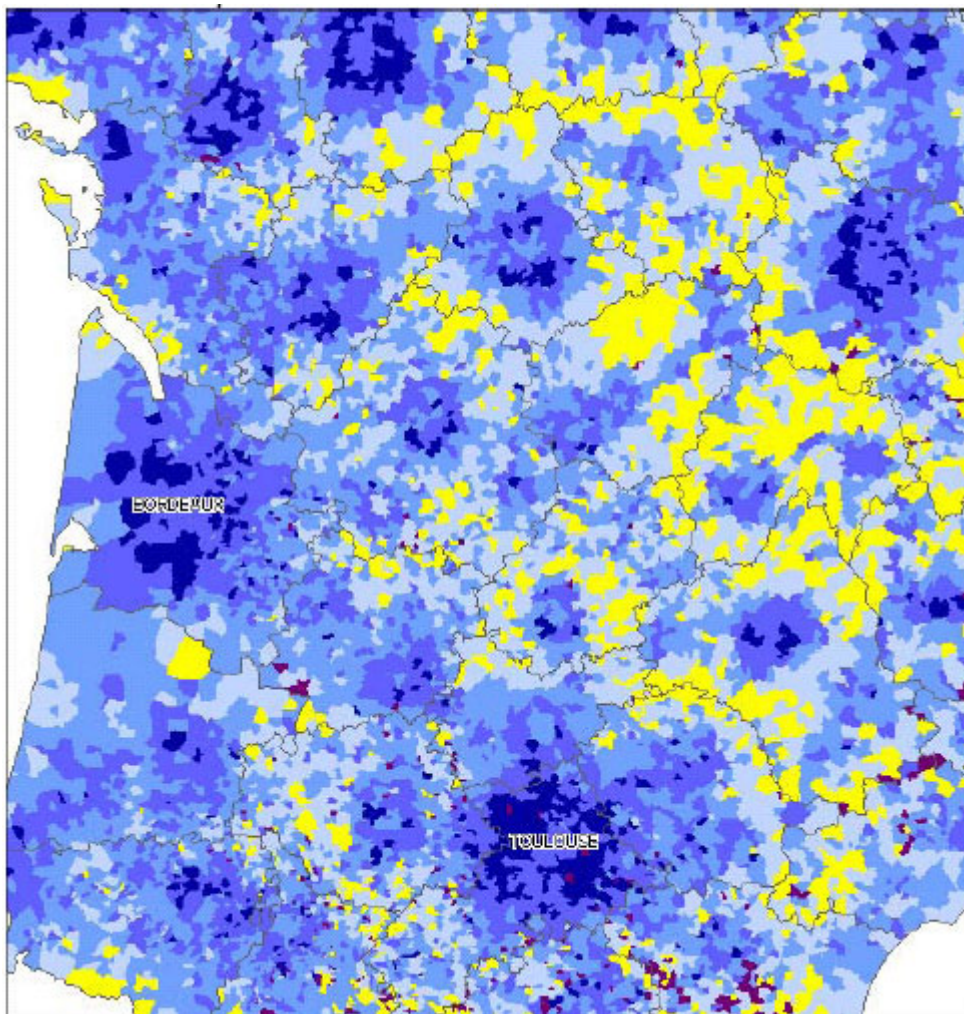
La part des pensions et des retraites dans les revenus déclarés

Légende commune aux cartes



F. Moriconi-Ebrard – UMR 7135 SEDET. Source : Ministère des Finances, année fiscale 2004

La France du Nord et de l'Est est la plus active, tandis que le Massif central se distingue par la part considérable qu'occupent les pensions et les retraites dans les revenus déclarés.

La part des pensions et des retraites dans les revenus déclarés : zoom sur le sud-ouest

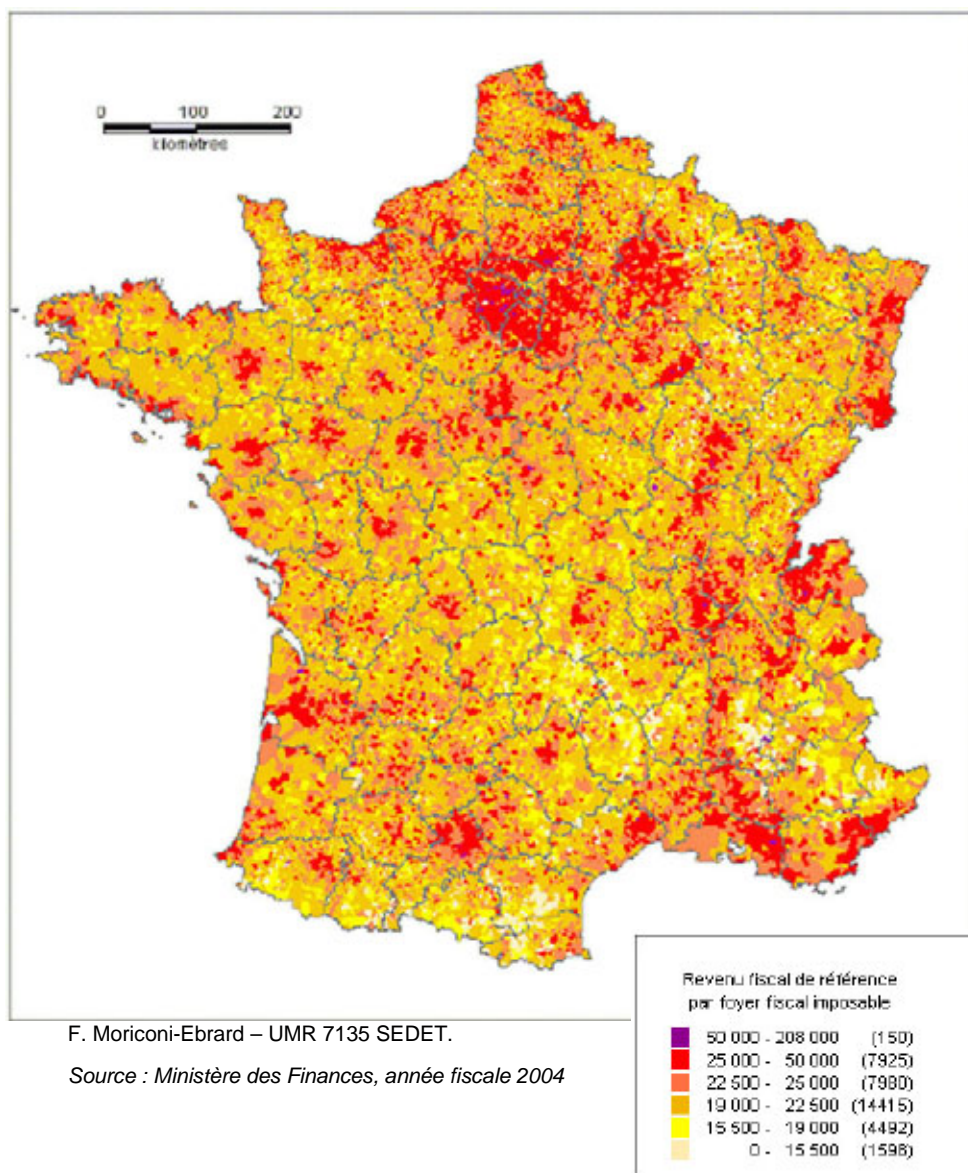
F. Moriconi-Ebrard – UMR 7135 SEDET. Source : Ministère des Finances, année fiscale 2004

Noter l'influence positive des chefs-lieux (bleu foncé), qui polarisent les zones actives et, à l'opposé, l'influence négative des communes en situation périphérique d'un territoire départemental ou régional.

Le revenu fiscal de référence

La majeure partie des ressources fiscales se concentre autour de Paris, dans un bassin parisien élargi incluant Amiens, Caen, Reims, Troyes, la Vallée de la Loire jusqu'à Tours : un quart de la population (16,2 millions d'habitants), résidant sur 1/10ème du territoire national (57 000 km²), contribue à près de la moitié de l'impôt net total (44%). La deuxième grande zone est la façade Est du pays, qui s'étend de Rhône-Alpes à l'Alsace. Avec 7 millions d'habitants sur 40 000 km², cette zone produit 5,3 milliards d'euros, soit 12% de l'INT.

La carte met en valeur non seulement les régions urbaines et périurbaines mais les terroirs agricoles riches (blé, vignoble).



Le Bassin Parisien rassemble de loin le plus gros bataillon des contribuables. Outre les agglomérations et leurs zones péri-urbaines, on remarque aussi la richesse de certaines régions agricoles, en particulier des vignobles (Champagne, Bourgogne, Côtes du Rhône, Alsace) et des plaines à blé.

© ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
centre d'Études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques

Toute reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de Certu est illicite (loi du 11 mars 1957).
Cette reproduction par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal.

Impression :
Achevé d'imprimer :
Dépôt légal : 2^e trimestre 2008
ISSN : 1263-2570
ISRN : Certu/RE--08-21--FR

Certu
9, rue Juliette-Récamier
69456 Lyon cedex 06
】 (+33) (0) 4 72 74 59 59
Internet www.certu.fr

Certu

*Service technique placé sous l'autorité
du ministère de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable et de l'Aménagement du territoire,
le Certu (centre d'Études sur les réseaux,
les transports, l'urbanisme et les constructions publiques)
a pour mission de contribuer au développement
des connaissances et des savoir-faire et à leur diffusion
dans tous les domaines liés aux questions urbaines.
Partenaire des collectivités locales
et des professionnels publics et privés,
il est le lieu de référence où se développent
les professionnalismes au service de la cité.*